PN-AEZ-107

MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'APPROVISIONNEMENT DU PEUPLE—BURKINA FASO

SYMPOSIUM SUR
"L'ENTREPRISE BURKINABE: BILAN CRITIQUE ET PERSPECTIVES D'AVENIR"
ORGANISE SOUS LE
HAUT PATRONAGE DU
PRESIDENT DU CONSEIL
NATIONAL DE LA REVOLUTION
PRÉSIDENT DU FASO

CHAMBRE DE COMMERCE D'INDUSTRIE ET D'ARTISANAT DU BURKINA

TOME 2
RAPPORT DE SYNTHESE
DU SYMPOSIUM
AOUT 1985

PV-Doc-107

"L'ENTREPRISE BURKINABE AUJOURD'HUI :
BILAN CRITIQUE ET PERSPECTIVES D'AVENIR"

Symposium organisé par :
LA CHAMBRE DE COMMERCE D'INDUSTRIE ET D'ARTISANAT
sous le Haut Patronage du Président du Conseil National de la Révolution,
Président du Faso.

VOLUME 2

RAPPORT DE SYNTHESE DES TRAVAUX

DU SYMPOSIUM

Préparé par la Chambre de Commerce d'Industrie
et d'Artisanat du BURKINA.

TABLE DES MATIERES

Pages

Sigles et Abréviations 1

INTRODUCTION 3

1ere PARTIE : EVALUATION DE LA SITUATION ACTUELLE

I - Performances des entreprises burkinabè 13

1 - Secteur agricole 13

2 - Secteur industriel et agro-industrie 14

3 - Secteur du commerce et des services 22

4 - Secteur du bâtiment et des travaux publics 25

5 - Secteur de l'artisanat 27

II - Evaluation des obstacles et des contraintes au développement des entreprises Burkinabè 31

1- Analyse des contraintes sectorielles 32

1 - Contraintes du secteur agricole 32

2 - Secteur industriel et agro-industriel 35

3 - Contraintes du secteur commercial et des services 36

4 - Contraintes des entreprises du bâtiment et des TP 37

5 - Contraintes du secteur de l'artisanat 37

2 - Contraintes liées à la gestion des entreprises 39

3 - Problèmes de financement des entreprises Burkinabè 41

.../...

2EME PARTIE : EVALUATION DU CLIMAT ECONOMIQUE AU BURKINA

I - Le Secteur Privé et sa place dans la politique Economique du CNR

1 - La Nouvelle Politique Economique et l'Entreprise Burkinabè 52

1 - Les objectifs de la politique Econ. du CNR 52

2 - Les priorités nationales 52

3 - La place du secteur privé dans la nouvelle politique économique 54

4 - Mesures d'incitation à l'investissement privé 58

2 - Aperçu des politiques Economiques sectorielles 60

1 - Politique et stratégie du Développement agricole 60

2 - Politique et stratégie du Développement industriel 65

3 - Les déterminants politiques du climat économique 67

1 - Le Code des Investissements 68

2 - Politique Fiscale 71

3 - La Politique des Prix 73

4 - Politique Commerciale 74

5 - Politique Monétaire 77

3ème PARTIE : PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES BURKINABE 81

I - Identification des potentialités des différents secteurs économiques 83

1 - Secteur agricole 83

2 - Secteur Industriel et agro-industriel 85

.../...

3 - Secteur Commercial 86

4 - Secteur du Bâtiment et des TP 86

5 - Secteur de l'artisanat 87

II - Conclusions

III - Recommandations

1 - Créer un environnement économique favorable au développement de l'Entreprise 92

2 - Inciter l'investissement productif 93

3 - Amélioration la politique 95

4 - Assistance - gestion - fonctionnement des entreprises 97

IV - Annexes

1 - Annexes statistique

2 - Discours et communications au symposium

SIGLES ET ABREVIATIONS

- CCIA-BF (Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat du Burkina Faso)
- CNR (Conseil National de la Révolution
- CDR (Comité de Défense de la Révolution)
- DOP (Discours d'Orientation Politique)
- BTP (Bâtiment et Travaux Publics) ou TP
- INSD (Institut National de la Statistique et de la Démographie)
- DGIA (Direction Générale de l'Industrie et de l'Artisanat)
- DDIA (Direction du Développement Industriel et de l'Artisanat)
- IBIC et BIC (Impôt sur les) Bénéfice Industriels et Commerciaux
- BICIA (Banque internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture
- BIB (Banque Internationale du Burkina)
- SOSUCO-SOSU-HV : Société Sucrière de la Comoé ex-société Sucrière de Haute-volta
- SOFITEX (Société des Fibres Textiles)
- SOREMIB (Société de Recherche Minière du Burkina)
- IMF ou FMI (Fonds Monétaire International)
- BCEAO (Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest)
- UMOA (Union Monétaire Ouest Africain)
- FCFA (franc de la communauté
- PIB (Produit Intérieur Brut)
- ORD (Organisme Régional de Développement)
- CNDI (Caisse Nationale des Dépôts et Investissements)
- SBMC (Société Burkinabè de Manufacture du Cuir)
- APBEF (Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers
- CT (Court terme)
- MT (Moyen terme)
- LT (Long terme)
- TCA (Taxe sur le chiffre d'affaires)
- TPA (taxe patronale d'apprentissage)
- CEAO (Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest)
- IMFPIC (Impôt Minimum Forfaitaire sur les Professions Industrielles et Commerciales
- IFR (Impôt Forfaitaire sur le Revenu)
- IRVM (Impôt sur le Revenu des Valeurs Immobilières)
- OFNACER (Office National de Commercialisation des Céréales)
- PPD (Programme Populaire de Développement)

.../...

- CEDEAO : Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- SOBCA : Société Burkinabè de Crédit Automobile
- SBE : Société Burkinabè d'Equipement
- OPEB : Office National du Commerce Extérieur
- DEP/MAE : Direction des Etudes et de la Planification/Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.
- RDP : Révolution Démocratique et Populaire
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
- ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
- OUA : Organisation de l'Unité Africaine
- CEA : Commission Economique pour l'Afrique
- UDAO : Union Douanière de l'Afrique de l'Ouest
- UDEAO : Union Douanière des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- TCR : Taxe de Coopération Régionale
- FCD : Fonds Communautaire de Développement
- FOSIDEC : Fonds de Solidarité et d'Intervention pour le Développement
- SOCOGIB : Société de Construction et de Gestion Immobilière du Burkina
- BID : Banque Islamique de Développement
- TPR : Tribunaux Populaire de la Révolution
- CCCE : Caisse Centrale de Coopération Economique

INTRODUCTION

Une définition couramment admise de l'entreprise est que celle ci est "une unité économique ayant un statut juridique et constituée par un groupement humain hiérarchisé. Elle met en oeuvre des moyens intellectuels, humains, matériels et financiers pour extraire, produire, transformer ou distribuer des bien et des services, conformément à des objectifs définis tout en faisant intervenir, selon divers dosages, des motivations de profit et d'utilité sociale."

Cependant, lorsque l'on se place dans le contexte du Burkina Faso, cette vision classique devient restrictive par rapport à la réalité des entreprises Burkinabè caractérisées par une grande disparité tant au plan de l'échelle à laquelle elles opèrent, qu'à celle de leur nature juridique.

L'économie burkinabè, comme celle de la plupart des pays en voie de développement, est en effet caractérisée par sa structure dualiste, ce qui se traduit par l'existence de deux compartiments distincts aux sein desquels participent deux catégories bien distinctes d'opérateurs qui produisent et qui concluent des échanges techniquement différents.

Cette particularité fondamentale se reflete naturellement dans la structure des entreprises burkinabè et est à la base de la distinction des celles-ci en entreprises "structurées" (ou formelles) et non "structurées" (ou informelles) afin de tenir compte du dégré d'élaboration technique et juridique atteint dans chaque cas.

Pour le présent rapport, la notion d'entreprise voudrait être la moins restrictive possible. Traitant de l'entreprise burkinabè, le rapport considère l'ensemble des unités qui opère dans le domaine de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et de l'agriculture, sans égard à leur taille et à leur statut juridique.

Dans cette approche, le rôle prépondérant des unités à petite échelle apparaît avec évidence. Ce sont ces entreprises "informelles" qui constituent la composante essentielle du tissu économique du Burkina (1). Paradoxalement, les politiques de développement de l'entreprise ne leur accordent souvent qu'une attention marginale, au profit des unités modernes ou "structurées".

---

(1) voir tableau N° 1 et 2 de la page 4 et 5.

Tableau 1

BURKINA FASO

ESTIMATION[1] DE LA PART DU SECTEUR PRIVE DANS L'ECONOMIE NATIONALE

	Valeur ajoutée 1985 (en milliard de F CFA)		Emploi 1975 (en millier de per	
	Total	Estimation de la part du secteur privé	Total	Estimation de la part du se privé
1. Agriculture, élevage, forêts, chasse et pêche	143	139	1,292	1,256
2. Industrie	43	34	52	41
3. Travaux Publics, Construction, energie, eau	19	11	4	3
4. Commerce, transport	65	60	19	18
5. Banque et autres services	17	11	15	10
6. Gouvernement (administration Publique)	44	0	19	0
TOTAL	347	255	1,401	1,328
(Pourcentage)	(100%)	(73%)	(100%)	(95%)

SOURCES : INSD, Comptes Nationaux de la Haute-Volta, 1981-1982, p. 9, 29, 30,80 146, 148; DGIA, Industrie Voltaïque 1980/81, p. 28; INSD, Recensement Général de la Population , décembre 1975, Vol. I, Tableau

(1) Dans l'estimation de la part en valeur ajoutée du secteur privé, l'on considère que toute activité "traditionnelle (cf. tableau 2) est privée. La valeur de l'entreprise "moderne" est considérée comme étant proportionnelle à la répartition des capitaux da chaque secteur. Aussi la part de capitaux privés est de 57% dans l'industrie moderne (DGIA, p. 28) et de 36 % dans les banques (Cao, p. 21). On l'estime à 0 % dans l'ag culture moderne, 70 % dans les entreprises modernes de construction et de travaux publics, 0 % dans l'élevage, 90 % dans le transport, 70 % dans le commerce et 75 % dans les services autres que bancaires. Pour évaluer la part du secteur privé dans l'emploi, on suppose que dans chaque secteur, l'emploi est proportionnel à la valeur ajoutée. Ceci équivaut à supposer que le rapport valeur ajoutée/main d'oeuvre est le même dans les entreprises privées et publiques.

** Les statistiques sur l'emploi proviennent de l'INSD. A noter que la définition que l'INSD donne de la population économiquement active diffère de celle utilisée par la Banque Mondiale, la définition de l'INSD étant plus restrictive.

Tableau 2

BURKINA FASO

PART DES ENTREPRISES "MODERNES" ET "TRADITIONNELLES" DANS LE PRODUIT INTERIEUR BRUT, 1982 (1)

(en milliards de francs CFA)

	TOTAL PIB	PART MODERNE	PART TRADITIONNELL
1. Agriculture, élevage, forêts, chasse et pêche	143	4	139
2. Industrie	43	20	23
3. Travaux publics, Construction, énergie, eau	19	17	2
4. Commerce et transport	65	24	41
5. Banques et autres services	17	12	5
6. Gouvernement (administration publiques)	44	44	0
7. Erreurs et omissions	16	6	10
TOTAL	347	127	220
(Pourcentage)	(100%)	(36%)	(64%)

SOURCE : INSD, Comptes Nationaux de la Haute Volta, 1981-1982, pp. 9, 29, 30, 80, 146, 148.

(1) L'INSD définit comme moderne toute entreprise payant la taxe sur le bénéfice industriel et commercial (BIC). Dans ce rapport, cela correspond à ce que l'on appelle ailleurs les entreprises à grande échelle.

L'INSD désigne par "traditionnelles" toutes les unités qui ne paient pas le BIC.

De même, l'importance des unités privées dans la machine économique nationale est mise en évidence : celles-ci produisent environ les 3/4 de la valeur ajoutée nationale et occupent les 9/10è du marché de l'emploi, tandisque les entreprises publiques qui contribuent seulement pour 9,22 % de la valeur ajoutée nationale ne sont importantes que dans les secteurs stratégiques de l'économie (banques, énergie, mines et unités industrielles considérée d'importance économique clé*). L'une des préoccupations constantes du présent rapport sera donc de mettre l'accent sur ces unités qui forment le secteur privé du Burkina.

Dans cette vision, l'entreprise privée est définie comme celle au sein de laquelle le pouvoir de décision et de contrôle est exercée directement par des personnes privées qui détiennent plus de la moitié du capital de l'entreprise.

Le secteur privé englobe donc non seulement les magnats de l'industrie, du commerce, du bâtiment et des travaux publics qui opèrent dans la branche moderne de l'économie, mais aussi la multitude d'unités à petite échelle, souvent "informelles" qui constituent l'ossature du secteur privé burkinabè.

Dans le constat qui est fait de la situation actuelle, le rapport établit qu'en règle générale, les entreprises burkinabè n'ont pas bénéficié d'une croissance régulière au cours de la décennie écoulée. Comme on le verra plus loin, les exploitations agricoles qui constituent la clé de voûte de l'économie burkinabè, ainsi que l'industrie, ont connu des hauts et des bas au cours de la décennie écoulée. La production a stagné tandis que l'investissement s'est virtuellement immobilisé. Le commerce a lui aussi été marqué par cette tendance défavorable puisque sa part dans le produit intérieur brut est resté constante.

La situation actuelle semble caractérisée par un malaise et un essoufflement général qui tardent à se dissiper malgré les signes de reprise qui apparaissent dans certains secteurs.

---

* voir tableau à la page 8.

Malgré ce ralentissement de l'activité économique, les entreprises burkinabè et notamment celles du secteur privé présentent des potentialités d'expansion. Les principales semblent résider dans l'extension des cultures agricoles pluviales, dans l'irrigation à petite échelle notamment des fruits et légumes, l'engraissement du bétail à petite échelle et la production animale intégrée. La transformation des produits agricoles et de l'élévage ainsi que l'exploitation minière présentent également des possibilités de développement.

Les contraintes essentielles à surmonter résident tout d'abord dans la faiblesse extrême du système d'information qui soutend la prise de décision en matière d'investissement. Il ya ensuite les problèmes de qualification de la main d'oeuvre tant au plan technique, qu'administratif; enfin les difficultés d'obtention de crédit exercent une forte contrainte sur l'expansion économique, en particulier pour les petites entreprises du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

Dans un pays comme le Burkina Faso, où l'identification des ressources naturelles exploitables reste insuffisante, l'agriculture demeure en tout état de cause la principale source de matière première que les industries peuvent transformer. Son importance devrait donc être capitale dans la stratégie de promotion de l'entreprise et de la renaissance économique en général. L'intensification des actions de promotion de ce secteur devrait revêtir un aspect multi-dimensionnel, comportant la recherche technique, le soutien au financement des exploitations agricoles et l'amélioration des capacités de planification et de suivi des activités par les organismes chargés du développement agricole.

Tableau 3

BURKINA FASO

PART DU SECTEUR PUBLIC DANS LE PIB, PAR SECTEUR

(Valeur ajoutée de 1982 en milliards de francs)
CFA.

	Valeur Ajoutée Totale	Part du Secteur Public	
		Montant Absolu	% du Total
1. Agriculture, élevage, forêts, chasse et pêche	143	4	3 %
2. Industrie	43	9	21 %
3. Travaux Publics, Construction, énergie, eau	19	8	42 %
4. Commerce, transport	65	5	8 %
5. Banques et autres services	17	6	35 %
6. Gouvernement	44	44	100 %
7. Erreurs et Omissions	16	0	0
TOTAL	347	76	22 %

SOURCE : Calculé à partir du Tableau 1.

PREMIERE PARTIE

EVALUATION DE LA SITUATION ACTUELLE

La situation tout secteur confondu des entreprises burkinabè est caractérisée à l'heure actuelle par un malaise qui fait penser à l'existence d'une crise dont les principales manifestations sont :

- La stagnation (voire la baisse) de la production,
- L'arrêt des investissements,
- Le freinage de l'embauche et les compressions du personnel,
- La multiplication des faillites et les fermetures (temporaires ou définitives) d'unités, notamment dans le secteur industriel.

Les vents de la croissance qui ont caractérisé la première moitié et la fin de la décennie 1970 semblent s'être virtuellement arrêtés et la recession économique internationale aident, les unités burkinabè ont considérablement perdu de leur vigueur.

En règle générale l'activité des entreprises Burkinabè n'a pas bénéficié d'une croissance régulière, soutenue par une demande en progression.

L'évolution de l'activité économique a été marquée par trois caractéristiques fondamentales depuis l'indépendance :

1) L'introduction des cultures de rentes, notamment le coton et (au départ) l'arachide, surtout à partir de 1950. Leur développement à très grande échelle en milieu rural a constitué un des facteurs important ayant entrainé la monétisation de l'économie.

2) La réorganisation du secteur commercial après le retrait de certains comptoirs coloniaux, au lendemain des indépendances (1). Cette phase est marquée essentiellement par l'apparition d'entreprises privées burkinabè au niveau des branches d'activités et villes où les comptoirs se sont successivement retirés. Ces entreprises qui s'étaient limitées au départ à la commercialisation de productions agricoles et à la distribution des produits importés par les anciens comptoirs, ne vont réellement s'orienter vers le commerce d'import-export que dans le courant des années 1970.

---

(1) Ce mouvement a en outre été accentué par le transfert de la capitale administrative de Bobo-Dioulasso à Ouagadougou, provoquant alors le départ de nombreuses entreprises de la ville de Bobo-Dioulasso.

3) La première moitié et la fin des années 1970 voient également le développement des industries de substitution aux importations à la faveur du climat économique de l'époque et grâce aussi aux dispositions favorables du code des investissements. Ces créations ont dans une certaine mesure contribué à diversifier le tissu économique et à faire sortir l'industrie de son caractère marginal, mais force est de constater aujourd'hui qu'elles n'ont engendré dans le meilleur des cas qu'une croissance éphémère dont les effets se sont vite dissipés dès l'apparition des premières difficultés. Cette phase d'industrialisation reste caractérisée par le repliement des unités sur le marché intérieur, l'orientation vers les marchés d'exportation étant essentiellement le fait de quelques unités de transformations primaires de produits agricoles tels que le coton et les amandes de karité.

La composition sectorielle des activités économiques laisse apparaître l'importance primordiale du secteur agricole qui emploie plus de 90 % de la population et fournit environ 40 % du PIB (1).

Viennent ensuite le commerce et les transports qui à eux deux engendrent 19 % du PIB, mais qui sont souvent négligés dans les politiques de développement de l'entreprises. Ce secteur reste essentiellement dominé par les entreprises de petites dimensions.(2)

L'industrie occupe la 4ème position après l'Administration Publique. Comme le secteur commercial, elle est constituée de petites unités de production qui génèrent la grande masse de l'emploi industriel et plus de la moitié de la valeur ajoutée de ce secteur.(3)

Comme précédemment indiqué, l'importance du secteur privé demeure prépondérante. L'investissement public a surtout été privilegié dans deux cas : dans les secteurs jugés d'importance stratégiques, l'Etat est intervenu pour des raisons de sécurité nationale ou d'équité en prenant la majorité des part (banques, énergie, etc). De même, lorsque le risque a été jugé élevé par le secteur privé, l'Etat est intervenu pour lancer les investissements ou pour suppléer le manque de capitaux dans certains secteurs.

---

(1) voir tableau n° 4 page 12

(2) voir tableau de la page 12

(3) voir tableau n° 3 et tableau n° 2 en page 5.

Tableau 4 BURKINA FASO

Composition du PIB par Secteurs
(en milliard de F CFA)

	1968	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
SECTEUR PRIMAIRE														
Agriculture	20.5	19.1	17.2	25.7	21.9	30.1	35.6	33.7	48.5	62.1	65.2	65.7	88.3	95.2
Elevage	8,7	6,2	7,1	8,3	10,1	10,1	12.9	15.4	16.5	23.1	27.1	30.2	42.0	36.8
Chasse, Forêts	5,2	8.2	8.2	8.6	8.4	8.9	7.6	7.9	8.1	8.3	8.4	10.5	10.7	11.0
Total du Secteur Primaire	34.4	33.5	32.5	42.6	40.4	49.1	56.2	56.9	73.0	93.5	100.7	106.4	140.9	143.0
SECTEUR SECONDAIRE														
Industrie	7.9	10.3	11.3	13.2	14.0	16.4	17.9	20.2	22.3	24.7	32.1	32.6	39.1	43.0
Construction	3.4	3.6	4.1	3.6	4.8	4.2	6.8	8.4	6.4	8.7	9.0	10.5	7.1	14.0
Energie, Mines	0.4	0.6	0.8	1.0	1.0	1.1	1.1	1.5	1.9	2,3	2,4	4,5	3,5	4,9
Total du Secteur Secondaire	11.7	14.5	16.2	17.8	19.8	21.7	25.8	30.1	30.6	35.7	43.5	47.6	49.7	61.9
SECTEUR TERTAIRE														
Commerce	12.1	11.8	11.9	12.4	12.2	14.8	15.2	16.8	25.7	32.1	43.5	44.3	35.7	40.6
Transport	4.0	5.9	6.1	6.8	6.5	8.9	9.1	10.5	12.7	12.8	17.2	22.3	23.6	24.5
Services	4.7	6.4	6.7	6.9	7.3	7,6	8,2	9,4	10,1	11,5	15.5	16.4	16.6	17.4
Total	20.8	24.1	24.7	26.1	26.0	31.3	32.8	36.7	48.5	56.4	76.2	83.0	75.9	82.5
Gouvernement	7.2	5.8	6.2	6.9	8.5	10.6	15.0	17.4	21.3	25.2	28.1	33.7	36.8	43.5
Erreurs et Omissions	4.0	4.8	4.7	5.1	6.1	7.2	7.9	8.3	11.5	11.7	10.6	12.6	13.7	16.1
	78.0	82.9	84.3	98.5	100.8	119.9	137.7	149.4	184.4	222.5	259.1	183.0	317.O	347.0

SOURCE : Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères, République de France, "Comptes Economiques de la Haute - Volta, 1968, "Paris : October 1971; INSD, Comptes Nationaux de la Haute Volta, 1980, p.2; INSD, Comptes Nationaux de la Haute Volta 1981 & 1982 p. 9.

I - PERFORMANCES DES ENTREPRISES BURKINABE

I.1. - Secteur agricole

I.1.1. Profil du secteur

Au Burkina Faso, la quasi totalité des productions agricoles est le fait d'exploitants agricoles privés, opérant à petite échelle. Bien que l'intervention financière de l'Etat et des bailleurs de fonds dans ce secteur soit considérable (1) l'essentiel de l'agriculture burkinabè est dominé par le secteur privé. Vraisemblablement moins de 1 % des surfaces cultivées sont exploitées par des entreprises publiques (l'exploitation de la SOCUCO l'une des plus grandes exploitations agro-industrielle d'Etat représente seulement 0,16 % des surfaces cultivées).

Bien qu'il y ait eu plusieurs tentatives des Pouvoirs Publics pour développer de nouvelles cultures et des unites agro-industrielles, celles-ci n'ont couvert qu'une faible proportion de la production agricole et ont fait intervenir la plus part du temps des agriculteurs privés.

L'intervention financière de l'Etat a surtout porté sur les actions de développement intégré (37 %), les actions d'appui (22 %), l'hydraulique (20 %), et l'amélioration de la production végétale et animale (2 %).

La commercialisation est essentiellement effectuée par les producteurs et les commerçants privés. Les entreprises publiques qui interviennent dans ce secteur manipulent un peu moins de 2 % de la production agricole et environ 15 % des excédents commercialisés. Leur action est manifestement destinée à influencer les prix dans le sens de la stabilisation, mais compte tenu de leur faible impact, les ventes agricoles restent dans l'ensemble peu contrôlées. L'influence de l'Etat est surtout perceptible au niveau de la commercialisation des cultures d'apport dont l'exportation est soumise au contrôle de la Caisse de Stabilisation des prix des produits agricoles.

---

(1) Voir tableau A1 et A2 en annexe

(2) Voir tableau A1 et A2.

I.1.2. - Performances agricoles

En règle générale, les performances du secteur agricole ont été très insuffisantes au cours de la décennie écoulée. Même si la production céréalière est passée de 606 000 tonnes en 1960 à plus de 1 100 000 tonnes en 1984, cette tendance n'a permis de dégager qu'une croissance moyenne de 1,2 % l'an contre 2 % au niveau de la population. Le taux d'autosuffisance alimentaire (1) laisse ainsi apparaître une dépréciation croissante. Il est passé de 95 % à 93 % entre 1971 et 1984. En outre depuis 1980, la production céréalière évolue en dents de scie, oscillant entre 1,1 et 1,2 millions de tonnes.

Au niveau des cultures de rente qui constituent plus de 50 % du commerce d'exportation du Burkina on assiste à une spectaculaire progression de la production cotonnière qui est passé de 2 800 tonnes à 78 000 tonnes entre 1960 et 1984. Hormis cette progression remarquable, les fruits et légumes ont été caractérisés par un rapide développement puisque la production s'est accrue de 59 % entre 1975 et 1984.

La tendance au niveau des autres spéculations (arachides, sésame) a surtout été marquée par une stagnation et dans le cas de l'arachide par une regression puisque la production est passée de 130 000 tonnes en 1960 et 71 000 tonnes en 1984. D'autres spéculations comme le soja sont encore à la phase d'expérimentation malgré les fortes potentialités qui ont été identifiée à ce niveau.

I.2. SECTEUR INDUSTRIEL ET AGRO-INDUSTRIEL

I.2.1. Profil du secteur

Bien que le concept d'entreprise soit utilisé ici dans son sens le plus large, englobant les petites unités du secteur dit informel, l'analyse porte essentiellement sur les entreprises de grande et moyenne importance, en raison de l'absence de données relatives aux petites unités. Il convient de remarquer cependant que ce sont ces unités qui fournissent plus de la moitié de la valeur ajoutée industrielle (53 % de la part de l'industrie dans le PIB) et qui paradoxalement sont le plupart du temps négligées par les programmes d'assistance aux entreprises.

---

(1) Le taux d'autosuffisance alimentaire est le rapport de la production à la consommation de céréales.

Tableau 5

BURKINA FASO

EVOLUTION DE LA PRODUCTION CEREALIERE DE 1975 à 1984.

Cultures / Années	MIL	SORGHO	MAIS	RIZ	FONIO	T O T A L
1975/76	385 696	735 233	84 371	39 900	12 200	1 257 400
76/77	347 312	534 021	60 041	39 000	3 765	984 139
77/78	354 673	634 812	73 748	37 610	5 390	1 106 233
78/79	377 882	634 959	107 713	39 721	9 579	1 169 854
79/80	377 734	653 199	99 487	47 207	4 818	1 182 445
80/81	350 718	546 881	104 510	40 212	5 667	1 047 988
81/82	442 771	658 786	118 563	45 238	4 676	1 270 034
82/83	441 367	608 723	111 294	44 252	5 783	1 211 419
83/84	391 886	610 924	70 213	40 000	6 359	1 119 382
84/85	417 158	594 160	77 399	40 993	4 858	1 143 568

SOURCE : Direction de l'Agriculture (Tonnes)

PRODUCTION DE CULTURES INDUSTRIELLES DE 1975 à 1984

Cultures / Années	ARACHIDE	COTON	SESAME	CANNE A SUCRE	T O T A L
1975 - 1976	87 200	50 695	5 820	190 000	333 715
1976 - 1977	72 686	55 254	17 266	211 000	356 206
1977 - 1978	57 073	38 043	9 382	287 000	391 498
1978 - 1979	74 867	59 957	6 604	301 000	442 428
1979 - 1980	69 934	77 520	5 414	283 000	435 868
1980 - 1981	53 000	62 539	7 100	290 000	412 639
1981 - 1982	77 667	57 534	8 720	-	-
1982 - 1983	70 658	75 572	5 675	-	-
1983 - 1984	82 316	79 287	4 591	-	-
1984 - 1985	71 495	83 700	7 209	-	-

SOURCE : Direction de l'Agriculture (Tonnes)

Le tissu industriel burkinabè est dominé par les unités privées qui fournissent plus de 79 % de la valeur ajoutée industrielle et 78 % des emplois (1). Bien que les entreprises publiques n'apportent que 21 % de la valeur ajoutée, l'investissement gouvernemental a été relativement important dans le secteur industriel. En effet, hormis la fonction publique, le plus grand apport des pouvoirs publics au PIB se situe au niveau de l'industrie, où l'investissement gouvernemental a été prépondérant dans les grandes unités (SOFITEX, SOSUCO, SOREMIB) dont l'Etat détient environ 50 % du capital.

Bien qu'il n'existe pas de données pour mesurer avec précision leur impact sur l'emploi et le PIB, les unités agro-industrielles constituent une composante importante du secteur agricole. Les domaines où s'exercent leurs activités concernent la production de coton, la transformation des produits oléagineux, la production et la transformation des fruits et légumes, la production d'intrants agricoles (2). Il convient de noter, la prédominance des petites unités qui s'adonnent à la production de dolo (3), de beurres de karité, de soumbala (4), au tissage etc... On sait très peu de choses sur ces industries quant à leur nombre, leurs attributions, leur marché, leur rentabilité et surtout leurs problèmes. Cependant toute action de promotion et d'assistance à l'agro-industrie privée devrait les inclure pour des raisons d'efficacité.

1.2.2. - Performances industrielles

L'activité du secteur industriel burkinabè est marquée par les difficultés persistantes que rencontrent la quasi totalité des entreprises et qui attestent de l'ampleur du malaise que connait notre industrie.

Malgré les efforts importants consentis tant par l'Etat que par les promoteurs privés pour développer ce secteur, la croissance de l'industrie burkinabè semble s'être arrêtée.

En dépit du marasme qui a sévèrement affecté les productions agricoles au cours de la décennie écoulée et entrainé une diminution de la part de l'agriculture dans le PIB, l'industrie burkinabè reste caractérisée par la place modeste qu'elle occupe au sein de l'économie et par ses performances irrégulières.

---

(1) voir tableau n° 1 en p. 4
(2) voir tableau n° 7 p. 19
(3) dolo : bierre locale préparé à partir du mil
(4) soumbala : graine fermentées de parkia biglobosa utilisées comme adjuvants

En effet, sa part dans le PIB reste faible et très en deçà des niveaux atteints par la plupart des pays voisins. Entre 1974 et 1981 elle a chuté de 18 % . L'index de la production industrielle des grandes et moyennes unités laisse apparaître une baisse sensible depuis 1980 (certainement du fait de la multiplication des fermetures d'usines). (1)

Sur le tableau de synthèse de la page 20 qui regroupe les paramètres de la quasi-totalité des entreprises, on remarquera une détérioration très marquée de la situation des unités industrielles.

En terme de chiffre d'affaires, la croissance a décru de 15 % à 7 % entre 1981 et 1982 et s'est établie à 12 % en 1983 malgré les performances exceptionnelles de la SOFITEX. Dans la même période, le chiffre d'affaires intérieur a regressé de 15 à 3 % témoignant ainsi de l'affaiblissement de la demande et du manque d'élargissement du marché.

Sur le plan de la rentabilité,plus de la moitié des grandes et moyennes unités industrielles , tournent en dessous de la capacité de leurs équipements et ont été déficitaires en 1983 (2), les secteurs les plus affectés étant le textile et les industries chimiques. Si l'on fait abstraction de la SOFITEX qui a objet mixte (industriel et commercial) il apparaît que les industries alimentaires contribuent à dégager l'intégralité des résultats bénéficiaires du secteur.

Sur le marché de l'emploi, le secteur industriel occupe une place modeste. Certes dans les années 1970 il y a eu, avec la création d'unités nouvelles, un accroissement notable des emplois qui a contribué à faire tripler les effectifs mais force est de constater aujourd'hui que le secteur moderne de l'industrie emploie à peine 0,3 % de la population active. En outre, depuis 1980 les emplois ont cessé de croître et au cours des deux dernières années on a enregistré une baisse de l'ordre de 4 % suite aux différentes fermetures d'unités. (3)

---

(1) voir tableau n% en page 20;le lecteur pourra aussi consulter avec profit l'ouvrage de la Direction du Développement Industriel intitulé "l'industrie Burkinabè en 1982-83."

(2) voir tableau n° 9 en page 21

(3) voir tableau n°3 .

NOMBRE TOTAL D'EMPLOI DANS LES VINGT PLUS IMPORTANTES "PETITES ENTREPRISES" P.E. DANS L'EST DU BURKINA FASO, 1980.

Types d'Entreprises :	Pourcentage du Total d'emplois généré par les petites Entreprises
1. Fabrication de Dolo (bierre de mil)	19,2
2. Extraction du beurre de karité	18,1
3. Tissage	14,1
4. Poterie	9,5
5. Fabrication de soumbala	9,1
6. Forgeron	6,8
7. Teinture de tissus	5,6
8. Fabrication de l'huile d'arachide	3,5
9. Couture	3,2
10. Quinquaillerie	2,1
11. Restaurants	2,0
12. Bars	2,0
13. Moulin de céréales	1,2
14. Réparation de mobylettes	1,1
15. Boulangerie	0,8
16. Menuiserie	0,6
17. Pharmacie	0,4
18. Vendeurs de café	0,3
19. Coiffeurs	0,3
20. Photographie	0,1
TOTAL	100

SOURCE : David Wilcok, "Les Petites Entreprises Rurales dans l'Est de la Haute Volta; Résultats d'Enquêtes", Programme d'Economie Rurale en Afrique. Document de Travail n° 38, Université de l'Etat de Michigan, Août 1981, p. 20. L'Enquête porte sur 192 villages dans lesquelles 1.358 entreprises ont été identifiées avec un total de 21.207 emplois.

Tableau n° 8

PART DE L'INDUSTRIE DANS LE PIB DES ETATS DE L'UMOA

ETATS MEMBRES	PART 1974 (en pourcentage)	PART	1981
[illegible]	8,94	13	
[illegible]NA	13,8	11,3	
COTE D'IVOIRE	16,03	23	
NIGER	13,57	30	
SENEGAL	19,77	25	
TOGO	27,86	29	

SOURCE : Statistique B C E A O

PERFORMANCES DE L'INDUSTRIE

	1980	1981	1981	1983
In[illegible]le la production (1)	194	187	-	-
Chi[illegible]res d'aff. (milliard)	48 278	55 987	59 914	67 465
Chiffres d'aff. intér.	37 789	43 510	50 057	51 712
Chiffres d'aff. export.	10 489	12 477	9 857	15 753
Résultats bruts	2 354	667	426	1 497
E[illegible]s (nombre)	8 542	9 022	9 055	8 730

SOURCE : Statistique de la Chambre de Commerce

(1) SOURCE : IMF Recent economic development June 1983.

Tableau n° 9

RESULTATS INDUSTRIELS

SOURCE : Statistiques CHAMBRE DE COMMERCE

	1980	1981	1982	1983
Entreprises déficitaires (nombre)	21 (44%)	23 (48%)	26 (54%)	24 (50%)
Déficit brut du Secteur	1 869	2 537	2 309	2 024
Déficit des Sociétés d'Etat	1 023	1 675	1 029	533
éficit cumulés	1 869	4 406	6 715	8 739
Déficits cumulés des Sociétés d'Etat	1 013	2 698	3 727	4 260

CHIFFRES D'AFFAIRES DES PRINCIPALES ENTREPRISES DU BTP, DU COMMERCE ET DES SERVICES

SOURCE : Statistiques CHAMBRE DE COMMERCE

	1982	1983	1984
Bâtiments et Travaux Publics (11E)	12 951	13 207	6 770
mmerce et Service (89 E)	62 096	64 791	60 478
* Commerce	42 896	43 859	37 559
* Service	19 200	20 932	22 919
Principales maisons de Commerce (FASO YAAR non compris)	26 180	25 588	26 890

I.3. - SECTEUR DU COMMERCE ET DES SERVICES

I.3.1. - Profil du secteur

Comme les deux précédents secteurs, le Commerce et les Services sont dominés par les petites entreprises privées individuelles qui assurent l'essentiel de la fonction de distribution et d'approvisionnement en milieu urbain et surtout rural.

Compte tenu de leurs structures légères, ces petites entr[illegible] s'avèrent particulièrement efficaces en zone rurale où l'absence d'infrastruct[illegible]s d'accueil (et de stockage), la précarité, voire l'inexistence de voies d'accès permettant d'écouler les productions et la taille réduite des marchés ruraux empêchent l'intervention des unités modernes, des grossistes et demi-grossistes.

Dans le contexte actuel de l'économie Burkinabè ces petites entreprises formées de "boutiquiers", de "tabliers" et de marchands ambulants constituent des relais irremplaçables qui donnent au commerce de détail toute sa fonction sociale dynamique. Ce sont en effet ces unités qui permettent de mettre effectivement à la portée du consommateur les biens d'usage courant.

A côté de la masse des petites entreprises on observe quelques grandes et moyennes maisons de commerce (généralement les anciens comptoirs) qui s'adonnent à l'activité d'importation et d'exportation dans les [illegible]s urbains. Les entreprises Publiques interviennent surtout au niveau d[illegible]ecte et de l'exportation des produits de l'agriculture et de l'élevage et au niveau de la distribution des produits de grande consommation. La présence de l'Etat est cependant importante dans le domaine des services où toutes les banques sont sous contrôle.

I.3.2. - Performances des entreprises du Commerce et des Services

A l'instar des activités agricoles et industrielles, le commerce et les services n'ont pas bénéficié d'une croissance soutenue depuis 1980.

L'essouflement qui était déjà perceptible en 1980 est apparu avec une nette évidence en 1983, comme on peut le voir en examinant les statistiques de la p. 21.

Cependant, la détérioration n'a pas été uniforme pour l'ensemble des branches de ce secteur :

- les entreprises de service semblent avoir moins souffert du ralentissement économique, probablement parce que les banques n'ont pas été fondamentalement affectées par la récession. Quant aux entreprises commerciales, du fait que l'expansion de leurs affaires est fortement conditionnée par celle du pouvoir d'achat, elles ont moins resister à la baisse d'activité. En 1983 le chiffre d'affaires des principales maisons de commerce a chuté d'environ 13 % et celui de 1984 a été à peine supérieur à celui de l'année 1982(1).

Cependant dans l'ensemble les emplois n'ont pas connu une baisse significative en raison des effectifs souvent réduits des maisons de commerce (2).

Au niveau des exportations commerciales elles ont été marquées par une baisse toute aussi importante due à la campagne médiocre des produits du crû. Dans ces conditions les performances exceptionnelles enregistrées par la SOFITEX au cours des deux dernières années ont contribué à donner à notre commerce d'exportation la physionomie d'un commerce dominé par une monoculture d'exportation.

On pourrait espérer une relance des activités du secteur si les signes de reprise déjà perceptibles, depuis le second trimestre 1985, s'affirment davantage dans les mois à venir.

---

(1) Voir statistique du tableau n° 9 et 10

(2) Un autre facteur qui permet d'expliquer la relative stabilité des effectifs commerciaux tient au fait qu'un grand nombre d'entreprises de ce secteur emploient, peu de salariés mais utilise les services des membres de leur famille (cousins, neveux etc...).

Tableau n° 10

EVOLUTION DES EMPLOIS DU B. T. P. ET DU COMMERCE

SECTEURS D'ACTIVITES	1982	1983	1984
Bâtiment et Travaux Publics (11 entreprises)	2 520	2 144	1 732
Commerce et Services (89 entreprises	2 828	3 086	3 195
* Commerce	1 306	1 297	1 420
* Services	1 522	1 789	2 . . 5

SOURCE : Statistiques CHAMBRE DE COMMERCE

I.4. - SECTEUR DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

I.4.1. - Profil du secteur

Le secteur burkinabè du bâtiment et des travaux publics est caractérisé par la présence de quelques grosses entreprises de génie civil qui cohabitent avec une multitude de petites unités (généralement des tâcherons du bâtiment) avec qui elles entretiennent des rapports de sous-traitance au niveau de l'exécution des marchés.

Après le secteur agricole, le bâtiment et les travaux publics constituent l'un des domaines où la présence des entreprises publiques est faible. L'essentiel des unités est constitué de personnes (physiques et morales) privées qui ont la plupart du temps évolué du stade tâcherons à celui d'entrepreneur moderne.

Ce secteur connaît aussi une forte présence d'entreprises étrangères ultinationales qui participent ponctuellement à l'exécution des projets publics. C'est donc un secteur où les entreprises se livrent une âpre concurrence. Cependant la compétition se fait la plupart du temps au détriment des entreprises nationales compte tenu du caractère généralement lié des financements internationaux, de la surface financière de ces unités étrangères et de la faiblesse de leurs charges de struture.

I.4.2. - Performance des entreprises du bâtiment et des travaux publics

Il faut que dans les années de l'indépendance le bâtiment et les travaux publics n'occupaient qu'une place marginale dans l'économie, (1), ce secteur a connu durant les années 1970 une rapide expansion qui en a fait l'un des plus importants secteurs non agricole après le commerce et l'industrie manufacturière.

Malgré la sévère récession qui a affecté les entreprises du bâtiment et des travaux publics depuis 1980, le chiffre d'affaire réalisé en 1983 par les grandes et moyennes entreprises de travaux publics et de construction représentait plus de 30 % du chiffre d'affaire du secteur industriel.

---

(1) voir à cet effet le rapport de la chambre de commerce intitulé "tour d'horizon de la HAUTE-VOLTA" 1960.

La sagesse populaire ressent intuitivement l'importance économique du bâtiment et des travaux publics lorsqu'elle dit "Quand le bâtiment va, tout va ; quand le bâtiment tousse, l'économie grelotte".

Force est de reconnaître cependant qu'au cours des dernières années tout n'est pas allé bien pour les entreprises de travaux publics et de construction. On a observé une importante baisse de l'activité qui a touché à la fois les emplois(-30 %) le chiffre d'affaires (-50 %) et entrainé la faillite de plusieurs unités (1).

Seules quelques entreprises de génie civil ayant bénéficié des ma[illegible] d'Etat ont pu résister tant bien que mal au ralentissement économique. Ma[illegible]gré les efforts consentis par le gouvernement pour régler les factures en instances, la santé financière des entreprises du BTP reste précaire alors que la plupart des unités se sont structurées en outil de survie.

Le marasme s'est accentué récemment avec la mesure de suspension [illegible] paiement des loyers en 1985 ; ces mesures ayant provoqué un effet de [illegible]se et de désarroi au sein des milieux d'affaires incapables de réorienter leurs investissements vers des secteurs plus productifs ou plus rentables.

Depuis un certain temps cependant des signes de reprises apparaissent avec la mise en oeuvre des projet gouvernementaux de construction de logements sociaux (Cités an II, et an III) et d'aménagement divers (zone [illegible]erciale, barrage de la Kompienga, bitumages des routes...). Ces différen[illegible]ammes donnent à juste titre aux entreprises l'ambiance d'un espoir sérieux dans l'avenir. De même les récentes mesures prises par les autorités gouvernementales pour restructurer l'activité immobilière (lotissements massifs, mise en place d'une banque de l'habitat...) offrent un gage supplémentaire de confiance dans l'avenir

---

(1) voir tableau n° 9 et 10 en pages 21 et 24.

Ces signes encourageants ne devraient cependant pas faire perdre de vue l'ampleur des efforts qui doivent être fournis (de part et d'autre) pour relancer le secteur dans son ensemble, car les effets de la reprise restent encore circonscrits à quelques grosses entreprises locales et surtout aux entreprises concurrentes étrangères qui sont le plus souvent attributaires des marché d'Etat.

I.5. - SECTEUR DE L'ARTISANAT

I.5.1. - Profil de l'artisanat burkinabè

Bien qu'il n'en existe pas une définition universellement reconnue, on considère que l'artisanat regroupe une masse de petites entreprises informelles de transformation, de commerce et de service gérées par des personnes privées travaillant souvent seules ou avec des membres de leurs familles.
Certains artisans emploit des compagnons ou des apprentis (1). L'artisanat reste très diversifié au Burkina Faso et on y distingue principalement l'artisanat d'art, l'artisanat utilitaire et l'artisanat de service.

Très souvent négligées dans les études économiques et dans les programmes d'incitation, les petites entreprises artisanales contribuent (selon la dérinition qu'on adopte) entre 9 et 23 % du PIB et pour environ 55 % de la valeur ajoutée industrielle et 30 % de la valeur ajoutée dans le secteur des services du Burkina (coéfficient élevé de main d'oeuvre des entreprises artisanales laisse en outre croire que ces unités contribuent probablement pour une proportion très appréciable aux emplois salariés. Il s'agit donc d'une catégorie d'opérateurs économiques non négligeables. Les données disponibles laissent apparaître que ces petites entreprises travaillent essentiellement à partir de matières premières locales et vendent, la plupart du temps, des biens et services de grande consommation sur le marché local.

Les unités agro-industrielles à petite échelle qui dominent ce secteur s'adonnent surtout à la production du dolo, l'extraction du beurre de karité et la production de soumbala. Viennent ensuite les entreprises de confection communement appelées "tailleurs", les mécaniciens et les unités de transformations de métaux (forgerons).

---

(1) DGIA op. cit.

(2) voir également l'industrie Burkinabè en 1982 - 83 DGIA 1985.

On peut enfin constater que les actions de production du secteur de l'artisanat sont souvent saisonnières, particulièrement en milieu rural où elles occupent environ les 3/4 des populations rurales dans les temps creux du calendrier agricole (en saison sèche). L'artisanat constitue de ce fait une source importante d'emploi et de revenus et participe de ce fait à l'amélioration des revenus ruraux, comme on peut le voir à partir des éléments des tableaux 11 et 12 (pages 29 et 30)(1).

Malgré l'existence d'un important potentiel à l'exportation, la vente des produits de l'artisanat reste encore limitée à quelques productions d'objets d'art.

I.5.2. - Performances des entreprises du secteur de l'artisanat

Tout comme le reste de l'économie, le secteur de l'artisanat a beaucoup souffert de la sécheresse et de la baisse d'activités des dernières années, particulièrement celle du pouvoir d'achat des populations rurales à la succession de mauvaises campagnes agricoles au cours des deux dernières années. Les statistiques disponibles ne permettent cependant pas de chiffrer avec précision cette évolution.

Du point de vue de l'utilisation des ressources locales, des études rigoureuses menées dans les pays voisins permettent d'affirmer que les unités artisanales compte tenu de leur échelle de production, sont souvent plus efficaces que les grandes entreprises fabriquant des produits similaires. L'artisanat réalise en effet dans un grand nombre d'activités (vêtement, produits alimentaires, meubles...) des coûts de production beaucoup plus bas que les grandes entreprises.

Il faut enfin souligner que pour les pays en voie de développement comme le Burkina Faso, une véritable pépinière industrielle offre à un grand nombre d'entrepreneur un champ d'essai à partir duquel les meilleurs éléments évoluent plus tard en industriels avisés grâce au capital d'expérience accumulée en matière de gestion et d'organisation du travail.

---

(1) voir les tableaux A3 à A5 en annexe qui donnent également des renseignements complémentaires sur le secteur de l'artisanat.

Tableau 12 : Revenus non agricoles de menages de fermiers de trois villages du Plateau Centre (B.F.)
1 Juin 1982 - 31 Mai 1983 en milliers de francs CFA (étude réalisée sur un échantillon de fermiers avec moins de 200.000 F CFA de revenus non agricoles.

ACTIVITE	VILLAGE ORD	Banga Centre - Nord	Nedogo Centre	Poedogo Centre
Tissage		6.4	2.8	765.3
Forger		40.8		16.3
Poeterie		20.2		
Boucherie			12.5	
Réparation mécanique			148.0	57.0
Restauration		47.8	26.3	
Vente de dolo		37.4	180.0	
Filage de coton			8.7	
Confestion vestimentaire			40.0	80.0
Vente d'amandes		1.0		
Main d'oeuvre de construction			71.5	
Ouvriers agricoles		18.5		22.5
Commerce de produits agricoles		26.5	24.3	51.1
Commerce de produits manufacturés		168.8		
Commerce général		103.5		81.0
Transport				20.0
Autres		35.1		36.6
TOTAL		506.0	514.1	1,129.8
Nombre de ménages enquêtés		29.0	30.0	26.0
Moyenne par ménages (CFA)		17.4	17.1	43.5

Source : FSU/SAFGRAD, 1983 Rapport Annuel, Ouagadougou, Burkina Faso, Juillet 1984.

Tableau 11 : Revenu non agricole de nménages des fermiers de trois villages du Plateau Central (Burkina Faso) 1 Juin 1982 - 31 Mai 1983 en milliers de francs CFA (étude réalisée sur 1 échantillon de fermiers)

SOURCE / VILLAGE ORD	Bangasse Centre - Nord	Nedogo Centre	Poedogo Centre
Tissage	6.4	2.8	765.3
Forger	40.6		16.3
Poteries	20.2		
Boucherie		12.5	
Reparation mécanique		148.0	57.0
Restaurant	52.8	26.3	
Vente de dolo	37.4	180.0	
Filage		8.7	
Confection vestimentaire		40.0	80.0
Vente d'amandes	1.0	71.5	
Main d'oeuvre de construction			
Ouvriers agricoles	18.5		22.5
Commerce de Produits agriculturaux	26.5	24.3	276.1
Commerce de produits manufacturés	168.8..		551.0
Commerce Général	103.5		1,341.0
Transport			
Commerce de Bétail	313.0		
Autres	24.6		36.6
TOTAL	813.5	514.1	3,145.8

Source : FSU/SAFGRAD, 1983 Rapport Annuel, Ouagadougou, Burkina Faso, Juillet 1984.

II - EVALUATION DES OBSTACLES ET DES CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES BURKINABE

Le développement des entreprises au Burkina Faso notamment celles du secteur privé, reste soumis à des contraintes importantes accentuées par ailleurs par l'absence d'un programme cohérent de promotion de l'entreprise Burkinabè.

Pour certains secteurs d'activités, il s'agit moins de susciter de nouvelles créations d'unités que de lever (par des mesures parfois simples) les contraintes qui empêchent le développement des entreprises existantes : tel est le cas des secteurs agricole et industriel. Pour d'autres par contre il s'agit surtout de mettre en oeuvre un programme cohérent de promotion susceptible d'engendrer une réelle expansion de l'activité productive. C'est le cas au niveau des petites unités privées informelles.

Parmi les contraintes qui pèsent sur les entreprises burkinabè, on relèvera :

- l'environnement économique caractérisé par la méconnaissance des ressources naturelles, l'insuffisance de la pluviométrie et l'absence de maîtrise des ressources hydrauliques auxquelles s'ajoute l'enclavement du pays qui constitue un autre facteur de renchérissement des coûts d'implantation et de fonctionnement.

- l'insuffisance des moyens de transport et l'absence d'infrastructures de communications entraînant sur le plan interne l'enclavement des zones de productions.

- l'inégale disponibilité de l'énergie et son coût élevé en milieu rural.

- la faiblesse du management burkinabè et le manque de qualification (à tous les niveaux) de la main-d'oeuvre, Ceci étant aggravé par la faible alphabétisation de la population qui rend difficile l'assimilation de la technologie et l'apprentissage des méthodes de gestion.

- la forte dépendance des grandes et moyennes entreprises vis-à-vis du crédit bancaire (au lieu de l'autofinancement) et la faiblesse des organismes financiers existants incapables de promouvoir l'investissement dans les secteurs prioritaires de l'économie et soutenir le développement de la petite entreprise.

Cette contrainte se trouve aggravée par l'absence d'une politique nationale de financement du développement industriel (1) et revêt un caractère dramatique s'agissant du financement des investissements agricoles. L'agriculture qui constitue la priorité des priorités au Burkina ne bénéficie que de 4,8 % des crédits consentis à l'économie (2).

- Enfin la faiblesse de la recherche appliquée et celle de l'information nécessaire pour l'évaluation et la planification des projets d'investissements. Cette lacune touche à la fois les structures administratives et les entreprises et rend particulièrement difficile l'évaluation des alternatives techniques qui s'offrent aux investisseurs notamment en ce qui concerne le secteur agricole, celui de l'élevage et de celui des mines où l'inexistence d'une politique nationale de recherche appliquée rend complexe l'évaluation des potentialités du sol et du sous sol burkinabè.

II.1. - ANALYSE DES CONTRAINTES SECTORIELLES

II.1.1. - Contraintes du secteur agricole

Les investisseurs privés qui cherchent à développer une activité en s'engageant dans le secteur agricole sont confrontés à plusieurs obstacles qui vont de la mauvaise répartition des sols cultivables au manque de capitaux.

Il ya tout d'abord l'environnement naturel sévère et la pluviométrie insuffisante et irrégulière qui contitue un premier obstacle important sous le développement de l'agriculture.

Quand à la main d'oeuvre, sa disponibilité est liée aux variations saisonnières, si bien qu'il ya des périodes hautes et basses selon le rythme de la saison. Les effets néfastes de ces fluctuations sont surtout ressentis dans les premières et les dernières semaines de la saison pluvieuse où la demande de main d'oeuvre agricole est élevée.

---

(1) Il n'existe pas au Burkina Faso une banque de développement industriel.

(2) Voir tableau de la page 43.-

Le problème de crédit constitue sans doute l'une des contraintes les plus importantes au développement de l'activité productive agricole. Les agriculteurs bénéficient peu de crédits bancaires octroyés à court terme, alors que les crédits de moyen et long terme destinés à financer les équipements agricoles, ne leur ont pas été accessibles au cours des dernières années. La faiblesses du réseau de distribution de crédit et celui de l'encadrement administratif et technique nécessaires pour leur supervision, contribuent à aggraver considérablement cette contrainte.

Une autre contrainte du secteur agricole est celle de la faible disponibilité des intrants agricoles selon la région. Outre que la plupart du temps l'utilisation est freinée par les techniques culturales archaïques et par le manque de formation de nos paysans, les retards fréquents de livraison constituent un autre handicap important. Même dans les cas où la distribution physique est assurée, les exploitants agricoles sont confrontés aux problèmes des ressources nécessaires pour s'en procurer.

Par ailleurs, les investissements agricoles ne sont pas expressement inscrits au bénéfice du Code des Investissements. Ainsi par exemple, un investisseur désirant mettre en place un système d'irrigation pour arbres fruitiers ou pour un champ de maïs, ne bénéficiera pas des dispositions avantageuses du Code des Investissements même si son projet engendre des effets induits analogues à ceux d'un projet purement industriel nécessitant un coût élevé. La rentabilité du capital investi différera nécessairement (au détriment de l'exploitation agricole) du fait de cette discrimination.

En plus de ces contraintes, il convient de souligner le prix officiel aux producteurs. Ici plusieurs types de problèmes se posent aux entreprises :

- outre la fixation des prix à un niveau insuffisament rémunérateurs et leur publication tardive qui gênent les plans de production des agriculteurs, la présence de nombreux intermédiaires dont l'activité en milieu rural constitue énormément à accentuer le manque à gagner des pays. Compte tenu de l'inorganisation du marché des produits agricols et de la faiblesse des structures de commercialisation existant, l'intervention de ces agents se fait la plupart du temps en dessous des prix planchers fixés par le gouvernement, et elle associe souvent une pratique qui laisse le paysan entièrement tributaire de ces intermédiaires.

- les retards fréquents au niveau du reglement des achats de produits maraîchers par les entreprises publiques et les coopératives privées, ceci oblige les paysans à attendre parfois plusieurs mois pour percevoir les produits de leurs ventes. Au niveau des coopératives privées, ce problème est essentiellement lié au manque de fonds de roulement pendant les campagnes agricoles.

Outre ces aspects, d'autres contraintes non moins essentielles auxquelles sont confrontées les entreprises du secteur agricole sont :

- l'absence de vulgarisation des nouvelles techniques culturales et des résultats de la recherche scientifique permettant de développer les variétés culturales adaptées aux différentes zones de production ;

- l'insuffisance des infrastructures de conservation, de transformation et de transport des produits périssables comme les fruits et légumes et ceux de l'élevage ;

- la fiscalité de porte relativement élevée sur les équipement et les pièces de rechange des matériels agricoles, et l'inflation qui rend particulièrement onéreux la cession des équiments aux paysannats villageois.

- quant au secteur de l'élevage, les problèmes qui se posent à son développement sont : le manque d'eau et de paturâge, l'insuffisance de couverture sanitaire du bétail et la faiblesse des moyens de vulgarisation hygiénique. La concurrence des produits européens et américains (Argentine notamment) sur nos marchés d'exportation, contribue également à géner les exportations burkinabè.

II.1.2. - Secteur industriel et agro-industriel

Outre les problèmes de financement et de management qui se posent de façon aigue à l'ensemble des unités industrielles, les grandes et moyennes entreprises du secteur sont confrontées à plusieurs difficultés :

- La première réside dans le système complexe et long des homologation des prix. Pour certaines entreprises, les délais nécessaires pour que les nouveaux prix sortent dans les périodes de hausse de coût des matières premières sont tels que les entreprises sont amenées à subir des pertes fréquentes d'exploitations sans compensation.

  Pour d'autres par contre, on constate une discrimination aberrante en faveur des produits des entreprises concurrentes étrangères. Les marges bénéficiaires octroyées dans le cadre de l'homologation sont fixées à un niveau qui compromet la distribution de leurs produits par les commerçants locaux qui sont autorisés à prélever des marges plus rémunératrices sur les produits similaires importés.

  Au total, la pratique de l'homologation entame sévèrement la capacité des unités industrielles à faire face à la crise et aux aléas de la conjoncture économique actuelle.

- Un autre problème est ce i de la fraude douanière qui affaiblit la compétitivité des unités industrielles sur le marché local et qui a contribué à provoquer l'effondrement de certaines productions (piles, pneumatiques, tabacs...)

- L'étude et la planification défectueuses des projets d'investissements sont aussi une source de difficultés non négligeables conduisant souvent au suréquipement ou au sous-équipement des unités, par suite d'une fausse évaluation du marché. Cette lacune découle de l'absence de données de base et de bureaux d'études compétents.

- L'insuffisance de l'encadrement et de l'assistance aux entreprises par les structures administratives et financières.

En ce qui concerne le secteur minier, il convient de remarquer que le Burkina renferme des ressources importantes, notamment du manganèse, du phosphate, de l'or, de l'argent, du zinc, du calcaire à ciment, etc... Cependant, de nombreuses contraintes se posent à leur exploitation ;

* l'évaluation incomplète du potentiel et la qualité parfois insuffisante des études freinent l'exploitation minière.

* l'état d'enclavement des sites miniers l'absence d'infrastructures d'accès influent négativement la rentabilité des activités de ce secteur.

* outre les coûts d'identification, d'évaluation et d'exploitation qui sont par ailleurs très élevés, le manque de financement constitue aussi un autre obstacle important à la valorisation du potentiel minier du Burkina.

* enfin, les facteurs exogènes exercent également un effet défavorable sur la production minière qui est destinée essentiellement aux marchés extérieurs et qui de ce fait reste fortement soumises aux fluctuations des coûts internationaux.

II.1.3. - Contraintes du secteur commercial et des services

Au niveau des activités commerciales et de services, hormis les difficultés précemment évoquées (financement, main-d'oeuvre, règlementation des prix, faiblesse des infrastructures de transport et de stockage, etc...), les contraintes essentielles se situent à plusieurs niveaux et touchent à la fois les circuits de distribution et les structures de commercialisation.

- En ce qui concerne les circuits de distribution, les entraves sont liées à l'absence de stratégie commerciale, à la faiblesse de la surface financière des entreprises et à la méconnaissance des techniques de gestion et de commerce international.

- Au niveau des structures de commercialisation il faut souligner l'insuffisance d'organisation des professions, la faiblesse des infrastructures d'accueil et de stockage des marchandises (particulièrement dans les différents ports d'accueil du Burkina), la concurrence malsaine entre nos entrepreneurs sur les marchés d'exportations, le coût élevé du frêt aérien, etc.

II.1.4. - Contraintes des entreprises du bâtiments et des travaux publics

Outre les problèmes de financement et de gestion, le secteur du bâtiment et des travaux publics est soumis à plusieurs contraintes au nombre desquelles il faut citer l'absence d'organisation de la profession, la formation technique insuffisante des entrepreneurs, et du personnel technique) formés pour la plupart sur le tas. Cette lacune se ressent particulièrement au niveau de la conduite irrationnelle des chantiers dont la qualité laisse parfois à désirer.

La lourdeur et la complexité des circuits administratifs d'attribution et de règlement des marchés publics constituent une autre source de difficultés qui contraint souvent les entreprises à préfinancer les marchés dont elles sont normalement adjudicatrices. Cette pratique entraine une gêne sévère de trésorerie pour les entreprises notamment les PME dont la surface financière est faible.

Enfin les entreprises du BTP et particulièrement les PME souffrent de la concurrence des sociétés étrangères qui bénéficient le plus souvent des marchés intéressants. Ces sociétés (qui sont généralement des filiales de multinationales), plus expérimentées et mieux équipées que les entreprises nationales, ont une surface financière plus importante et présentent de ce fait les garanties et cautions exigées pour la soumission aux marchés publics. Cet état de chose est par ailleurs aggravé par l'absence de dispositions légales qui permettent de les obliger à soustraiter dans des conditions valables, les marchés dont elles sont adjudicatrices.

II. - Contraintes du secteur de l'artisanat

L'activité des entreprises artisanales fluctue en fonction de la conjoncture qui dicte le niveau du pouvoir d'achat local et celui de la demande.

Du fait de l'inorganisation du marché et de l'absence d'une politique nationale de promotion de l'artisanat, la demande constitue le facteur limitatif le plus important à l'expansion des activités de ce secteur, après la disponibilité des matières premières (locales ou d'importation).

Lié à la question des débouchés et du marché, il se pose aussi un problème de qualité au niveau des produits de l'artisanat. Bien que le snobisme contribue souvent à freiner la consommation des produits de l'artisanat dans les zones urbaines (1), il faut souligner que la qualité de ceux-ci laisse parfois désirer notamment au plan de la solidité et de la finition. Il faut donc dire que la clé de croissance des unités artisanales repose donc essentiellement sur l'amélioration de la qualité des produits permettant de mieux concurrencer les produits d'importation.

La situation du secteur agricole influe aussi très fortement sur les activités artisanales qui comportent pour la plupart une transformation de matières premières agricoles.

La croissance des petites entreprises est aussi soumise à des contraintes importantes de gestion surtout au moment où l'artisan embauche son premier employé et devient un "manager" au lieu du simple technicien qu'il était auparavant. A cela s'joute l'absence d'une véritable mentalité d'entrepreneur qui vient aggraver ces lacunes de gestion. Souvent, "le petit entrepreneur" qui confond à tort ou à dessein) capital, chiffre d'affaire et bénéfice s'adonne à des dépenses ostentatoires (achats de grosses voitures automobiles de luxe, des villas de luxes, vacances fréquentes...) dès lors qu'il a réussi à faire une bonne opération, sans se soucier du développement de son entreprise.

Un autre probleme non moins important est celui des difficultés d'accès au crédit bancaire, compte tenu de l'absence (ou de l'insuffisance) de garantie et des difficultés qu'eprouvent les "petits entrepreneurs" pour confectionner des dossiers bancables.

---

(1) Ce phénomène n'est pas propre uniquement aux produits artisanaux. Vis-à-vis de certains produits agricoles (tels que les fruits et légumes) et industriels on observe la même desaffection des consommateurs urbains qui par snobisme préfèrent souvent les produits d'importation même si pour une qualité équivalente, ceux-ci sont plus chers.

Il faut noter enfin que ces entreprises sont aussi très désavantagées par la disparité de traitement notamment au niveau fiscal et douanier où elles subissent une taxation élevée sur leurs équipements et matières premières alors que la plupart des grandes entreprises importent leurs équipements en franchises, en vertu des disparités du code des investissements dont elles sont la plupart du temps bénéficiaires. (1)

II.2. - CONTRAINTES LIEES A LA GESTION DES ENTREPRISES

Les entreprises burkinabè privées, mixtes ou publiques - présentent de graves lacunes au niveau de la gestion. Des études récentes dans ce domaine ont permis de montrer que dans un grand nombre de cas, l'échec des expériences entreprises (surtout dans le domaine industriel) était essentiellement imputable à des pratiques de gestion gabégiques(2).

Si la jeunesse de nos promoteurs et la faiblesse de leur niveau de formation rendaient de telles erreurs inévitables au départ, il convient, après l'expérience des premières générations d'entrepreneurs de surmonter rapidement cette faiblesse qui touche à la fois la comptabilité, l'analyse et le contrôle financier, le contrôle de la production et qui est souvent liée au manque de cadres (intermédiaires) compétents dans les entreprises. (3)

Par ailleurs, les connaissances en marketing sont très peu développées, notamment les stratégies d'écoulement, d'emballage et de développement de nouveaux marchés. Il faut noter cependant que dans ce domaine le système actuel d'homologation des prix combiné avec la fixation des marges commerciales rendent difficile le développement de stratégies marketing fondée sur le prix.

---

(1) Ces unités dont les investissements sont généralement inférieurs à 5 millions de F CFA et qui de ce fait sont exclues du bénéfice du code des investissements paient des droits qui atteignent par exemples 72 % sur les outils manuels, 63 % sur les outils utilisés pour le travail du bois et du métal et 41 % sur les machines à coudre.

(2) cf. communication du Ministère de la Promotion économique lors du symposium (voir annexe).

(3) voir à ce sujet un rapport d'évaluation des besoins en formation des entreprises établi par la chambre de commerce d'industrie et d'artisanat du Burkina en 1982.

Au niveau des entreprises publiques, les problèmes de gestion sont de toute évidence plus aigüs compte tenu des résultats financiers de la plupart de ces unités. Ils s'expliquent en partie par la prédominance dans les entreprises publiques de la tendance au fonctionnarisme des cadres dirigeants avec ses conséquences négatives sur l'esprit de rigueur, d'inovation et de recherche au niveau de l'organisation et de la gestion de l'entreprise. Cependant ces mauvais résultats ne sont pas toujours imputables aux problèmes de gestion compte tenu du fait que l'Etat motivé davantage par un souci de rentabilité économique et social que par la recherche du profit, a dû souvent intervenir dans des domaines inconnus (et comportant plus de risques) par contingent pour lancer les investissements là où l'initiative privé a fait défaut ou hésitait à s'engager.

Face à cet état de chose, le Ministère de la Promotion économique a dû entreprendre depuis 1983 une restructuration systématique des societés déficitaires. Les résultats positifs de ce travail peuvent être constaté sur le tableau de la page 21 qui fait apparaître une tendance très nette à la diminution du déficit de ces unités. Dans de nombreux cas, cette restructuration a consisté à associer le privé au capital et à la gestion des unités en difficultés (SAVANA, CNDI, SBMC, VOLBRICERAM), confirmant ainsi que les mesures économiques gouvernementales ne sont pas dirigées contre le secteur privé. (1).

Si au niveau gouvernemental ces efforts sont appréciables, il convient cependant souligner qu'il ne sont pas suivis par le privé du fait de l'inadaptation de la plupart des structures d'encadrement et d'assistance aux entreprises privées.

Au niveau de la formation , l'Etat soutient de manière active la plupart des programmes de formation. Cependant le complément indispensable à l'action des pouvoirs publics (qui reste limité eu égard aux contraintes budgétaires) fait défaut pour élaborer et exécuter des programmes de formation et de perfectionnement spécifiques aux entreprises et pour développer les services de soutien indispensables pour leur épanouissement. C'est là un handicap important au développement de l'entreprise quand on sait que la meilleure façon de préparer l'avenir est d'investir dans la formation des hommes.

---

(1) Il convient de noter en effet à ce jour qu'aucune mesure directe de nationalisation ou d'expropriation n'a été prise par les pouvoirs publics, comme l'a indiqué le Ministre de la Promotion économique au cours de ce symposium.

II.3.- PROBLEMES DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES BURKINABE

A côté des entraves sectorielles et des problèmes de gestion évoqués précédemment, le financement constitue l'autre volet des grandes contraintes qui entravent le développement des entreprises au Burkina.

Cette contrainte tient d'une part à la structure financière des entreprises, caractérisée par une très forte dépendance vis-à-vis des concours financiers extérieurs, d'autre part au système bancaire Burkinabè qui semble inadapté par rapport à une économie arriérée dont la plupart des opérateurs maitrisent difficilement les problèmes de monnaie et les rouages du financement bancaire.

II.3.1.- Contraintes liées à la structure financière des entreprises

Pour faire face à leurs besoins de financement, les entreprises recourent soit à l'autofinancement, soit au concours financier (local ou extérieur). Au Burkina cependant, en dehors de la période de création ou d'implantation où l'autofinancement intervient dans une mesure plus ou moins importante, les entreprises financent rarement leur développement par ce mode. Le recours aux institutions financières locales (et extérieures) constitue la règle, et en général 90 % des ressources financières les entreprises se présentent sous forme de crédit bancaire (1). Les entreprises démarrent ainsi le plus souvent avec une structure financière déséquilibrée, ce qui se traduit par un dépendance financière excessive qui compromet la rentabilité des entreprises et qui accentue leur sensibilité aux fluctuations de la conjoncture économique. leur solvabilité, dans ces conditions est permanemment compromise et les possibilités d'accès aux concours bancaires restent limitées.

---

(1) Voir communication de l'APBEF (Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers) au Symposium sur les problèmes de financement des entreprises. Voir aussi le rapport élaboré par la C I C F (Compagnie internationale de Conseil Financier) en septembre 1984 sur les problèmes de financement au Burkina Faso.

Tableau n° 13

ENCOURS DES CREDITS BANCAIRES

(sans seuil de déclaration)

(en millions de F CFA)

L I B E L L E S	30 Sept. 1980		30 Sept. 1981		30 Sept. 1982		30 Sept. 1983		30 Sept. 1984	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%
- Crédits à long terme	5 019	9,2	3 549	5,6	2 789	4,3	2 784	3,8	2 511	3,5
- Crédit à moyen terme	20 172	37,2	21 320	33,8	22 163	34 5	24 530	34,1	27 844	39,1
- Crédit à court terme	29 076	53,6	38 203	60,6	39 313	61,2	44 651	62,1	40 803	57,4
dont crédits de campagne	(4 822)	53,6	(2 844)		(3 583)		(3 483)		(156)	
TOTAL	54 267	100,0	63 072	100	64 265	100,0	71 965	100,0	71 158	100,0
- Crédits en souffrance	2 228	3,9	2 586	3,9	6 140	8,7	5 138	6,7	5 438	7,1
TOTAL DES CREDITS	56 495		65 658		70 405		77 103		76 596	

Source : BECEAO

II.3.2.- Contraintes liées au système bancaire local

Au niveau du système bancaire, les contraintes résultent essentiellement de trois facteurs :

- la gestion passive des banques :
- l'application rigide des règles de l'UMOA par les banques :
- l'absence de marchés de capitaux.

II.3.2.1. En ce qui concerne les banques, leur gestion est passive et inadaptée aux besoins réels de l'économie. L'essentiel des concours restent concentré sur les prêts à court terme et ne bénéficie ainsi qu'aux emprunteurs à faible risque. La structure des financements consentis à l'économie au cours des cinq dernières années par les banques primaires installées au Burkina Faso fait ainsi apparaître la part prépondérante des crédits à court terme qui représentent 62 %. Les crédits à moyen et long terme représentent respectivement 34 % et 4 % seulement de la marge globale des crédits octroyés au cours de la même période. (1)

Il est aussi important de souligner la portion minuscule (4,8 %) de crédit accordé à l'agriculture, alors que celle-ci compte pour plus du tiers du PIB et co[illegible] le premier secteur prioritaire pour le pays tant du point de vue de la valeur ajoutée que des emplois/.

Pour l'ensemble des activités, la structure des concours bancaires se présente comme suit (2) :

Commerce	30,8 %
Industrie	26,9 %
Mines	8,9 %
Transports et communications	6,3 %
Bâtiments et travaux publics	5,8 %
Agriculture	4,8 %

(1) Voir tableau de la page 42.

(2) Voir aussi tableaux 13 et 14 en pagepage 43 et 44

Tableau n° 14

ENCOURS DES CREDITS ACCORDES PAR LES BANQUES
REPARTIS PAR BRANCHES D'ACTIVITES

(en millions de F CFA)

BRANCHES D'ACTIVITES	Septembre 1979				Septembre 1980				Septembre 1981			
	CT	MT	LT	TOTAL	CT	MT	LT	TOTAL	CT	MT	LT	TOTAL
- Activités agricoles	396	10	-	406	276	87	-	363	433	728	-	1 161
- Activités minières	-	-	-	-	21	47	-	68	27	-	-	27
- Activités industrielles	9 098	4 008	3 532	16 638	8 911	6 351	2 895	18 157	7 310	7 473	3 249	18 032
- Bâtiments et T.P.	1 429	267	-	1 696	1 639	306	-	1 945	1 880	304	-	2 184
- Commerce	13 881	1 032	101	15 014	14 193	1 684	77	15 954	14993	2 330	83	17 496
- Transports et Communicat.	509	1 245	421	2 175	931	2 407	516	3 854	1 305	2 783	313	4 401
- Services divers	4 621	6 236	530	11 387	812	4 504	302	5 618	1 032	5 145	572	6 749
TOTAUX	29 934	12 798	4 584	47 316	26 783	15 386	3 790	45 959	26 980	18763	4 217	49 960

BRANCHES D'ACTIVITES	Septembre 1982				Septembre 1983				Septembre 1984			
	CT	MT	LT	TOTAL	CT	MT	LT	TOTAL	CT	MT	LT	TOTAL
- Activités agricole	517	1 308	1	1 826	630	1 974	2	2 606	1 093	1 922	-	3 015
- Activités minières	782	445	-	1 227	210	4 101	-	4 311	942	4 622	-	5 564
- Activités industrielles	7 053	6 481	2 721	16 255	9 594	6 422	2 355	18 371	8 265	6 317	2 112	16 694
- Batiments et T.P.	2 682	310	-	2 992	2 473	572	-	3 045	2 624	980	-	3 604
- Commerce	16 993	2 496	321	19 810	19 444	3 737	60	23 241	14896	4 206	37	19 139
- Transports et Communicat.	1 170	2 342	495	4 007	1 471	2 342	446	4 259	929	2 560	398	3 887
- Services divers	1 876	5 215	488	7 579	2 445	5 400	513	8 358	3 506	6 121	483	10 110
TOTAUX	31 073	18 597	4 026	53 696	36 267	24 548	3 376	64 191	32 255	26728	3 030	62 013

SOURCE : Centrale des risque BCEAO (données non publiées officiellement) crédits déclarés à la centrales des risques à partir d'un seuil de 5 millions.

BURKINA FASO

ALLOCATION DU TOTAL DE CREDIT BANCAIRE PAR SECTEUR

Tableau n° 15

(en Milliard de F CFA)

	1975 Décembre	1976 Décembre	1977 Décembre	1978 Décembre	1979 Décembre	1980 Décembre	1981 Décembre	1982 Décembre	1983 Décembre
Crédit à court terme									
Agriculture	0,26	0,26	0.13	0.49	0.32	0.27	0.49	0.56	0.76
Industrie	2.37	4.63	6.90	8.05	9.51	8.10	8.14	9.90	10.08
(SOSU-HV)	(1.36)	(1.99)	(2.78)	(4.26)	(4.59)	(3.05)	(3.85)	(4.30)	(4.23)
Construction	0.39	0.98	1.94	2.13	1.61	1.70	1.93	2.27	2.40
Transport	0.44	0.45	0.45	0.67	0.76	0.72	1.32	0.94	1.17
Commerce	4.22	6.06	7.23	11.18	13.46	13.85	14.55	15.01	17.14
(Denrées Agricoles)	(3.64)	(4.21)	(4.71)	(7.90)	(10.07)	(4.20)	(15.50)	(5.15)	(4.11)
Services	0.67	0.09	0.14	0.13	0.05	0.07	0.11	0.30	0.85
Institutions Fin. non Bancaires	0.29	0.32	0.47	0.51	0.40	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres	0.59	1.54	2.69	2.46	0.55	0.70	0.83	1.94	3.37
Total	9.14	14.32	19.95	25.62	26.30	25.41	25.54	31.40	3.37
(Entreprises Publiques)	(2.79)	(3.84)	(4.61)	(6.93)	(12.47)	(10.18)	(10.50)	(11.90)	(13.17)
Crédit à moyen terme									
Agriculture	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0 65	1.31	1.90
Industrie	1.31	3.20	4.76	4.48	4.87	6.56	7.07	5.94	10.67
(SOSU-HV)	(0.45)	(1.15)	(2.66)	(1.75)	(1.37)	(1.45)	(1.03)	(0.50)	(1.55)
Construction	0.00	0.16	0.15	0.16	0.16	0.28	0.31	0.19	0.70
Transport	0.03	0.58	0.98	1.07	1.30	2.38	2.16	2.48	2.42
Commerce	0.10	0.14	0.00	0.88	1.26	1.87	2.31	2.62	3.70
Services	0.21	0.18	0.72	1.08	1.82	1.61	2.82	2.14	1.81
Autres	1.27	1.82	3.25	4.08	3.71	2.37	2.85	3.21	3.67
TOTAL	2.92	6.08	10.64	11.75	13.12	15.07	18.59	17.89	24.87
(Entreprises Publiques)	(0.72)	(3.01)	(5.23)	(5.29)	(5.00)	(7.41)	(9.35)	(8.55)	(13.87)
Crédit à long terme									
Industrie	3.31	3.66	4.02	3.42	2.64	2.72	3.13	2.50	1.98
(SOSU-HV)	1.57	1.39	1.55	1.14	1.41	1.39	0.00	1.00	1.00
Construction	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Transport	0.15	0.35	0.38	0.23	0.57	0.53	0.49	0.49	0.45
Commerce	0.18	0.18	0.17	0.17	0.11	0.08	0.03	0.04	0.06

	1975 Décembre	1976 Décembre	1977 Décembre	1978 Décembre	1979 Décembre	1980 Décembre	1981 Décembre	1982 Décembre	1983 Décembre
Services	0,25	0,21	0,30	0,24	,9	0,16	0,33	0,33	0,30
Autres	0,01	0,00	0,02	0,02	0,00	0,00	0,19	0,16	0,17
TOTAL	3,90	4,40	4,89	4,08	3,71	3,49	4,18	3,52	2,96
(Entreprises Publiques)	(3.59)	(3.10)	(2.81)	(2.10)	(3.08)	(2.82)	(2.57)	(2.25)	(2.05)
GRAND TOTAL	15,95	24,80	35,45	41,45	43,13	43,94	48,31	52,81	63.60
(Entreprises Publiques)	(6.10)	(9.95)	(12.65)	(14.32)	(20.55)	(20.41)	(22.42)	(22.70)	(29.09)

SOURCE : BCEAO.

Comme on peut le constater, l'intervention des banques reste surtout concentré dans le commerce, c'est à dire dans un secteur où les besoins de financements des entreprises portent sur la trésorerie courante que sur le développement d'activités productives. L'industrie est ensuite l'autre domaine privilegié. Un autre aspect frappant du point de vue des hommes d'affaires est la grande part (45 %) de financements industriels engloutis par les entreprises publiques sur le total des crédits qui vont à ce secteur, en plus des crédits d'aide extérieure mobilisés à leur profit par le canal de l'Etat (1). L'agriculture est le secteur le plus délaissé ainsi que la grande masse des petites entreprises agro-industrielles et artisanales qui peuvent difficilement accéder au financement bancaire.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation, parmi lesquels nous retiendrons les éléments suivants :

a) Les dépots bancaires sont pour la plupart à court terme, ce qui ne permet pas aux banques d'avoir un porte feuille de prêt autre qu'à court terme. Le phénomène se trouve par ailleurs aggravé par l'attitude des déposants qui évitent les placements à long terme à cause des taux d'interêt peu rénumérateurs en comparaison à ceux servis à court terme. Il convient de remarquer à cet effet que 83 % des ressources des banques étaient constituées en 1984 par des dépôts à moins de deux ans (2).

b) Le système de distribution du crédit reste inadapté par rapport au besoin de la grande masse des entrepreneurs constituée d'opérateurs économiques ruraux. Le réseau bancaire local est constitué de six banques contrôlées toutes par l'Etat. Leurs circuits de distribution de crédit restent limités principalement aux zones urbaines compte tenu du manque de personnel qualifié et des coûts d'administration élevés du crédit rural. En outre, les méthodes d'évaluation des prêts, de suivi et d'aide aux demandeurs ne sont pas adaptés aux caractéristiques des petits emprunteurs tels que les exploitants agricoles qui sont pour la plupart illetrés. Enfin, les cadres des banques n'ont pas toujours les compétences techniques requises pour l'évaluation des projets d'investissement, surtout dans les domaines agricole et agro-industriel.

---

(1) Voir tableau page 49 N° 16 page 48

(2) Voir tableau n° 17 page 49

Tableau n° 16

REPARTITION DES ENCOURS DE CREDIT
ENTRE LE SECTEUR PUBLIC ET LE SECTEUR PRIVE

(en millions de francs CFA)

S E C T E U R	Septembre 1979				Septembre 1980				Septembre 1981			
	CT	MT	LT	TOTAL	CT	MT	LT	TOTAL	CT	MT	LT	TOTAL
- Privé	22 597	7 779	2 091	32 467	15 118	8 115	1 024	24 257	17 858	9 240	1 799	28 897
-Public	7 337	5 019	2 493	14 849	11 665	7 271	2 766	21 702	9 122	9 523	2 418	21 063
TOTAUX	29 934	12 798	4 584	47 316	26 788	15 386	3 790	45 959	26 980	18 763	4 217	49 960

S E C T E U R	Septembre 1982				Septembre 1983				Septembre 1984			
	CT	MT	LT	TOTAL	CT	MT	LT	TOTAL	CT	MT	LT	TOTAL
- Privé	20 823	9 419	1 691	31 933	22 777	10 254	1 253	34 284	20 128	12178	1 098	33 404
- Public	10250	9 178	2 335	21 763	13 490	14 294	2 123	29 907	12 127	14550	1 932	28 609
TOTAUX	31 073	18 597	4 026	53 696	36 267	24 548	3 376	64 191	32 255	26728	3 030	62 013

SOURCE : Centrale des risques BCEAO (données non publiées officiellement) crédits déclarés à la centrale des risques à partir d'un seuil de 5 millions.

Tableau n° 17

RESSOURCES DES BANQUES

(en millions de F CFA)

L I B E L L E S	30 Sept. 1980		30 Sept. 1981		30 Sept. 1982		30 Sept. 1983		30 Sept. 1984	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%
- Fonds permanents	9 371	16	11 663	15	11 662	14	13 366	13	13 352	12
dont fonds propres (capital+dot.)	(5 753	(10)	(8 322)	(11)	(9 583)	(11)	(10 214)	(10)	(11 689)	(11)
- Dépôts et emprunts à terme+de 2 ans	6 558	11	6 094	8	5 809	7	6 291	6	4 290	4
- Dépôts et emprunt à terme -de 2 ans	18 360	30	24 452	32	33 145	38	41 045	40	48 970	44
- Dépôts à vue	24 065	40	33 198	44	32 805	38	36 948	36	42 590	39
- Divers	1 726	3	825	1	2 481	3	4 540	5	1 360	1
TOTAL DES RESSOURCES	60 080	100	76 232	100	85 902	100	102 190	100	110 562	100

II.3.2.2. - Il faut enfin souligner l'absence de marché organisé pour le placement des capitaux et l'obligation faite par la BCEAO de déclarer préalablement les prêts qui atteignent un montant de 30 millions de F CFA. Tout cecl n'offre pas aux banques la flexibilité nécessaire dans leurs opérations, notamment au niveau de la possibilité de faire varier les taux d'intérêts en fonction des différentes classes de risque (1), de manière à pouvoir atteindre les emprunteurs marginaux que constitue la masse des petits entrepreneurs.

Pour ces différentes raisons, le financement constitue l'une des plus importantes contraintes au développement des entreprises au Burkina. En 1984 cette contrainte s'est vue accentuée avec la réduction des crédits bancaires de 9,7 %.

(1) voir page 77 la section relative à la politique monetaire.

DEUXIEME PARTIE

EVALUATION DU CLIMAT ECONOMIQUE AU BURKINA

Comme on a pu le constater ci-avant, le climat économique au Burkina Faso s'est caractérisé au cours des dernières années par un ralentissement sensible.

Plusieurs facteurs tant structurels que conjoncturels se sont combinés pour entrainer cette détérioration. Certains comme l'insuffisance de la pluviométrie, la hausse du dollars ou la détérioration des termes de l'échange échappent à l'influence des pouvoirs publics. D'autres par contre sont une conséquence directe des politiques mises en oeuvre par le gouvernement.

En général, la politique des pouvoirs publics burkinabè, reste favorable à l'investissement privé; ceux-ci offrent aux promoteurs d'investissement une monnaie relativement forte (1), la possibilité de rapatrier les bénéfices , des garanties juridiques contre la nationalisation sans compensation et des stimulants substantiels pour l'investissement à travers son Code d'Investissement.

Cependant il convient d'apporter certaines modifications au niveau de la politique économique afin d'améliorer rapidement le climat des investissements : il s'agit notamment de l'assouplissement du système d'homologation des prix industriels, l'accroissement de la disponibilité des crédits destinés au financement des investissements, l'amélioration du système de prévision et de gestion des projets d'investissement.

Après la période d'incertitude qui a caractérisé le climat politique et économique du Burkina depuis la fin des années 1970, l'avènement du Conseil National de la Révolution (C. N. R.) s'est traduit par une profonde réorientation de la politique économique.

Les options prises par le Conseil National de la Révolution en matière politique économique se sont traduits par des changements importants au niveau des perspectives de développement des entreprises et doivent être bien comprises par les entrepreneurs pour atteindre la cohérence et l'éfficacité nécessaire au niveau de leurs activités.

---

(1) Le Franc CFA = le franc de la Communauté financière africaine , sa parité est fixe par rapport au franc Français : 1FF = 50 F CFA.

I. - LA NOUVELLE POLITIQUE ECONOMIQUE ET L'ENTREPRISE BURKINABE

I.1. - Les objectifs de la politique économique du CNR

Le Conseil National de la Révolution définit trois objectifs fondamentaux à l politique économique du Burkina, notamment à travers le plan quinquennal d développement populaire 1986 - 1990 :

- l'autosuffisance alimentaire,
- la satisfaction des besoins fondamentaux des masses populaires,
- la valorisation des ressources nationale.

- L'autosuffisance alimentaire : c'est le premier objectif. A cet effet l'autosuffisance devra être assurée par l développement, l diversification et la transformation des produit agricoles ainsi qu par la rationalisation des approvisionnements. Cette autosuffisanc alimentaire doit prendre en considération la valeur nutrionnelle de denrées alimentaires et résoudre en même temps es problèmes de l sous-alimentation et de la mal-nutrition.

- La satisfaction des besoins fondamentaux des masses populaires :
Il s'agit de permettre au peuple de se loger et de se vêtir décemment, d'avoir une bonne santé, d'avoir accès à l'éducation et aux biens de consommation de première nécessité.

- Valorisation des ressources nationales :
Ressources agro-pastorales, humaines, minières etc. Il s'agit de les valoriser au maximum par leur transformation , utilisation et exploitation.

I.2. - Les priorités nationales

Pour réaliser les trois objectifs définis ci-dessus , à savoir l'autosuffisance alimentaire, la satisfaction des besoins fondamentaux et la valorisation des ressources nationale, la première priorité est accordée à l'agriculture et à l'élevage.

L'agriculture est l'épine dorsale de l'économie burkinabè et au cours du Plan Quinquennal, elle doit en être le moteur. L'agriculture et l'élevage contribuent pour un tiers du Produit Intérieur Brut (PIB). Une grande partie du secteur industriel et des activités commerciales dépend des produits agricoles.

Le développement de ce secteur se répercute sur l'économie entière et augmente les revenus de 90 % de la population burkinabè, engendrant une hausse du pouvoir d'achat et créant ainsi des besoins que d'autres secteurs peuvent satisfaire en produisant des biens et des services.

Le Plan Quinquennal porte la seconde priorité sur l'eau car tous les secteurs de l'économie nationale sont tributaires de l'eau notamment les secteurs agricoles et industriels.

L'eau contribue énormément à améliorer les conditions matérielles et sanitaires de la population et cela permet à cette population de participer au mieux au développement du pays pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire et la satisfaction de ses besoins fondamentaux.

L'eau d'une façon générale, est indispensable à toute vie humaine, animale et végétale : "l'eau c'est la vie."

La troisième priorité est l'énergie : La situation du secteur énergétique reflète la désarticulation de l'économie burkinabè et son dualisme.

C'est ainsi que les problèmes énergétiques se posent de manière radicalement différente pour le secteur rural et le secteur urbain.

Pour les travaux agricole, le secteur rural utilise presque exclusivement l'énergie humaine. L'énergie animale est encore très peu employée et son utilisation se limite pratiquement à la traction et au transport local.
Pour les besoins d'énergie domestique, le secteur rural a recours principalement au bois de chauffe. L'énergie "moderne" quant à elle, alimente principalement les transports (5 % de l'énergie totale dépensée dans le pays) et les activités industrielles et satisfait les besoins de l'économie urbaine (administration, services et consommation des ménages).

Cette énergie est très chère et elle entraine une dépendance extérieure importante, matérialisée par des importations d'hydrocarbures en augmentation très rapide (de l'ordre de + 15 % par an en volume entre 1975 et 1980).

Dans le domaine de l'énergie, deux objectifs principaux sont visés :

- amélioration de la situation énergétique du secteur rural, tout en préservant son environnement physique;

- Diminution du poids de la facture pétrolière (n[illegible] place d'énergie hydroélectrique, les énergies renouvelables notamment éolienne, solaire, biomasse, biogaz, etc.).

I.3. - La place du secteur privé dans la nouvelle politique économique

L'agriculture et l'élevage constituent le moteur du secteur privé burkinabè et de toute l'économie. En plus de l'agriculture, le gra[illegible]mbre de petites entreprises commerciales, industrielles et artisanales cons[illegible] l'autre volet du secteur privé. Compte tenu de cette spécificité de l'économie burkinabè et des objectifs fondamentaux retenus et clairement définis dans le Premier plan Quinquennal de Développement populaire 1986 - 1990, le secteur privé par son dynamisme et en application des mesures incitatives prévues, peut contribuer efficacement à la réalisation du Plan.

Pour la réalisation du Plan Quinquennal 1986 - 199[illegible], il est demandé aux promoteurs du secteur privé, d'investir dans les se[illegible]s productifs de l'économie, de promouvoir l'emploi et la formation des burkin[illegible].

Les investissements doivent porter dans la mesure du possible, sur les secteurs utilisant et transformant les matières nationales agricoles, [illegible]imales, minières et énergétiques pour l'intérêt et la satisfaction des besoin[illegible] fondamentaux des masses populaires burkinabè. Ces investissements doivent tirer le meilleur parti de nos ressources locales afin de modifier le schéma du développement économique et social pour un véritable progrès national dont nous aurons la totale maîtrise.
Cela nécessite des choix stratégiques des secteurs d'interventions.

1.3.1. - Les secteurs d'intervention

Ils sont déterminés en fonction des objectifs du Plan Quinquennal 1986-1990.

Ainsi, l'équipement des agriculteurs en moyens de production : (charrues, houes, charrettes, tracteurs, moulins, décortiqueuses de riz, presses à huile, etc...) nécessitera la création d'industries mécaniques et métalliques, l'installation d'ateliers d'entretien et de réparation. L'accroissement de la production, la protection des plants et des récoltes devront être assurées grâce à l'installation d'unités de production d'engrais, d'herbicides, d'insecticides, etc...

Enfin, la création d'industries alimentaires permettra de diversifier la gamme des produits alimentaires disponibles tout en résolvant les problèmes de la conservation. Voici quelques exemples d'industries alimentaires qui peuvent être réalisées au cours du Plan :

- Production du lait,
- Conserve de viande,
- Conserve de produits maraîchers,
- Extraction de jus de fruits (mangues par emples),
- Biscuiterie,
- Aliments pour bébé,
- Extraction d'huile comme le karité qui actuellement occupe le troisième rang de nos produits d'exportation après le bétail et le coton.

Sa part dans les exportations totales s'est accure et a contribué pour 17 % des exportations en 1982 (2 % en 1967 à 17 % en 1982) contre 14 % pour le bétail dans la même période.

Actuellement une grande partie de la récolte de karité continue d'être exportée sous forme d'amandes c'est-à-dire que pour une tonne d'amandes de karité, on exporte en fait 600 kg de tourteau sans valeur et 400 kg de beurre de karité.

Dans ce contexte, il est grand temps d'installer une huilerie de karité au Burkina, marquant ainsi une prise en main par les nationaux de l'exploitation de leurs ressources naturelles.

Cette initiative contribuera à couvrir nos besoins en huile végétale et en savon (1). Elle contribuera également à l'augmentation de la valeur ajoutée, à réduire le déficit de notre balance commerciale et à l'approvisionnement des unités de production existantes ou à créer des savons en matières premières locales. En ce qui concerne le savon, les huiles non comestibles comme par exemple : l'huile d'amande ou les graines de neem (nouveau produit qu'il faut expérimenter et développer) peuvent être utilisées pour la fabrication de savons de lessive et de toilette, les huiles comestibles seront donc disponibles pour la consommation humaine. Un pays comme l'Inde utilise l'huile de neem pour la fabrication des savons de lessive et de toilette d'excellente qualité. Ce produit au Burkina (extration d'huile de graines de neem pour la fabrication de savons) entrainera une plus grande plantation de neem donc également lutte contre la désertification et plus grande production de bois. Il faut noter également (pour apaiser certaines inquiétudes) que l'installation d'une huilerie de karité, laisse encore une large place pour la poursuite de la fabrication artisanale du beurre de karité.

Autres domaines d'investissements possibles :

- Cultures irriguées à petite échelle (fruits et légumes) ;
- Embouche du bétail à petite échelle ou production animale ; intégrée à l'agriculture ;
- Culture intensive de produits vivriers ;
- Culture de raisins ;
- Maraichéculture.

Pour la satisfaction des besoins fondamentaux des masses populaires, la création et le développement des textiles offrant une gamme étendue de produits finis seront privilégiés : il s'agit des activités comme la bonneterie, la confection, les tissus imprimés, la teinture, etc...

---

(1) actuellement les besoins non couverts en huile végétale son de 5200 tonnes alors que les importations sont de 1 800 tonnes.

La création d'industries chimiques notamment la production des produits pharmaceutiques.

La création d'industries de production de matériaux de construction en vue de bâtir des logements urbains et ruraux décents pour la population rapidement croissante et en général pour satisfaire les besoins de l'économie en matériaux de construction : cimenterie, matériels de presse, briqueterie, menuiseries, tôles et pointes, etc.

Pour la valorisation des ressources nationales :
En dehors de ce qui précède, la valorisation portera également sur :

- les ressources minières par la création d'industries extractives surtout dans le Nord du pays (or).

- mise en valeur des produits d'élevage; création d'industrie en amont comme les aliments pour bétail, les produits vétérinaires et en aval des activités pastorales : tannerie, chaussures, sacs et sacoches et autres articles du cuir, etc.

I.3.2. - Rôle du secteur bancaire dans le cadre du Plan

Jusqu'à present les crédits bancaires au Burkina sont allés essentiellement vers le commerce général, les transports, les brasseries et dans la spéculation immobilière (construction des maisons pour la mise en location) au détriment des secteurs prioritaires comme l'agriculture, la construction des maisons à usage d'habitation du propriétaire, les petites entreprises détenues et dirigées par les nationaux.

Dans le cadre du Plan Quinquennal, le secteur bancaire devra réorienter sa politique vers les secteurs prioritaires :

augmentation de la part de financement des entreprises agricoles (4 % de l'ensemble des financements contre 34 % pour le commerce en 1983) et des petites unités industrielles.

- financement des fonds de roulement des entreprises artisanales afin d'augmenter leurs capacités de production.

- assouplissement des conditions d'octroi de crédit.

I.4. - MESURES D'INCITATION A L'INVESTISSEMENT PRIVE

Comme, il a été indiqué plus haut, le secteur privé doit jouer le rôle qui restera encore longtemps le sien dans le cadre du Plan. Le secteur privé qui produit 3/4 du Produit Intérieur Brut (PIB) et occupe 95 % du marché de l'emploi, reste en effet, la base du développement du tissu économique burkinabè.

La Philosophie de base de la politique économique du Conseil National de la Révolution est, rappelons le, l'édification d'une économie indépendante, autosuffisante et planifiée.

"En tout état de cause, l'Etat seul ne peut faire face à l'heure actuelle à tout l'effort impliqué par le présent plan quinquennal. Par conséquent, le secteur privé devra jouer le rôle qui restera encore sien : Investir dans les secteurs productifs de l'économie et promouvoir l'emploi des burkinabè". (1)

Des mesures incitatives seront mises en place pour assurer à ce secteur toutes les garanties de rentabilité des investissements dès lors qu'ils ne s'opposent pas aux intérêts du peuple burkinabè.

Ces mesures d'incitations comprennent :

- Le Code des douanes qui sera réformé,
- Le Code des Investissements,
- La Caisse Autonome d'Investissements,
- Le climat économique et fiscal.

---

(1) Extrait des directives du Conseil National de la Révolution pour l'élaboration du premier Plan Quinquennal de Développement Populaire 1986 - 1990.

I.4.1. - En ce qui concerne le Code des Investissements

Le nouveau Code adopté par l'ordonnance n° 84 - 051 du 7 Août 1984 prévoit :

* des avantages sélectifs pour les entreprises selon les secteurs prioritaires retenus;

* l'uniformité des avantages pour les entreprises évoluant dans les mêmes secteurs d'activités;

* et met l'accent sur la compétitivité accrue des entreprises face à la concurrence intérieure et extérieure due notamment à l'application du système d'exonération totale pour un temps limité qui avait cours jusque là.

I.4.2. - La Caisse Autonome d'Investissement

La Caisse Autonome d'Investissements, créée par décret n° 84 - 211 - CNR/PRES/MCSE/MF/MPC du 6 juin 1984, a pour vocation, le développement et la promotion de l'investissement au Burkina Faso.

Elle intervient dans :

- le financement des investissements des entreprises,
- l'octroi de garanties aux emprunts contractés par elles,
- la bonification des intérêts des emprunts contractées par elles,
- l'appui technique aux entreprises, notamment en matière de gestion.

I.4.3. - Le climat économique et fiscal

Les investissements privés dès lors qu'ils ne s'opposent pas aux intérêts du peuple burkinabè, la politique du Gouvernement sera très explicite à l'endroit du secteur privé. Par exemple :

- les mesures pour lutter contre l'importation frauduleuse des produits concurrentiels;

- la réduction de 75 % du droit fiscal à l'importation qui a remarquablement assoupli le régime fiscal au Burkina, visent directement à promouvoir le développement du secteur privé. Il faut souligner également que le gouvernement porte une attention particulière sur les politiques comme :
  * la fixation des prix,
  * la monnaie,
  * les taux d'intérêts,
  * la tarification,

  qui influencent énormément le développement des investissements du secteur privé.

II. - APERCU DES POLITIQUES ECONOMIQUES SECTORIELLES

II.1. - Politique et stratégie du développement agricole

L'objectif fondamental de la politique agricole du Conseil National de la Révolution est d'assurer l'autosuffisance alimentaire par un accroissement substantiel de la production agricole (végétale et animale).

D'autres priorités du gouvernement dans le domaine agricole s'articulent entre autres la sécurité alimentaire, la création d'emploi, l'augmentation des revenus et des conditions de vie du monde rural, l'accroissement et la diversification des produits d'exportation. Dans le but de réaliser ces objectifs, le gouvernement envisage les actions suivantes :

1) l'intensification et la diversification des productions,
2) la réforme agraire en cours,
3) l'organisation et la formation du monde rural,
4) la spécialisation des régions en fonction de leurs potentialités, les aménagements hydro-agricoles et la création d'agro-industries,
5) la maîtrise des ressources hydrauliques.

II.1.1. - Intensification des productions agricoles

Cet objectif constitue la première priorité et sa réalisation implique la mise en oeuvre des actions suivantes :

- l'augmentation de la productivité par actif agricole,
- l'augmentation des rendements par hectare cultivé,

Tout ceci permettant de libérer des terres pour d'autres cultures.

Pour ce faire, plusieurs actions seront entreprises dans le cadre de l'intensification de la production :

1) Au niveau des intrants agricoles : il s'agit de mettre à la disposition paysans les intrants indispensables.

Pour les semences, l'emploi de variétés locales améliorées (et déterminées en collaboration avec les instituts de recherches) sera privilégié.

Pour les engrais : l'accent sera mis sur le développement et l'emploi de la fumure afin restaurer la restaurer la fertilité des sols, et réduire l'emploi de l'engrais minéral importé qui coût beaucoup plus cher.

Il est également prévu de développer l'usage du phosphate naturel nécessaire au maintien de la fertilité des sols en attendant la formulation sur place d'engrais adaptés, aux différentes spéculations agricoles.

2) La mécanisation agricole constitue le second volet des actions visant nsification des productions et le développement d'un matériel performant lié au développement des techniques culturales. L'objectif en 1990 est de fournir 110 000 attelages supplémentaires en traction asine et bovine. Le développement de la motorisation intermédiaire sera aussi encouragé. Bien que l'effet de la culture attelée sur les rendements ne soit pas encore démontré, celle-ci est considérée comme un moyen important pour augmenter la production agricole (1).

---

(1) Son inconvenient est qu'elle comporte des risques d'aggravation de l'érosion si elle est introduite sans précaution (dispositifs anti-érosifs).

3) La lutte anti-érosive afin de diminuer la dégradation des terres. Un vaste programme de défense, de restauration massive et de conservation du sol et des eaux sera entreprise à cet effet et sera intégré à un programme adéquat d'aménagement comprenant des activités comme le reboisement et la rotation des pat. rages.

II.1.2. - La diversification des productions

Elle vise à relancer le développement d'une ce' e gamme de produits susceptibles de stimuler les exportations et rédu .a vulnérabilité des productions aux aléas climatiques.

Au niveau des cultures de rente, le développement de la culture de l'arachide et du soja constitue une priorité dans les années à venir. Pa' les céréales, la production de maïs méritera une attention particulière. En concerne la culture des tubercules l'accent sera mis sur la pomme de te re, le manioc et l'igname. Parmi les productions fruitières, celle des mangues et des agrumes sera privilégiée.

Sur un autre plan, l'existence de nombreux sites adéquats ermet d'espérer une promotion de la culture maraîchère à l'échelle nationale emps qu'une exploitation rationnelle de ces périmètres sera entreprise sens. Il est en outre nécessaire de diversifier les cultures maraîchères afin de réduire la forte dépendance des cultures d'exportation comme le haricot vert vis-à-vis du marché Ouest-européen.

II.1.3. - - Formation et organisation du monde rural

Les actions à entreprendre à ce niveau concernent :

- la formation des paysans pour l'application des thèmes chniques.
- la formation des coopérateurs et des responsables de groupements à la gestion et à la comptabilité pour permettre de défonctionnariser la direction de ces structures.
- la formation et le recyclage régulier des reurs et une rédefinition du rôle de l'encadrement. Seules les fonctions d'animation (aide à la constitution des groupements villageois), d'appui technique (vulgarisation de thèmes techniques dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage), de relais pour la distribution des facteurs de production, de collecte d'informations (enquêtes, statistiques) seront dévolues à l'encadreur. Plusieurs spécialistes seront formés dans le domaine de la lutte anti-érosive et des cultures maraîchères.

- la mise en place de coopératives agricoles de production, de commercialisation et de consommation.

II.1.4. - Dans le domaine de l'élevage

L'analyse de la situation pastorale fait ressortir trois principaux goulots d'étranglements : le manque d'eau, le manque d'alimentation à la fin de la saison sèche et la situation sanitaire des animaux.

II.1.4.1 - Le manque d'eau

Le problème de manque d'eau en saison sèche concerne autant le bétail que les hommes , surtout dans les parties ord, centre et centre-ouest du pays.

A court terme, un vaste programme de construction de petits barrages et puits pastoraux modernes pourrait constituer une solution (1). D'une manière générale les intérêts des éleveurs seront pris en compte au niveau des aménagements des avals de barrages afin d'équilibrer les besoins en eau des cultures irriguées et des animaux.

II.1.4.2. - Le manque d'aliments

Pour résoudre ce problème, la stratégie adoptée par le gouvernement est de promouvoir le développement des sous-produits agricoles et la réalisation d'aménagements pastoraux. Les objectifs de production poursuivis dans le cadre du Plan Quinquennal de Développement Populaire sont de 5 000 tonnes de son et 2 000 tonnes de tourteaux de coton, 9 000 tonnes de drêche et 4 000 tonnes de mélasse. Ceci correspond à la quantité d'aliments permettant d'affronter la période de soudure pour environ 217 000 unités de bétail.

(1) Il est prévu la réalisation de 250 retenues d'eau dans le cadre du PPD.

Il semble que l'utilisation des sous produits agricoles est déjà presqu'optimale dans une bonne partie du pays. Ceci signifie que les perspectives pour l'embouche paysanne sont limitées compte tenu du fait que la rentabilité des cultures fourragères n'est pas évidente pour les populations qui ne produisent guère suffisamment pour leurs propres besoins alimentaires. La stratégie indiquée pour améliorer la situation alimentaire du bétail serait donc de promouvoir la rotation des pâturages et l'ensemencement des herbes afin de stimuler la régénération des pâturages et d'améliorer leur qualité. Dans le même temps, des efforts seront déployés pour accroître la coopération des agriculteurs.

II.1.4.3. - Situation sanitaire du bétail

La situation sanitaire du bétail doit être améliorée afin de réduire les pertes qui sont à l'heure actuelle très élevées. L'intervention dans ce domaine vise l'intensification des soins. En dehors des vaccinations, la priorité sera accordée à la vulgarisation des mesures d'hygiène afin de prévenir les maladies contagieuses grâce à des programmes adéquats de formation et d'information des éleveurs de manière à les sensibiliser convenablement sur les caractéristiques des vaccinations, leurs nature préventive, leur spécialité [illegible] ssité de les repéter régulièrement.

L'attention sera également portée sur le développement des unités de transformation. Il est ainsi prévu :

1) La creation de fermes laitières dans les zones ropices comme Dédougou, Houndé, Orodara, Banfora.

2) La mise en place d'unités de conditionnement e' econstitution de lait en poudre.

3) La création de centres de production , de sélection et de séchage de volaille traditionnelle dans les principaux centres de production notamment ceux de Kaya, Koudougou, Gourcy, Fada.

4) La création de centres d'embouche paysanne et de centres de récupération de veaux.

5) La rédynamisation des centres avicoles et leur réorientation vers la production exclusive d'oeufs.

Ces différentes actions qui s'insèrent dans le cadre de la politique d'intensification , de diversification et de spécialisation du secteur de l'élevage préconisée par le Conseil National de la Révolution devront permettre de donner à ce secteur agricole une structure viable.

Il convient de noter qu'aucune action spécifique n'a été prévue en ce qui concerne la commercialisation du cheptel. Se déroulant sous des conditions de pleine concurrence, celle-ci est favorable aux éleveurs qui reçoivent généralement des prix optimaux pour leurs animaux. L'intervention gouvernementale dans ce domaine sera donc essentiellement axée sur l'augmentation du nombre de marché de bétail et sur la promotion des produits exportation.

II.2.2 - POLITIQUE ET STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (1)

Rompant avec l'absence, par le passé, d'objectifs économiques clairs et précis, le Conseil National de la Révolution entend bâtir une économie nationale indépendante, autosuffisante et planifiée. Dans cette optique, l'entreprise industrielle, parce que productrice de biens matériels, occupe une place de choix dans la politique de développement économque du Burkina.

Trois objectifs fondamentaux sont assignés à la politique industrielle en même temps qu'est définie une stratégie pour les atteindre.

Le premier objectif qui constitue la priorité des priorités est l'autosuffisance alimentaire qui se situe au double plan de la quantité par le développement de la production agricole et de la qualité par la diversification et la transformation de cette production.

---

(1) Extrait de la communication du Ministre de la promotion économique au symposium.

Comme toute activité de production, l'agriculture nécessite des moyens matériels dont la qualité est déterminante pour le rendement du travail de l'homme. Et c'est là que doit intervenir l'industrie pour créer les équipements et les moyens de production nécessaires tels que les charrues, les tracteurs, les houes, les charettes, les moulins, les pompes, etc.

Toujours en amont de l'activité agricole et pastorale, l'industrie doit produire les engrais et les insecticides pour la protection des plants et des récoltes , de même que les aliments pour bétail.

En aval, la création d'industries alimentaires permettra de diversifier la gamme de nos produits alimentaires tout en résolvant le problème de la conservation des produits agricoles (animaux et végétaux).

Le deuxième objectif poursuivi à travers la politique industrielle du Conseil National de la Révolution est la satisfaction des besoins fondamentaux des masses populaires.

A ce niveau aussi, l'industrie est appelée à jouer un rôle de premier plan. Ceci est d'autant plus réalisable que bien souvent, la matière première est disponible. Ainsi par exemple, grand producteur de coton notre pays doit créer et développer des industries textiles offrant une gamme étendue de produits finis plutôt que de laisser persister l'importation, à grands frais, de sous-produits d'autres pays que sont les friperies.

De même, la création d'industries chimiques fabriquant notamment les produits pharmaceutiques essentiels est envisagée (1), ainsi que la création et le développement des industries du bâtiment telles que les cimenteries, les briqueteries, les menuiserie et les fabriques de tôle et de clous.

Le troisième objectif de la politique industrielle est la valorisation des ressources nationales. En dehors de ce qui précède, un accent particulier sera mis sur la valorisation des ressources minérales par la création d'industries extractives, surtout dans la partie nord du pays où des filons aurifères ont été identifiés un peu partout. Il en sera de même pour les cuirs et peaux dont

notre pays est grand producteur, par la création de tanneries et d'industries de transformation du cuir. Prenant en compte la situation de notre marché national et nos moyens techniques et financiers limités, la politique industrielle du Conseil National de la Révolution privilégie les petites et moyennes unités industrielles, employant des technologies simples et peu coûteuses, tant il est vrai que la maîtrise de l'économie passe par la maîtrise des unités industrielles.

C'est conscient de cette réalité qu'il est envisagé , dans le cadre du prochain Plan Quinquennal, la restructuration et la promotion de l'artisanat national, surtout au niveau provincial, pour servir de levier à une industrialisation décentralisée.

Bien entendu, le Conseil National de la Révolution ne rejette pas en bloc l'héritage industriel du passé. Dans ce sens, et prenant en compte les priorités de l'heure, il s'est doté d'un programme de redynamisation des entreprises essoufflées et de réhabilitation de celles qui sont fermées. Ce programme concerne aussi bien les entreprises publiques que celles qui sont purement privées.

III. - LES DETERMINANTS POLITIQUES DU CLIMAT ECONOMIQUE

La politique gouvernementale se combine avec les facteurs exogènes pour former le climat économique global dans lequel opèrent les entreprises privées. Certains aspects des politiques gouvernementales tels que la règlementation des investissements, le code minier visent à promouvoir le développement du secteur privé. Par contre, des politiques plus générales telles la législation des prix et la politique nationale de crédit influencent fortement le climat économique, parfois même dans des directions conflictuelles; cependant dans l'ensemble, la politique du gouvernement burkinabè est favorable aux investisseurs privés.

Bien que dans l'esprit de certains chefs d'entreprises, les regimes révolutionnaires soient perçus comme une menace dirigée contre les intérêts privés, il convient de faire remarquer que depuis l'avènement du Conseil National de la Révolution au pouvoir au Burkina, aucune mesure directe de nationalisation ou d'expropriation n'a été prise contre les investisseurs privés

nationaux ou étrangers. Au contraire, la politique gouvernementale dans ce domaine s'est traduit par l'association d'intérêts privés au capital et à la gestion de certaines entreprises d'Etat pour des raisons d'efficacité et de souplesse dans leur gestion et leur fonctionnement.

Récemment encore, le Chef de l'Etat a rassuré les investisseurs privés sur le soutien et les différentes facilités que le gouvernement est dis[illegible]sé à accorder aux investisseurs privés.

II.1. - Le Code des Investissements

Révisé en Août 1984, l'actuel Code des Investissements du Burkina redresse un certain nombre d'imperfections communément reconnues au précédent Code. En particulier, le nouveau code spécifie clairement les activités prioritaires, garantit un traitement uniforme aux entreprises appartenant à la [illegible] branche et diminue la durée et l'étendue des avantages fiscaux tout [illegible]tenant un ensemble de dispositions favorables aux investisseurs étrangers : principe de non discrimination, possibilité de transfert aux devises convertibles, recours à l'arbitrage, etc.

L'une des innovations de ce code est la suppression du régime de la convention d'établissement au profit de 3 régimes d'agrément, comportant des avantages dégressifs dans le temps. La raison en est que le régime de convention durait environ 25 ans (plus d'éventuelles prolongations), ce qui éta[illegible]ture à figer les relations entre l'Etat et les investisseurs sur une trop lo[illegible]de.

En outre, il se posait aux entreprises conventionnées de sérieux problèmes d'adaptation face à l'évolution de la situation économique, notamment lorsque celle-ci, en fin d'agrément, devait retomber dans le régime de droit commun.

Pour résoudre cet ensemble de problèmes, le nouveau code pré[illegible]oit un système d'avantages dégressifs comportant des facilités fiscales et [illegible]nières dont la durée varie selon le cas entre 2 et 5 ans.

Tableau n° 18

COMPARAISON DES CODES DES INVESTISSEMENTS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

	Prédiode Maximale d'Exemption des Taxes à l'Importation		Exemption
	sur l'Equipement	sur les Matières 1ères	des Taxes sur les Entreprises
BURKINA	pendant la période de l'installation*	2 ans**	Aucune sur le BIC 5 ans maximum pour la T. P. A.
COTE D'IVOIRE	-------- tout peut être stabilisé jusqu'à 25 ans----------		
MALI	3 ans	20 ans	BIC, 5 ans. Toutes les taxes et les droits d'importations peuvent être stabilisés jusqu'à 20 ans.
MAURITANIE	3 ans	10 ans	BIC, 3 ans. Le régime global des taxes peut être aussi stabilisé.
NIGER			
- Entrep. locales	15 ans	15 ans	BIC, 15 ans maximum TCA réduite de 2/3, 15 ans maximum.
- Investisseurs Etrangers	10 ans	10 ans	BIC, 10 ans maximum TCA négociable.

SOURCE : Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO)

* L'exemption porte sur l'équipement et le premier lot de pièces de rechange au moment de l'installation de l'usine.

** Même à l'expiration de l'exemption du Code des Investissements, les grandes industries peuvent recevoir une réduction de 75 % des droits d'importation pour les matières premières.
En outre, les entreprises agréés bénéficient d'un régime similaire à celui de l'admission temporaire pour les matières premières importées.

Cette réduction des avantages tient compte également de l'objectif du gouvernement qui est de maîtriser les ressources fiscales afin d'endiguer les déficits budgétaires.(1)

En outre, dans le souci d'accroître une plus grande maîtrise des nationaux sur le secteur industriel, le Code des Investissements actuel exclut les entreprises totalement étrangères et encourage au contraire les investissements mixtes, associant les nationaux aux étrangers.

Comme moyens d'incitation, le Code des Investisseurs offre sans discrimination aux investisseurs privés nationaux comme étrangers les avantages suivants :

- des avantages fiscaux généraux dont la durée diffère selon le régime d'agrément A , B ou C.

- la possibilité de rapatrier les bénéfices,

- il garantit en outre, les investisseurs contre toute nationalisation sans dédommagement.

Le nouveau Code distingue trois régimes prioritaires :

Sont considérés comme hautement prioritaires (régime A) les activités qui transforment les matières premières locales, par exemple les industries alimentaires, textiles et les tanneries. De plus, le régime A inclut les entreprises commerciales de bétail, le tourisme et la production d'intrants agricoles. Le second groupe prioritaire (régime B) est celui des entreprises qui produisent des biens de consommation courantes telles que les piles, les bicyclettes,le matériel de cuisine et de toiture; tandis que le groupe le moins prioritaire - les entreprises soumises au régime C - se composent des producteurs de biens non-indispensables tels que les boissons alcoolisées, les tabacs et les articles de luxe.

---

(1) En effet, en 1983, la Direction Générale de l'Industrie et de l'Artisanat (DGIA) estimait que les exemptions accordées aux entreprises agréées en matière de droits et taxes d'importations s'élevaient à elles seules à 6,5 milliards de francs CFA soit environ 1/3 de la valeur ajoutée des grandes unités industrielles.

Les avantages des trois régimes sont très similaires et ne diffèrent qu'en durée. Tous les régimes comportent des exeptions de drois d'importation sur l'équipement initial et pendant deux ans sur les matières premières. Les entreprises peuvent ainsi prétendre à des réductions de taxes dans plus ... domaines pour des périodes allant de 2 à 5 ans suivant le régime et la ta...

Comme on peut le voir dans le tableau 3 de la page 69, les révisions ren...nt le nouveau Code des Investissements moins généreux que ceux des pays voisins. Malgré tout, les avantages financiers sont considérables.

Cepe...dant, l'une des insuffisances du Code réside dans le fait qu'il n'offre pas la possibilité aux investissements purement agricoles de bénéficier des dispositions avantageuses qu'il prévoit. C'est là un handicap fondamental au développement de ce secteur qui constitue le moteur de notre déve...ent économique et qu'il conviendrait de surmonter rapidement par la mise en place d'un code agricole.

III.2. - Politique fiscale

La politique fiscale du gouvernement affecte directement les entreprises b... à travers le processus de collecte des taxes. Il existe effectivement une forte corrélation ... e les recettes budgétaires de l'Etat et la ponction fiscale exercée sur les entreprises, notamment celles du secteur privé qui supportent l'essentiel des prélèvements fiscaux.

Ap... une longue période de relative stabilisation fiscale, les déficits budgétaires croissants, qui ont caractérisé ces dernières années, ont eu de fortes implications sur la politique fiscale du gouvernement et la masse des impôts supportés par les entreprises. Ainsi, dès la fin des années 1970, ...'at a renforcé ses structures de perception, relevé les valeurs mer...riales en 1982 et en Août 1984, réduit la durée des exeptions accordées dans le cadre du Code des Investissements. Tout récemment encore, la pression fiscale s'est accrue avec la loi de finances 1985. Cependant les niveaux de taxations fiscales au Burkina Faso restent en général moins élevés que ceux des Etats voisins.

A l'image de la plupart des pays de l'Afrique Occidentale, le système d'imposition burkinabè est complexe et compte un nombre élevé de droits et taxes dont les principales sont : l'IBIC, l'IMFPIC, la TCA, la Patente, la TPA, etc.

Pour la plupart de ces impôts, la loi de finances de 1985 s'est traduit par un accroissement de leurs taux respectifs.

L'accroissement de la pression fiscale a été essentiellement dicté par les objectifs de croissance élevés du Programme Populaire de Développement. Comme la politique économique gouvernementale se fonde également sur le principe de "compter sur nos propres forces", la fiscalité apparaît comme un instrument privilégié de collecte des ressources d'investissement nécessaires pour soutenir le rythme de développement élevé que le Conseil National de la Révolution entend promouvoir au cours des prochaines années.

En tout état de cause, le Burkina, pays enclavé, doit faire face à deux impératifs à travers sa politique fiscale :

- se procurer les recettes nécessaires pour financer les dépenses indispensables pour promouvoir son développement;

- créer un climat propice à l'investissement.

Toute la politique fiscale gouvernementale se ramène à la conciliation de ces deux tendances conflictuelles. La nécessité de concevoir des mesures fiscales bien appropriées et une restructuration d'ensemble du système fiscal actuel apparaît plus que jamais critique si l'on veut éviter que les mesures destinées à l'augmentation des ressources fiscales de l'Etat ne se traduisent systématiquement par un accroissement des taux d'imposition. Une telle solution qui ne correspond pas nécessairement à une imposition optimale a tendance à décourager les investissements et les contribuables respectueux de leurs obligations fiscales.

Une évaluation plus complète de la population fiscalisable, de l'assiette fiscale et des matières imposables ainsi que l'amélioration du recouvrement contribueraient également à améliorer la structure des revenus fiscaux. (1)

III-3. - La politique des prix

Le prix est assurément un paramètre d'importance critique pour la stratégie de marché et pour la rentabilité de l'entreprise. C'est pourquoi sa fixation à un niveau optimum revêt une importance capitale pour l'opérateur économique.

La politique gouvernementale vise en la matière deux objectifs de sens opposés : la protection du consommateur et l'incitation du producteur notamment agricole. La conciliation de ces objectifs contradictoires rend particulièrement difficile la mise en oeuvre d'une politique incitatrice des prix, notamment en ce qui concerne le producteur agricole.

La politique actuelle des prix est globale et couvre virtuellement tous les produits importés, les produits locaux manufacturés à grande échelle et ceux de l'agriculture. Il existe deux types de contrôle :

- le contrôle par le blocage des marges commerciales, et
- la fixation directe du prix ou l'homologation lorsqu'il s'agit des produits industriels.

La politique du gouvernement a été jusque là favorable aux producteurs agricoles . En général, les autorités ont augmenté plus rapidement les prix officiels au producteur que ceux des intrants agricoles. En outre, les prix des céréales se sont accrus plus rapidement que ceux des cultures non vivrières comme le coton.

.../...

(1) les tableaux A6 & A7 n° donnent un rapport des emissions au recouvrement, inférieur à 54 % en 1983 pour le BIC, 72 % pour l'IFR, 83% pour IRVM...

Malgré cette volonté d'encourager le producteur, la fixation des prix agricoles se heurte au conflit inhérent aux objectifs de sens opposés (à savoir l'incitation du producteur par rapport à la protection du consommateur). Ce conflit est à la base du fait que les prix au producteur demeurent encore relativement bas et contribuent à freiner l'accroissement de la production et compromet la rentabilité des investissements agricoles, notamment au niveau des cultures irriguées dans des zones aménagées le plus souvent grâce à l'apport de capitaux étrangers.

Par ailleurs, la politique actuelle introduit une assymétrie en ce qui concerne les prix des céréales. Outre le fait que la fourchette entre les prix au producteur et ceux au consommateur (c'est-à-dire la marge de commercialisation) est relativement faible, les céréales sont l'une des rares denrées pour lesquelles l'incorporation des coûts différentiels de transport dans la structure du prix de vente n'est pas autorisée. Le prix étant uniforme sur l'ensemble du territoire national, les commerçants privés ne sont pas incités à commercialiser les céréales dans les régions éloignées. L'OFNACER est donc obligé d'intervenir seul dans ces régions et le plus souvent à perte.

Sur un autre plan, le système actuel de contrôle et plus particulièrement l'homologation administrative lourde et complexe des articles locaux contribuent à ralentir les activités industrielles en faveur des activités purement commerciales. Dans certains cas aussi, les prix homologués sont fixés à un niveau tellement bas qu'ils compromettent la santé financière des entreprises, comme on peut le voir avec l'exemple de la SOSUCO, et de l'OFNACER.

Au niveau industriel, le système actuel de l'homologation crée l'anxiété et réduit l'intérêt des hommes d'affaires aux activités d'investissement industriel.

III.4. - Politique commerciale

Bien que d'essence libérale, la politique commerciale du Burkina reste axée sur la recherche d'une meilleure organisation et une maîtrise effective du commerce extérieur, par la programmation et la sélection des importations afin de résorber le déficit chronique de la balance commerciale et réduire les coûts d'approvisionnement. (1)Pour cela plusieurs actions ont été entreprises par le gouvernement. Elles visent:

---

(1) Voir en annexe le statistique du commerce extérieur Burkinabè.

- **Le développement et la maîtrise des circuits internes de distribution.**

- La rationalisation des structures d'importation, notamment par la centralisation des achats importés de produits de grande consommation.

- La diversification des sources d'approvisionnement et la recherche de nouveaux marchés pour les produits d'exportation du Burkina.

- La promotion des produits nationaux et la protection du marché national en particulier celui des produits agricoles comme les fruits et légumes dont le Burkina est grand producteur . (1)

La règlementation actuelle pose comme principe la liberté des importations et des exportations. Cependant la nécessité de suivre l'évolution du trafic commercial amène dans certains cas les pouvoirs publics à orienter les flux commerciaux par le truchement des contrôles administratifs et par la fixation de tarifs préférentiels.

A l'importation, trois types d'autorisations sont exigés selon la nature des produits :

- l'autorisation spéciale pour les produits d'une nature particulièrement sensible (armes, munitions, appareil de transmission, etc.)

- la licence pour les produits sujets à contingentements (2).

- l'autorisation préalable d'importation.

A l'exportation, l'administration exige également pour certains produits spécifiques (or, céréales, produits du crû), une autorisation préalable.

---

(1) Il convient de noter à cet effet qu'au mois de juin 1985, cette volonté des autorités gouvernementales s'est traduite par une révision en hausse de la fiscalité applicable à l'importation des fruits et légumes, afin de préserver le marché local aux entreprises nationales productrices.

(2) A l'heure actuelle seuls quelques produits font l'objet de contingentement à l'importation: pile, pneumatique pour cycle et cyclomoteur, mousse pour matelas...

Cependant, les autorisations sont normalement accordées aux commerçants et elle semblent donc répondre davantage au souci des pouvoirs publics de suivre les opérations du commerce extérieur plutôt qu'à celui de dissuader les transactions.

Les accords commerciaux et les tarifs préférentiels influencent également les flux commerciaux du Burkina. Si les différents accords conclus par le Burkina relèvent de la volonté des pouvoirs publics de diversifier les sources d'approvisionnement et d'élargir les circuits de distribution de nos produits, leur impact reste cependant faible dans un grand nombre de cas, compte tenu de l'absence de traditions commerciales avec les nouveaux partenaires et de l'existence de barrières non-tarifaires telles que la langue, la compétitivité des produits importés et surtout la monnaie.

La politique tarifaire du gouvernement suit des préceptes communs : elle vise essentiellement à promouvoir l'activité économique locale. Les tarifs actuels qui fixent un barême plus élevé pour les taxes d'importation que pour les exportations contribuent à cet effort de promotion des exportations et d'encouragement à l'industrie nationale. Dans la grande majorité des cas, pour promouvoir la production des industries de transformation locale, les droits d'importation sont plus élevés sur les produits finis que sur les matières premières et les produits intermédiaires. Cependant, il existe certaines anomalies dans la structure tarifaire qui sont de nature à décourager la transformation industrielle : c'est le cas notamment pour les barres de fer qui sont taxés plus lourdement que les produits finis importés, et surtout pour certains équipements et leurs pièces de rechanges (machines agricoles, équipement pour l'artisanat...).

D'une manière générale, la fiscalité de porte au Burkina demeure relativement plus élevée que celle des pays voisins dotés de débouchés maritimes et qui sont par conséquent en situation concurrentielle plus avantageuse.

Il convient de remarquer cependant qu'une révision d'ensemble de la structure des droits et taxes de porte est envisagée par les autorités gouvernementales, dans le but de donner un nouveau souffle à notre commerce extérieur et intérieur.

III.4. - Politique monétaire

La politique monétaire constitue un autre élément clé du climat économique national, affectant à la fois l'approvisionnement en argent, la disponibilité du crédit et les taux d'emprunt appliqués aux entreprises.

L'appartenance du Burkina à l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) (1) détermine en grande partie sa politique monétaire. L'Union exige pour ses états membres une monnaie unique, le franc CFA (2), une banque centrale commune, la BCEAO (3),des réserves de devises centralisées, le libre transfert des fonds, une législation bancaire commune et une structure commune de taux d'intérêt.
C'est la BCEAO qui dans chaque pays de l'union est chargée de l'émission monétaire, de veiller à l'application de la règlementation bancaire, de la règlementation des changes, de la politique générale de la monnaie et du crédit (volume de la masse monétaire, volume des crédits à l'économie, volume des interventions de la banque centrale, fixation des taux d'intérêt etc...) définies et arrêtées par les autorités monétaires au niveau des différentes instances de l'union monétaire et de la banque centrale à savoir le conseil des Ministres, le gouverneur, le conseil d'administration de la BCEAO et les comités nationaux du crédit.

La politique monétaire du Burkina s'exerce donc dans le cadre des structures et des règles ainsi fixées par l'UMOA, par le truchement de son Comité national du crédit et sa participation aux différentes instances de l'union qui déterminent les objectifs de la politique de la monnaie et du crédit de l'union.

Bien que le principe de cette détermination prenne en compte la situation économique et les besoins spécifiques de chacun des Etats-membres, on constate cependant dans le cas du Burkina Faso que les concours financiers accordés à l'économie ont jusque là très peu touché les secteurs prioritaires tel que l'agriculture.

---

(1) L'UMOA regroupe 7 Etats membres : Burkina Faso, Bénin, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo.

(2) le franc CFA est le franc de la Communauté financière Africaine.

(3) BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Cet état de choses s'explique en partie par des lacunes au niveau du fonctionnement du Comité national Burkinabè du Crédit et du système bancaire local. Mais ces lacunes n'expliquent pas tout à elles seules. D'autres éléments non moins importants contribuent à accentuer les problèmes de financement au Burkina Faso. Compte tenu de l'inégalité de développement des économies des Etats membres de l'Union, l'uniformité des taux d'intérêts exerce sur la disponibilité du crédit et l'accès au financement bancaire des contraintes différentes selon les pays. Ainsi pour le cas du Burkina Faso, le niveau des taux d'intérêts apparaît élevé si l'on tient compte de la situation d'ensemble de nos entreprises et du niveau relativement bas des prix qui n'ont pas connu de hausse importante depuis plusieurs années. La fourchette des taux d'intérêts applicables au sein de l'union est fixée par la BCEAO. Au Burkina, l'Association Professionnelle des Banques et des Etablissements Financiers (APBEF) a établi à son tour des critères pour fixer les taux d'intérêts selon le chiffre d'affaires des entreprises et ce, dans les limites fixées par la BCEAO. Cette pratique qui constitue une véritable collusion en cartel des banques primaires locales élimine toute concurrence entre les banques au niveau des taux d'intérêt et ne tient pas compte de l'importance de la capacité de l'emprunteur à honorer ses engagements pour la détermination des taux d'intérêt qui lui seront appliqués (1). Elle a des implications importantes sur la distribution du crédit. En effet, très peu de crédits parviennent dans ces conditions aux PME, notamment à celles du secteur agricole qui réalisent un chiffre d'affaires généralement peu élevé et dont les activités présentent un risque plus important.

Il convient de souligner cependant qu'une politique de taux d'intérêt bas est difficilement envisageable compte tenu des coûts d'administration généralement élevés des petits crédits et de l'impact que pourrait avoir une telle décision sur la disponibilité du crédit notamment en milieu rural.

Les possibilités de solution à court terme à cet ensemble de problèmes, résident en grande partie dans la mise en oeuvre d'une politique conséquente de mobilisation de l'épargne qui permettrait d'améliorer la structure des ressources des banques. Cependant, cette perspective semble à l'heure actuelle bloquée par le niveau des revenus des ménages et par celui des taux d'intérêt servis aux déposants : une récente étude du FMI a permis en effet d'établir que les taux d'intérêts réels perçus par les épargnants sont devenus largement négatifs depuis 1973.(2)

---

(1) Voir tableau de la page 80

(2) Voir tableau de la page 81.

En tout état de cause, on ne saurait concevoir un relèvement des taux d'intérêt actuels (à l'épargne et à l'emprunt), sans une politique globale de relèvement des prix et sans une concertation d'ensemble au niveau de l'UMOA.

Tableau n° 19

BURKINA FASO

STRUCTURE DU TAUX D'INTERET ETABLIT PAR L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES BANQUIERS DU BURKINA

Entreprises Classées selon le Volume Annuel de Ventes	Classification	Taux de Base	Marge	Taux d'Intérêt total
4 milliards de francs CFA	A	10,5%	3%	13,5
2 - 4 milliards	B	10,5	3,5	14
1 - 2 milliards	C	10,5	4	14,50
200 - 500 millions	E	10,5	4,75	15,25
200 millions	F	10,5	5	15,50

SOURCE : Andrew D. Cao, Opérations Bancaires et Financement de l'Entreprise au Burkina Faso, "page 16."

Tableau n° 20

BURKINA FASO

EVOLUTION DES TAUX D'INTERETS REELS*
(Pourcentage)

ANNEE	INFLATION	TAUX PAYE POUR LES DEPOTS**		TAUX PAYE POUR LES PRETS BCEAO MAXIMUM***		BCEAO TAUX PREFERENTIEL****	
		NOMINAL	REEL	NOMINAL	REEL	NOMINAL	REEL
1975	11,7	6,4	-5,3	13	3,3	8,5	-3,2
1976	2,8	6,5	3,7	13	12,2	8,5	5,7
1977	20,7	6,5	-14,2	13	-5,7	8,5	-12,2
1978	13,9	6,5	-7,4	13	1,1	8,5	-5,4
1979	13,4	6,5	-6,9	13	1,6	8,5	-4,9
1980	11	8,3	-2,7	15,5	6,1	11	0
1981	13,9	8,5	-5,4	15,5	3,6	11	-2,9
1982	12,8	10,5	-2,3	18	7,2	13	2
1983	10	9,5	-5	15,5	7,5	11	1

SOURCE : IMF, "Upper Volta :Recent Economic Developments", 2 Juin 1983 pp. 96-98; IMF "Currency Unions", 31 Août 1982, pp. 34a, 37; Compagnie Interafricaine de Conseil Finacier, "Etude du Système Financier de la République de Haute-Volta", 1984, p. 65; et le personnel de la BCEAO.

* : Les taux réels sont obtenus en soustrayant l'inflation du taux nominal.

** : Taux sur les dépots à terme de plus de 1 an. Taux de dépôts maximum

*** : Obtenu en prenant le taux nominal + 2 % frais administratifs - inflation

**** : Peuvent être bénéficiaires des taux préférentiel, les activités de commercialisation des céréales, les prêts aux petites entreprises et aux nationaux construisant leur première résidence.

81

TROISIEME PARTIE

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES BURKINABE

Malgré la tendance à la baisse qui a caractérisé l'économie du Burkina au cours des cinq dernières années, les entreprises burkinabè, notamment celles du secteur privé renferment des potentialités d'expansion tant à court terme qu'à moyen et long terme.

Plusieurs traits de notre économie rendent ces perspectives de développement possible : l'existence d'un excédent important de terres cultivables pour l'agriculture, un potentiel minier important et varié, l'existence d'une main-d'oeuvre abondante et bon marché et enfin la place de choix réservée aux investissements privés dans les programmes de développement économique.

Par ailleurs, la volonté des autorités politiques de promouvoir la croissance de l'économie à un rythme élevé (1) au cours des années à venir, se traduit par la mise en oeuvre de programmes sectoriels qui renforcent ces nouvelles perspectives de développement. Ces programmes concernent :

- le secteur agricole où l'Etat soutient activement les initiatives des investisseurs,

- le secteur du bâtiment et des travaux publics qui connait aujourd'hui un boom avec la mise en place d'un vaste programme de construction d'infrastructures et de logements sociaux,

- Le secteur commercial où des efforts sont aussi consentis par le gouvernement pour préserver le marché national aux entreprises locales, etc.

Parallèllement aux programmes sectoriels, des mesures ont été prises pour améliorer le climat économique : lutte contre la fraude douanière, assouplissement de la fiscalité sur les matières premières , meilleure protection des entreprises locales et assainissement de la dette publique etc.(2)

---

(1) cf. Programme Populaire de Développement (PPD) et Plan Quinquennal de Développement Populaire 1986 - 1990.

(2) Recencement encore une mesure d'amnistie fiscale (partielle) a été prise afin de relancer l'activité économique.

Cet ensemble de mesures devrait permettre de relancer les investissements dans plusieurs secteurs de la vie économique nationale et contribuer à revitaliser les unités industrielles et commerciales actuellement essoufflées.

A court terme des progrès peuvent être réalisés grâce à une pleine utilisation des équipements industriels (actuellement sous utilisés), à l'amélioration de la collecte, de la conservation et de la commmercialisation des produits de l'agriculture et de l'élevage actuellement caractérisés par des pertes importantes(1)

Par ailleurs la réalisation de petites et moyennes retenues d'eau, les aménagements d'hydrauliques, et les grands projets en cours (Sourou, Kompienga, Plaine de Douna, etc.) contribuent également à ouvrir de nouvelles perspectives pour l'élevage et pour le développement de la production agricole et agro-industrielle.

A long terme, les progrès économiques devront être surtout envisagés en rapport avec l'amélioration générale des performances agricoles.

I. - IDENTIFICATION DES POTENTIALITES DES DIFFERENTS SECTEURS ECONOMIQUES

I.1. - Secteur agricole

Parmi les opportunités qui s'offrent aux investisseurs qui s'intéressent au secteur agricole, plusieurs domaines peuvent être identifiées. Tout d'abord au niveau des cultures pluviales, il existe des possibilités non négligeables compte tenu du fait qu'à l'heure actuelle 30 % seulement des terres cultivables sont exploitées.

Bien que cette possibilité soit limitée par le problème de la pauvreté des sols et de l'érosion, elle peut être réalisée en combinaison avec l'application de techniques de production intensive associant l'utilisation d'engrais, d'herbicides, de semences sélectionnées et d'équipements plus adaptés.

(1) D'après la DEP/MAE (Direction des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage) les pertes de récoltes au niveau de l'agriculture se chiffrent entre 5 et 20 % selon les régions.

L'intensification et la diversification des cultures doivent être envisagées comme une voie susceptible de promouvoir rapidement les revenus des agriculteurs grâce à l'augmentation du surplus commercialisable.

La vulgarisation de la culture irriguée constitue également un autre facteur important pour le développement des exploitations agricoles. A l'heure actuelle, 1% seulement des terres cultivables est irrigué; mais ce chiffre pourrait croître rapidement grâce à la promotion de l'irrigation à petite échelle pratiquée actuellement dans les plaines aménagées et par quelques exploitants privés.

Ceci ouvrirait des perspectives intéressantes pour le développement de la culture de certains produits présentant un fort potentiel commercial comme par exemple les fruits et légumes (poivre, asperges, fraises, mangues, haricots verts, melon, citron, pomme de terre, oignons), notamment pendant la saison sèche où cette activité bénéficie non seulement d'une main d'oeuvre abondante et bon marché, mais aussi de possibilités d'exportation intéressantes sur les marchés européens (contre saison) et africains (Côte d'Ivoire - Togo).

Le développement des énergies nouvelles et renouvelables d'origines végétale offre également un cadre de développement propice aux unités agricoles.

Au niveau de l'élevage, l'abattage et la transformation de la viande, l'association à l'agriculture et l'intensification ouvrent des perspectives de développement pour cette activité qui bénéficie d'une demande (intérieure et extérieure) en expansion.

D'un côté il existe un potentiel productif intéressant , de l'autre des marchés rémunérateurs pour écouler cette production. Ces deux pôles ont simplement besoins d'être reliées. Pour ce faire, les pouvoirs publics doivent de plus en plus conjuguer leurs efforts (équipements, infrastructures) à l'ingéniosité des entrepreneurs burkinabè.

1.2. - Secteur industriel et agro-industriel

Pour les entreprises industrielles, les perspectives de développement reposent tout d'abord sur la possibilité d'augmenter à court terme les productions par l'amélioration du système de gestion de la production et l'utilisation optimale des équipements existants.

Cependant, la concrétisation de cette possibilité exige cependant une restructuration et une orientation sérieuse des unités actuellement arrêtées. (1)

A plus long terme, l'expansion du secteur industriel dépendra surtout des possibilités de transformation des ressources nationales, agricoles notamment. Dans ce domaine, les potentialités sont énormes et vont de la transformation des fruits et légumes (confitures, purées, concentrés, conserves...) à celle des produits de l'élevage (y compris la viande, le cuir, le lait et les oeufs).

Compte tenu de la forte dépendance des industries de substitution vis-à-vis des matières premières d'importation et de l'accroissement du pouvoir d'achat local, les possibilités de développement de cette catégorie d'unités semblent limitées. En effet dans un pays comme le Burkina Faso, tout développement industriel fondé sur une stratégie de production de biens de substitutions aux importations trouve évidemment très vite ses limites dans la taille réduite du marché intérieur et dans le fait que seule une faible portion de la population prend part à l'économie monétaire. Ces limites se trouvent par ailleurs accentuées par le fait que les populations urbaines qui constituent l'essentiel du marché pour ce type de production représente un faible pourcentage (environ 10 à 15 %) de la population totale caractérisée par l'existence de segments importants dont le pouvoir d'achat reste très réduit.

Les petites unités industrielles et agro-industrielles sont celles qui présentent le plus de possibilités, mais leur développement reste conditionné par le succès de la politique agricole. On peut donc penser que dans les années à venir, le développement du secteur industriel dépendra surtout du rythme d'accroissement de la production agricole tandis que les perspectives pour les industries de substitution restent essentiellement liées à l'amélioration des revenus.

---

(1) Il convient de remarquer à cet effet que le GOB vient de mettre en place un programme de réhabilitation de la zone de KOSSODO.

L'exploitation minière constitue un autre domaine important pour le développement de l'activité économique, particulièrement pour le développement des petites entreprises d'exploitation minière (orpaillage et exploitations semi-industrielles).

I.3.- Secteur Commercial

A court terme, les perspectives de développement des entreprises commerciales doivent surtout être vues en rapport avec la commercialisation des productions locales dont l'expansion pourrait reposer sur l'existence d'un surplus agricole inexploités au niveau de certaines régions.

Là aussi le développement des entreprises burkinabè dépendra surtout donc de l'amélioration de la production agricole et pastorale, permettant non seulement d'accroître les revenus et la demande locale, mais aussi de fournir des matières premières et une base solide et diversifiée pour l'activité des industries locales de transformation dont les produits seront distribués par les commerçants.

I.4. Secteur du bâtiment et des travaux publics

La volonté des autorités gouvernementales de promouvoir les entreprises du bâtiment et des travaux publics en particulier dans le domaine de la construction de logements sociaux, l'existence d'équipements sous utilisés et les besoins existants constituent les principaux éléments qui rendent possible le développement du secteur du bâtiment et des travaux publics du Burkina à court et moyen terme. Ces possibilités pourraient être rapidement concrétisées si les mesures économiques annoncées par les autorités gouvernementales étaient mises en oeuvre dans un bref délai. (1)

A plus long terme, les perspectives de développement reposent sur l'organisation de la profession notamment au niveau des tâcherons , la formation et le développement des compétences des chefs d'entreprises et surtout sur l'organisation de la sous traitance qui offre un champ propice pour l'éclosion des PME.

---

(1) Au cours de la visite de courtoisie que les participants au symposium ont rendu au Président du Faso, celui-ci leur a annoncé que des mesures économiques seraient prises dans un proche avenir pour stimuler l'investissement dans le domaine de la construction des logements sociaux.

D'autres mesures comme la réduction de la fiscalité sur les matériaux et le matériel de construction, l'allègement des formalités administratives et des cautions et garanties exigées lors de la soumission aux marchés pourraient contribuer à stimuler l'activité des entreprises de ce secteur.

Cependant l'expansion du secteur burkinabè du bâtiment et des travaux publics doit surtout être vu en rapport avec la mise en oeuvre d'une politique nationale visant la production et le développement sur place de matériaux de construction et de matières premières tels que : ciment, briques, clous, fer à béton, etc.

I.5. - Secteur de l'artisanat

Les possibilités de développement du secteur artisanal burkinabè résident surtout dans le développement des activités de transformation agro-alimentaire où l'on peut envisager la production à petite échelle d'une gamme plus étendue de produits alimentaires à partir de matières premières locales, et le développement de l'activité de services où les petites entreprises sont relativement aptes à satisfaire les besoins croissants des consommateurs.

L'expansion des activités artisanales est cependant conditionnée par l'accroissement du pouvoir d'achat local , l'amélioration de la qualité des produits et l'augmentation des stocks de matières premières servant de base à la transformation. Du côté de la demande, comme de celui des matières premières, le développement du secteur artisanal sera surtout propulsé par le développement agricole et par l'organisation de la commercialisation intérieure et extérieure des produits artisanaux.

II. - CONCLUSIONS

Le climat des affaires au Burkina a été relativement froid au cours des cinq premières années comme on peut le voir à partir des éléments des tableaux des pages 88 et 89. Le malaise existant s'est traduit par une baisse sensible de l'activité des entreprises , baisse qui a contribué à freiner leur développement.

Tableau n° 21 BURKINA FASO

TENDANCE RECENTE DANS LES INDICATEURS ECONOMIQUES DE BASE.

	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
1. PIB/Capita (% de changement comparé à l'année précédente)	8.6	-4.9	11.5	-1.4	-8.7	4.3	-2.3	-	-
2. Index de la production des Unités industrielles à grande échelle	100	130	163	179	194	187	-	-	-
3. Nombre de postulants désirant bénéficier du Code des Investissements	24	11	16	17	12	7	2	4	3
4. Nombre de postulants admis à bénéficier du Code des Investissements	-	23	12	8	6	5	0	1	0
5. Pourcentage des prêts douteux par rapport au total de crédit bancaire	.4	.5	1.8	3.1	3.8	3.8	10.1	10.9	-

SOURCE : 1. Tableau 3
2. IMF "Recent Economic Developments", June 2, 1983, p. 78
3. DGIA, document du staff de la DGIA
4. DGIA. Industrie Voltaïque, 1977, pp. 66-73; DGIA, "Industrie Voltaïque 1978, pp. 74 - 77; document du staff de la DGIA
5. Compagnie interafricaine de conseil financier, "Etude du système financier de la République de Haute - Volta, 1984, p. 40.

Tableau n° 22

BURKINA FASO

TENDANCE DANS L'EVOLUTION DU PIB PAR HABITANT

(en milliers de 1975 F CFA/person.)

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
1. PIB par habitant	21,3	20,7	25,1	23,3	24,3	24,4	26,5	25,2	28,1	27,7	25,3	26,4	25,8
2. Taux de changement		-2,8%	21,3%	-7,0%	4,3%	0,4%	8,6%	-4,9%	11,5%	-1,4%	-8,7%	4,3%	2,3%

SOURCE : INSD, Comptes Nationaux de la Haute-Volta, 1981 and 1982, pp. 8, 18;

INSD, Comptes Nationaux de la Haute-Volta, 1980, p. 8.

Le marasme a été par ailleurs accentué par un fléchissement de la production agricole suite aux mauvaises récoltes des deux dernières années du fait de la pluviométrie insuffisante. A cela s'est ajoutée une baisse sensible de la production industrielle. Sur un autre plan, la rapide expansion des investissements industriels qui a caractérisé le milieu et la fin des années 1970 s'est traduite par l'implantation de plusieurs firmes dont la plupart tournent actuellement en dessous de leur capacité et ont dû fermer leurs portes ou déduit les cadences de production pour faire face à la présente recession.

Plusieurs facteurs ont contribués à détériorer le climat économique et à le rendre peu atrayant. La plupart des causes fondamentales du marasme sont indépendantes du contrôle du gouvernement : la secheresse, la montée des prix du pétrole, la détérioration des termes de l'échange et la fluctuation du taux de change se sont combinés pour affaiblir l'économie.

Alors que le phénomène de la sécheresse et le mouvement des prix au niveau international échappent à l'influence des pouvoirs publics, dans plusieurs domaines, la politique gouvernementale a généralement été favorable au développement de l'entreprise privée. Le gouvernement donne son appui aux activités du secteur privé à travers son Code (plutôt avantageux) des Investissements, offre des garanties juridiques aux investisseurs et supporte activement les producteurs agricoles et les promoteurs (nationaux comme étrangers) qui s'engagent dans les secteurs prioritaires.

Cependant, un certain nombre de domaines tels que le contrôle des prix, certaines dispositions du régime douanier et du Code des Investissements et la politique de crédit gagnerait à être modifiés afin d'améliorer l'environnement économique. En tout état de cause, l'amélioration souhaitée tant par les pouvoirs publics que par les entrepreneurs devra être le résultat d'une restructuration globale touchant à la fois les politiques économiques gouvernementales, la gestion , le fonctionnement ainsi que les problèmes de financement des entreprises.

Le présent symposium qui se veut une amorce de concertation et de reflexion entre les pouvoirs publics et leurs partenaires du secteur privé aura permis de mettre en évidence les implications et les enjeux d'une telle restructuration qui, on s'en doute, revêt plusieurs aspects et dont le bien fondé et l'intérêt apparaissent aujourd'hui avec évidence.

Parmi les conclusions auxquelles est parvenu ce premier symposium su l'Entreprise burkinabè, certaines éléments méritent d être approfondis par l réflexion et la discussion. D'autres par contre pourraient être prises en compte e intégrées dans les politiques et les stratégies de développement de l'entreprise L'ensemble de ces réflexions est repris ci-après. Cependant elles n'ont pas l prétention de constituer un catalogue de préceptes à l'intention des pouvoir publics et des chefs d'entreprises.

RECOMMANDATIONS

1.- Créer un environnement économique favorable au développement de l'Entreprise

Compte tenu du ralentissement économique prolongé que le Burkina a connu au cours des dernières années, la relance de l'activité économique passe en tout état de cause par l'amélioration du climat général et par la création d'un environnement propre à stimuler l'activité des entreprises et des investissements productifs.

Plusieurs actions s'insérant toutes dans un plan de relance cohérent peuvent être envisagées dans ce sens :

1) Tout d'abord l'instauration d'un climat de confiance et de dialogue entre opérateurs économiques et pouvoirs publics s'avère une condition indispensable permettant de créer une ambiance propice à l'investissement.

   Les travaux de ce symposium ont mis en évidence l'importance de telles actions et il conviendrait que les initiatives allant dans ce sens soient encouragées et développées à l'avenir. Parallèlement, l'association étroite des opérateurs économiques à l'élaboration des projets de décisions à caractère économique permettra d'atteindre une meilleure compréhension et une confiance réciproque de part et d'autre.

2) L'accélération des reformes économiques en cours de préparation constitue un autre volet important des actions susceptibles d'améliorer le climat économique :

   - ainsi la réforme du système fiscal et douanier en cours de préparation devrait permettre de créer un climat propice pour le développement des investissements productifs, et pour rendre à nos unités la compétitivité et l'agressivité indispensables face à la vive concurrence étrangère. Il convient à cet effet de ne pas perdre de vue l'influence déterminante qu'exercent aujourd'hui les structures communautaires telles que la CEAO et la CEDEAO sur nos échanges commerciaux, sur notre espace économique (juridique et fiscal) et partant sur le développement de nos entreprises.

- De même la poursuite et l'intensification de la politique d'équipement du gouvernement devront permettre de créer les infrastructures indispensables pour l'expansion de l'activité économique et pour l'épanouissement de nos entreprises. A cet effet ,
la construction de barrages et centrales électriques, le développement d'un réseau de voies de communication intérieures, la mise à la disposition des promoteurs de zones prêtes à accueillir de nouvelles unités industrielles et commerciales ainsi que la création d'infrastructures de services modernes sont des éléments importants pour l'amélioration du climat économique.

Il convient de souligner ici encore la nécessité de surmonter la faiblesse de nos structures de financement notamment en ce qui concerne l'insuffisance d'établissements spécialisés dans la promotion et le développement industriel et commercial du pays. En effet du capital industriel est à peine disponible au Burkina Faso. Il est ainsi très difficile d'acquérir un crédit à long terme pour le financement d'investissement de capital. Il n'existe pas de banque de développement exclusivement pour la promotion des projets industriels et ce désavantage n'est pas compensé par des possibilités de crédits spéciaux des autres banques.

La poursuite enfin du plan de restructuration et de réhabilitation des unités essoufflées et arrêtées constitue un autre aspect des actions à entreprendre.

II. - Inciter les investissements productifs

Bien qu'elle soit favorable aux investisseurs, la politique gouvernementale d'incitation pourrait être améliorée dans plusieurs domaines afin de relancer les investissements productifs.

1) Au niveau de la règlementation, il conviendrait de réaménager les dispositions actuelles du code des investissements afin d'inscrire expressement les investissements agricoles au titre des activités pouvant bénéficier des avantages du Régime A; ceci pour permettre à l'investissement agricole de jouer pleinement le rôle qui lui est dévolu dans la politique économique nationale.

2) Autre mesure d'incitation, l'octroi de facilités fiscales et douanières pourrait également contribuer à stimuler les investissements productifs dans plusieurs domaines.

Bien que la politique gouvernementale en la matière soit très large, un effort complémentaire pourrait être consenti par les pouvoirs publics afin de promouvoir l'activité de certaines branches économiques. Ainsi par exemple, l'allègement de la taxation fiscale et douanière sur les équipements de production (agricoles et artisanaux) et les pièces de rechange, et sur les matériaux de construction non disponibles localement s'avèrent nécessaire pour développer l'investissement agricole, l'artisanat et l'habitat social.

De même, la modulation du dégrèvement fiscal et douanier accordés par l'Etat dans le cadre des mesures exceptionnelles visant à faciliter l'acquisition de véhicules de transport, pourrait contribuer à promouvoir le parc de véhicules de petit et moyen tonnage mieux adaptés à nos routes et à nos campagnes et aider à renforcer le circuit interne de distribution.

Concernant spécifiquement le domaine de la construction et de l'habitat social, il est recommandé d'accorder des stimulants fiscaux aux entrepreneurs qui ont été sollicités pour la réalisation du projet Cité An II. Ces stimulants qui pourraient être octroyés sous forme d'économie d'impôt (ou de déduction fiscale sur l'impôt sur les bénéfices) permettraient de désintéresser progressivement les uns et les autres, à défaut d'une association formelle[1] fixant un mode de rémunération précis. Cette solution permettrait en outre d'améliorer la perception des rapports entre l'Etat et les entreprises de manière à ne pas limiter le rôle de celle-ci à celui d'un bailleur de fonds.

---

(1) par exemple société civile immobilière, société de gestion immobilière etc.

III. - Améliorer la politique économique

1) Politique monétaire

Bien que la politique monétaire du Burkina s'articule dans les limites fixées par l'UMOA, certaines améliorations peuvent être apportées afin d'atténuer les problèmes de financement des entreprises.

a) La coordination de la politique monétaire avec la politique fiscale est souhaitable pour donner à l'effort de développement économique toute sa cohérenee. A cet égard, la modulation de la taxe de Prestation de Services sur les agios et les crédits bancaires, sa suppression pure et simple sur les financements consentis aux secteurs prioritaires (en l'occurence l'agriculture) sont recommandées.

Cet effort de coordination devra englober les fonds provenant des sources de financements extérieurs et ceux provenant des institutions locales spécialisées comme la Caisse Autonome d'Investissements, le Fonds de Bonification, etc...

b) De même, il convient d'encourager la spécialisation des institutions financières afin d'exploiter les avantages et les économies d'échelle qu'elle engendre du point de vue du développement d'une expertise adéquate au niveau des ressources financières et humaines, du contrôle de l'allocation des crédits et du suivi des prêts octroyés; ainsi par exemple, pour certaines activités économiques spécifiques, (industrie, artisanat...), la création d'institutions spécialisées pourraient, à l'instar de la SOBCA (Societé Burkinabè de Crédit Automobile) et de la SBE (Société Burkinabè d'Equipement), contribuer à résoudre les problèmes de financement qui se posent aux entrepreneurs, en particulier aux entreprises de petites dimensions.

c) Le relèvement de 30 millions à 50 millions de francs du seuil d'autorisation préalable fixé par la BCEAO pourrait contribuer à simplifier et accélerer les formalités administratives et les procédures d'examen des dossiers de prêt.

d) Enfin, les pouvoirs publics doivent user de leur influence sur le secteur bancaire pour exiger une meilleure allocation des crédits afin de corriger le manque crucial de financement qui freine le développement de l'investissement dans les secteurs vitaux de l'économie. Dans cette optique, une plus grande attention doit être apportée à l'accroissement de la portion de crédits destinés aux financements à moyen et long terme et sur la diversification des crédits agricoles.

Etant donné l'absence quasi totale de crédits formels pour les entreprises de petites dimensions, l'extension des structures quasi bancaires existantes pourraient constituer une solution aux problèmes de financement de cette catégorie d'entrepreneurs.

A cet égard, les organismes comme la CCIA ou l'OPEB pourraient prendre une telle initiative en s'impregnant de l'expérience des structures existantes comme l'APP (l'Association Pour la Production) , l'UCECB (l'Union de Crédit et d'Epargne des Coopératives du Burkina) et celle d'organismes internationaux.

La structure ainsi préconisée devrait être à même d'aplanir les difficultés que constituent pour les petits entrepreneurs les exigences de garantie, la complexité des dossiers, la capacité d'élaborer des dossiers bancables et d'autres problèmes non moins importants qui limitent leur accès au financement bancaire.

2) Politique des prix

Des améliorations peuvent être apportées dans plusieurs domaine au système de fixation de prix qui gêne le développement des unités industrielles. Compte tenu des lourdeurs administratives et des frais importants que ce système présente pour les entreprises, il paraît souhaitable de simplifier les procédures actuelles d'homologation et de décentraliser au plan géographique les instances administratives de fixation des prix industriels.

Par ailleurs, le relèvement des marges commerciales peut être envisagé comme une mesure susceptible d'encourager le commerce. Toutefois, en ce qui concerne les produits de fabrication locale, il faut veiller à ce que les marges accordées aux industriels ne soient pas inférieures à celles accordées aux importateurs de produits semblables.

Etant donné le rôle moteur que doit jouer le secteur agricole, il est important que le gouvernement continue de soutenir des prix incitatifs aux producteurs agricoles comme il l'a fait jusque là.

IV. - Assistance - gestion - fonctionnement des entreprises

1) Gestion et fonctionnement des entreprises

La formation et la gestion constituent une contrainte importante pour le développement des entreprises burkinabè. Les problèmes à ce niveau sont multiples et leurs solutions passent par une intensification des actions de formation. A cet effet, il s'avère indispensable de pallier rapidement à cette lacune en mettant en place un centre de formation et de perfectionnement professionnel capable de répondre aux besoins des opérateurs économiques. En même temps, les structures existantes comme les centres de formation technique de Fada et de Nouna doivent être redynamisés.

Dans ce sens, il est recommandé d'accélérer la mise en place du Centre de Formation et de Perfectionnement initié par l'OPEB, l'ONAC et la CCIA.

2) Encadrement et assistance aux entreprises

Compte tenu de la faiblesse du management burkinabè et du manque d'expérience des promoteurs d'entreprises, l'encadrement et l'assistance s'avèrent nécessaires dans plusieurs domaines et constituent souvent un facteur de succès important pour la promotion des unités.

a) il convient à cet effet de renforcer les structures d'information existantes pour leur permettre d'apporter effectivement aux promoteurs de projets tous les éléments nécessaires à leurs choix techniques et commerciaux et pour la gestion de leurs unités : prix, débouchés, fournisseurs, types de produits etc.

Il est suggéré dans ce sens d'accélérer la mise en place du Centre de documentation et d'information des entreprises de la CCIA en l'étoffant au maximum afin de répondre effectivement au besoin des entreprises. Cette initiative devrait être soutenue par les autorités gouvernementales en offrant au centre, la possibilité d'établir à l'échelon international des rapports de coopération avec des organismes similaires (ACCT, CRIC, SODI, etc.).

b) Il est recommandé la mise en place d'un service de conseil technologique pour suivre l'ensemble des problèmes posés par le développement technologique et l'application des progrès techniques dans le secteur industriel. Ce service aurait pour tâche de fournir aux promoteurs la documentation nécessaire, de les conseiller au niveau de la consultation des fournisseurs d'équipements et de leur apporter une assistance au moment du choix, de la réception et de l'installation des équipements.

c) Ces différentes actions pourraient être renforcées par des mesures complémentaires d'ordre institutionnel :

- ainsi par exemple l'élaboration et la publication de normes pourraient contribuer à assurer une meilleure défense et une véritable promotion de la qualité des produits locaux, des travaux effectués, des marchandises et des équipements importés.

- par ailleurs l'orientation et les fonctions de certains organismes d'encadrement (1) existants doivent être redéfinies pour leur permettre d'assurer efficacement leurs missions notamment dans le secteur agricole où la faiblesse de l'encadrement se ressent durement.

(1) notamment l'office de Promotion de l'Entreprise Burkinabè

A N N E X E S

A N N E X E S S T A S T I Q U E S

Tableau A1

ANALYSE DE LA STRUCTURE DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES

au 31 Décembre 1983

En Millions de F. CFA

Sources / Secteurs		Multilatérales		Bilatérales		TOTAL	
		M F CFA.	%	M.F. CFA.	%	M.F. CFA	%
Production Végétale		2 583	5	7 569	14	10 162	19
Production Animale		2 633	5	3 478	7	6 111	12
Hydraulique		3 491	7	8 427	15	11 918	22
Actions d'Appui au D. R.		8 550	16	7 412	14	15 962	30
Développement Intégré		4 424	8	4 537	9	8 916	17
TOTAL	Millions F.CFA	21 691		31 423		53 114	
	%		41		59		100

SOURCE : DEP/MAE

Tableau A2

ANALYSE DE LA STRUCTURE DE FINANCEMENT AGRICOLE

AGRICOLE

Au 31 Décembre 1983

Em Millions de Frs CFA

Sources / Secteurs		Multilatérales		Bilatérales		TOTAL	
		Millions Frs CFA	%	Millions Frs CFA	%	Millions Frs CFA	%
Production Végétale		7 811	6	10 987	8	18 789	14
Production Animale		4 410	3	5 495	4	9 905	7
Hydraulique		11 046	8	17 136	12	28 182	20
Actions d'Appui au D.R.		18 711	13	12 663	9	31 434	22
Développement Intégré		40 614	29	12 058	8	52 672	37
TOTAL	Millions de Frs CFA.	82 652		58 330		140 982	
	%		59		41		100

SOURCE : DEP/MAE

Tableau A3 Situation de l'emploi dans 25 entreprises industrielles rurales. Région de l'Est. Burkina Faso, Mai 1980

Groupe d'industrie	Industrie — Type d'industrie	Nombre d'entreprises	Entreprises individuelles %	Nombre d'employés en moyenne — Propriétaire et famille	Salariés	Appren.	Total	Nombre total d'employés — Nombre	%
A. Métalliques	1. Forgerons	407	3	3.44	0.03	0.11	3.58	1 457	6.8
	2. Soudeurs	47	21	1.93	0.00	0.43	2.36	33	0.1
B. Non-métalliques	3. Potières	1 126	61	1.75	0.00	0.04	1.79	2 016	9.4
	4. Menuisiers	35	14	1.86	0.57	1.14	3.57	125	0.6
	5. Cordonniers	45	69	1.51	0.00	0.04	1.55	70	0.3
C. Habillement	6. Tailleurs	428	56	1.40	0.01	0.20	1.61	689	3.2
	7. Tisserands	2 499	85	1.15	0.00	0.04	1.19	2 974	13.9
	8. Teinturiers	599	59	1.92	0.00	0.07	1.99	1 192	5.6
D. Fabrication de denrées Ali.	9. Meuniers	105	12	1.72	0.51	0.16	2.39	251	1.2
	10. Boulangers	68	16	2.28	0.16	0.08	2.52	171	0.8
E. Tranformat° de produit Agri.	11. Dolotières	1 581	18	2.47	0.03	0.07	2.57	4 063	19.0
	12. Extraction d'huile	428	50	1.68	0.00	0.03	1.71	732	3.4
	13. Beurre de karité	2 212	52	1.74	0.00	0.00	1.74	3 849	18.0
	14. Soumbala	1 560	86	1.22	0.00	0.03	1.25	1 950	9.1
F. Réparation	15. Motocycles	89	18	1.61	0.00	0.96	2.57	229	1.1
	16. Radio	14	50	1.25	0.00	0.25	1.50	21	0.1
G. Vente au détail	17. Stations d'essence	3	33	1.33	1.00	0.67	3.00	9	-
	18. Dérivé du pétrole	46	24	2.03	0.15	0.00	2.18	100	0.5
	19. Pharmacies	33	0	2.15	0.14	0.14	2.43	80	04
	20. Epiceries	208	30	1.94	0.15	0.07	2.16	449	2.1
	Commerce Général								
H. Autres Services	21. Bars	181	20	1.84	0.37	0.10	2.31	418	1.9
	22. Restaurants	165	33	2.45	0.13	0.02	2.60	429	2.0
	23. Café	42	74	1.16	0.06	0.06	1.28	54	0.2
	24. Photographes	11	67	1.33	0.00	0.33	1.66	18	0.1
	25. Coiffeurs	46	83	1.17	0.00	0.00	1.17	54	0.2
Totals		11 945	56	1.70	0.03	0.06	1.79	21 433	100.0

Source : Revue de droit entrant du travail "Emploi du zone rurale au Burkina". Vol.121, n°4, Juillet - Août 1982.

Tableau A4 : Capital initial moyen dans les catégories d'Entreprises à faible capital et à capital élevé.

Industries	Entreprise à faible capital			Entreprises à capital élevé		
	Type	Nombre	Capital initial en moyenne CFA	Type	Nombre	Capital initial en moyenne CFA
A. Métalliques	Forge	74	13 767	Filage	13	408 077
B. Non métalliques	Poteries	12	3 392	Menuiserie	6	85 833
	Cordonnerie	30	607			
C. Vestimentaires	Tissage	21	1 203	Confection	91	38 125
	Teinturerie	62	5 898			
D. d'Alimenta.	Boulangerie	21	17 673	Moulin	38	675 544
E. Reparation	Motocycles	24	18 440			
	Radio	14	9 029			
F. Distribution au détail	Produit dérigés du Pétrole	42	12 385	Stations d'essence	3	1 000 000
				Pharmacies	7	302 857
				Commerce Général	52	104 254
G. Autres services	Restaurants	50	9 696	Bars	46	116 865
	Cafés	26	4 889	Studios de photographies	3	196 667
	Salon de coiffure	5	4 200			
Tous groupes confondus		381	9 349		259	198 714

Tableau A5 : Principaux facteurs affectant les perspectives de developpement de petites entreprises rurales.

Groupe I			Groupe II
Celles qui demandent moins de capitaux	Celles qui exigent beaucoup de capitaux		Artisanat traditionnel
	Distribution	du fait de l'usage de machines et outils importés	
1. Restaurants	1. Commerce Général Epiceries	1. Confection vestimentaire	1. Tissage
2. Réparation mécanique	2. Bars	2. Moulin	2. Poterie
3. Boulangeries	3. Pharmacies	3. Menuisier	3. Forge
4. Vente de dérivés du pétrole	4. Stations d'essence	4. Filage	4. Teinturerie
5. Cafés		5. Photographie	5. Tannerie cordonnerie
6. Salons de coiffure			6. Préparation alimentaires
7. Réparation de radio			- doloterie
			- Beurre de karité
			- Soumbala
			- Huile d'arachide

Source :

SECTION RECETTES DU SERVICE
DE L'ORDONNANCEMENT

EXTRAITS DE LA SITUATION DES RECETTES
DU 1/1/82 au 31/12/82

TABLEAU A_6

NATURE DES RECETTES	PREVISIONS	EMISSIONS	RECOUVREMENTS	POURCENTAGE RECOUVREMENT PAR RAPPORT AUX PREVISIONS ET EMISSIONS	
				P	E
TOTAL GENERAL DES RECETTES	51 386 913 000	66 991 571 215	53 243 857 246	103,61	79,47
Chap. 1. Impôts forfaitaires sur le revenu					
TOTAL	800 000 000	1 189 928 842	737 477 742	92,18	61,97
Chap. 2. Impôts Proportionnels et Progressifs sur le Revenu dont :					
Art. 1. Bénéfices industriels et Commerciaux	2 000 000 000	3 775 546 598	2 036 783 615	101,83	53,94
Art. 2. Bénéfices des professions non Commerciales	30 000 000	60 679 958	8 766 129	29,22	14,44
Art. 3. Impôts sur le revenu des valeurs mobi.	500 000 000	677 441 088	677 441 088	135,48	100
Art. 5. Impôt Unique sur les traitements et salaires	3 125 000 000	4 890 825 585	4 723 890 593	151,16	96,58
TOTAL.....	5 845 000 000	9 822 819 543	7 534 364 654	128,90	76,70

Chap. 3. Taxes patronales et d'apprentissage					
TOTAL.....	750 000 000	747 923 989	743 310 972	99,10	99,
Chap. 5. Droits et Taxes à l'importation					
TOTAL.....	22 456 152 000	18 986 291 383	18 130 942 132	80,73	95.
Chap. 6. Taxe de consommation					
TOTAL.....	5 852 821 000	6 659 927 505	6 659 927 505	113,78	100
Chap. 7. Taxe sur les transactions et taxe à la production					
Art. 1. Taxe sur le chiffre d'affaire	4 500 000 000	4 974 289 887	4 974 289 887	110.53	100
Art. 2. Licences (vente à la consommation	30 000 000	32 415 501	32 415 501	108,5	100
TOTAL.....	4 530 000 000	5 006 705 388	5 006 705 388	110,52	100
Chap. 8 Droits et Taxes de sortie					
Art. 1. Droits de sortie	709 017 000	487 464 043	487 464 043	68,75	100
Art. 2. Taxe de statistique exportation	367 554 000	354 364 018	354 364 018	96,41	100
TOTAL.....	1 076 571 000	841 828 061	841 828 061	78,24	100

SECTION RECETTES DU SERVICE
DE L'ORDONNANCEMENT

EXTRAIT DE LA SITUATION DES RECETTES
DU 1/1/83 au 31/12/83

TABLEAU A_7

NATURE DES RECETTES	PREVISIONS	EMISSIONS	RECOUVREMENT	POURCENTAGE RECOUVREMENT PAR RAPPORT AUX PREVISIONS ET EMISSIONS	
				P	E
TOTAL GENERAL DES RECETTES	61 919 718 596	68 300 841 309	52 889 355 719	85,41	77,43
Chap. 1. Impôts forfaitaires sur le revenu					
TOTAL.....	800 000 000	955 963 658	690 012 846	86,28	
Chap. 2. Impôts proportionnels et Progressifs sur le Revenu dont:					
Art. 1. Impôts sur les benefices industriels et commerciaux	2 100 000 000	3 860 965 096	2 077 142 559	99	53,8
Art. 2. Impôts sur les bénéfices non commerciaux	30 000 000	24 110 175	8 873 200	29,57	
Art. 3. Impôts sur le revenu des valeurs mobilières	700 000 000	831 067 376	831 067 376	118,75	100
Art. 4. Impôts progressifs sur le revenu	30 000 000	60 138 324	45 913 447	153,4	76
Art. 5. Impôts unique sur le traitement et salaires	4 500 000 000	4 937 367 254	5 295 738 924	117,68	107
Art. 6. Impôts sur les revenus immobiliers	160 000 000	249 527 896	48 493 468	30,30	19
TOTAL	7 520 000 000	9 963 176 121	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Chap. 3. Taxes Patronales et d'apprentissage					
TOTAL.....	725 000 000	836 498 111	766 929 678	105,78	91,68
Chap. 5. Droits et Taxes à l'importation					
TOTAL.....	20 017 834 000	21 311 196 354	20 481 447 141	102,31	96,10
Chap. 6. Taxe de consommation					
TOTAL.....	5 450 429 000	4 300 162 160	4 300 162 160	78,89	100
Chap. 7. Taxe sur les transactions et taxe sur la production					
Art. 1. Taxe sur les chiffres d'affaires	3 630 000 000	4 887 366 875	4 887 366 875	134,63	100
Art. 2. Licences (Vente à la consommation	15 000 000	33 332 560	33 332 560	222,21	100
TOTAL.....	3 645 000 000	4 920 699 435	4 920 699 435	134,99	100
Chap. 8. Droits et Taxes de sortie					
Art. 1. Droits de Sortie	915 959 000	530 088 928	530 088 928	57,87	100
Art. 2. Taxe de Statistiques Exportation	503 343 000	288 029 732	288 029 732	57,22	100
TOTAL.....	1 419 302 000	818 118 660	818 118 660	57,64	100

Tableau A 8

BURKINA FASO

COMPOSITION DES GRANDES INDUSTRIES, 1981

Type d'Activité	Valeur Ajoutée (Milliards CFA)	Emploi (Milliers CFA)	% de participation d l'Etat au Capital
1. Industrie Alimentaire	10,3	4	42 %
2. Textiles et Cuirs	5,9	2,4	59 %
3. Mécanique et Métal	0,7	0,6	14 %
4. Chimie	1,5	1,0	9 %
TOTAL	18,5	8,0	43 %

SOURCE : DGIA "Industrie Voltaïque, 1980/81" pp. 28, 29

* Il faut noter que ces chiffres n'incluent pas les 100 % de toutes les grandes sociétés de transformation du pays. Elles constituent uniquement toutes les entreprises qui ont été interrogées lors de l'enquête de la Direction Générale de l'Industrie et de l'Artisanat, DGIA.

Tableau A_9

BURKINA FASO

RENTABILITE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES PUBLIQUES ET PRIVEES A GRANDE ECHELLE, 1979

Prorpiété du Capital Social	Pourcentage des Entreprises dont les Bénéfices en 1979 étaient :			
	Positifs	Nuls	Négatifs	Total*
1. Plus de 34 % à l'Etat	13%	25 %	63 %	100 % (8)
2. Plus de 34 % aux privés Burkinabè	50 %	25 %	25 %	100 % (20)
3. Plus de 34 % aux privés étrangers	77 %	14 %	9 %	100 % (22)
4. Total	24 % (12)	20 % (10)	56 % (28)	100 % (50)

SOURCE : M.P. Van Dijk : "Politique Industrielle de la Haute-Volta", OUAGADOUGOU : D G I A, Juillet 1981, p. 8

* Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre absolu d'entreprises.

EVOLUTION DU COMMERCE PAR ZONES GEOGRAPHIQUES
(millions F CFA)

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
1. EXPORTATIONS	5,598	8,702	9,369	12,690	13,614	9,524	16,24	19,071	20,066	18,110
Zone Franc	72%	76%	73%	46%	57%	63%	66%	59%	49%	45%
- France	(26)	(36)	(19)	(26)	(22)	(16)	(18)	(18)	(12)	(14)
- Afrique	(46)	(40)	(54)	(19)	(35)	(47)	(48)	(41)	(37)	(30)
Hors de la Zone Francs	28%	24%	27%	54%	43%	37%	34%	41%	51%	55%
- Afrique	(7)	(5)	(3)	(3)	(3)	(1)	(1)	(2)	(1)	(2)
- France CEE	(14)	(12)	(13)	(37)	(26)	(28)	(15)	(15)	(20)	(27)
- USA	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
- Autres pays	(7)	(7)	(10)	(14)	(14)	(8)	(18)	(24)	(31)	(26)
2. IMPORTATIONS	17,432	34,664	32,386	34,423	51,359	51,083	63,916	75,614	91,443	113,708
Zone Franc	73%	59%	65%	63%	60%	55%	25%	62%	58%	59%
- France	(48)	(40)	(43)	(44)	(45)	(41)	(35)	(39)	(33)	(32)
- Afrique	(25)	(19)	(22)	(18)	(16)	(14)	(21)	(22)	(25)	(27)
Hors de la Zone Franc	27%	41%	35%	37%	40%	45%	75%	38%	42%	41%
- Afrique	(3)	(2)	(2)	(2)	(1)	(2)	(1)	(1)	(2)	(1)
- France CEE	(12)	(20)	(13)	(18)	(17)	(18)	(48)	(15)	(16)	(15)
- USA	(3)	(9)	(7)	(7)	(9)	(12)	(8)	(9)	(11)	(7)
- Autres	(9)	(10)	(12)	(11)	(12)	(14)	(17)	(13)	(14)	(18)

SOURCE : Statistiques de la Douane, INSD

BURKINA FASO

Tableau A_{11}

COMPOSITION DES MARCHANDISES DU COMMERCE EXTERIEUR
(Million F CFA)

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
1. EXPORTATIONS	5,596	8,702	9,369	12,690	13,614	9,524	16,240	19,071	20,066	18,109
- Fibre de coton	22%	18%	16%	46%	40%	32%	33%	44%	41%	42%
- Elevage-viande	44%	37%	37%	12%	30%	37%	27%	24%	20%	14%
- Karité	2%	6%	11%	20%	11%	13%	9%	9%	15%	17%
- Arachide	12%	20%	15%	5%	3%	3%	10%	5%	9%	4%
- Sésame	4%	4%	6%	1%	2%	2%	4%	2%	1%	2%
- Autres	16%	5%	15%	16%	14%	13%	17%	16%	14%	21%
- Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
2. IMPORTATIONS	21,690	34,664	32,386	34,432	51,083	51,083	63,916	75,614	95,443	113,708
- Produits alimentaires	17%	31%	18%	16%	17%	24%	17%	16%	20%	20%
- Boisson, Tabac	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%
- Huiles	0 %	1%	1%	1%	1%	2%	2%	2%	2%	3%
- Matières premières	4%	2%	3%	3%	2%	2%	3%	2%	3%	3%
- Hydrocarbure	6%	6%	9%	8%	8%	9%	11%	13%	16%	16%
- - Produits chimiques	8%	9%	13%	10%	9%	9%	11%	11%	10%	10%
- Produits manufacturés	21%	21%	22%	26%	22%	18%	20%	19%	18%	19%
- Machines et véhicules	18%	24%	27%	29%	33%	30%	29%	29%	24%	22%
- Autres	23%	4%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	4%
- Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
3. BALANCE COMMERCIALE	-16,094	-25,932	-23,107	-21,733	-37,744	-41,559	-47,667	-56,542	-71,377	-95,599

SOURCE : Statistiques de la Douane, INSD.

DISCOURS ET COMMUNICATIONS

AU SYMPOSIUM

DISCOURS D'OUVERTURE DU SYMPOSIUM

PRONONCE PAR LE CAMARADE MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'APPROVISIONNEMENT DU PEUPLE

Camarades Ministres,
Camarades Président de la Chambre de Commerce,
Chers invités.

Je suis très heureux d'avoir le privilège, au nom du peuple burkinabè, du CNR et de son Gouvernement Révolutionnaire, d'ouvrir ce symposium sur l'entreprise burkinabè.

L'entreprise est une unité économique ayant un statut juridique et constituée par un groupement humain hiérarchisé. Elle met en oeuvre des moyens intellectuels, humains, matériels et financiers pour extraire, produire, transformer ou distribuer des biens et des services, conformément à des objectifs définis tout en faisant intervenir, selon divers dosages, des motivations de profit et d'utilité sociale.

Camarades et Chers invités,

Ce symposium doit nous permettre, en tant que chefs d'entreprises, encadreurs administratifs, formateurs de gestionnaires, responsables à quelque niveau que ce soit, de réfléchir sur le rôle que nous voulons confier à notre entreprise, au maux qui la minent et aux remèdes qu'il convient de lui trouver afin qu'elle participe activement au développement de l'économie burkinabè.

Ainsi que vous le savez, vue sous l'angle macro-économique, l'entreprise a trois missions essentielles :

- résoudre les problèmes d'emplois,

- accroître la valeur ajoutée nationale,

- favoriser l'élevation du niveau de vie du peuple.

Mais sa raison essentielle d'exister, sur le plan microéconomique, demeure la recherche du profit, la rentabilité pour le ou les promoteurs privés (s) tandis que pour l'Etat, l'utilité sociale doit l'emporter sur la motivation de profit personnel même si la recherche de l'équilibre de gestion demeure un impératif incontournable.

Camarades et Chers Amis,

Dès l'avènement de la RDP, le CNR à clairement défini le cadre d'action de l'entreprise burkinabè.

En effet, le Discours d'Orientation Politique du 2 Octobre 1983 précise que notre Révolution, tout en étant une révolution anti-impérialiste, s'effectue encore dans le cadre des limites du régime économique et social bourgeois.

Cela signifie concrètement que, dans la phase actuelle de la Révolution Démocratique et Populaire, le Conseil National de la Révolution n'entend pas effectuer un programme de développement économique en dehors du secteur privé. Bien au contraire, le secteur privé devra contribuer avec les entreprises publiques et para-publiques, au développement économique du FASO, conformément aux objectifs économiques du Conseil National de la Révolution.

Le CNR s'est fixé comme objectif, l'édification d'une économie nationale indépendante, autosuffisante et planifiée.

La recherche de l'indépendance économique passe nécessairement par la valorisation de nos produits primaires et par son corollaire, la consommation massive des produits fabriqués au Burkina.

Dans ce domaine, il est évident que l'entreprise burkinabè a un grand rôle à jouer ; en tout cas le Gouvernement Révolutionnaire a déjà pris les dispositions utiles pour reserver le marché burkinabè à l'entreprise burkinabè. Il lui revient à présent de jouer son rôle.

Nous devons rentrer dans la deuxième phase de substitution aux importations. L'édification d'une économie autosuffisante ne peut être atteinte que si un échange intersectoriel intense et une intégration horizontale progressive sont réalisés : C'est-à-dire production d'intrants agricoles, fabrication d'équipements agricoles, petite métallurgie, petite et moyenne entreprise de transformation etc....

L'économie planifiée exige que l'entreprise burkinabè s'organise en fonction de ses capacités financières et techniques pour arriver , par un dynamisme et une restructuration continuelle, à réaliser les objectifs nationaux en matière de niveau de production, de qualité et de diversification des produits localement fabriqués.

Chaque fois que vous travaillerez dans le cadre ainsi fixé, vous aurez le soutien actif du CNR et de son Gouvernement Révolutionnaire.

L'entreprise Burkinabè, comme la plupart des entreprises africaines, est encore dominée par le système d'exploitation impérialiste mondial.

Ainsi, la crise que connaît ce système s'abat-elle avec encore plus de violence sur notre pays.

Abandonnée par les régimes de démission nationale qui se sont succédés dans notre pays avant le 4 AOUT 1983, l'entreprise burkinabè subit divers goulots d'étranglement : circuits de production inopérationnels, circuits de financement non structurellement liés au circuit de production et de surcroît déficient, circuit d'information mal adapté, niveau de qualification du personnel médiocre.

Cet état de choses maintient notre économie dans un état lamentable.

C'est pourquoi, nous devons aujourd'hui, conformément aux orientations du CNR, façonner une nouvelle économie.

Cette économie nouvelle doit s'appuyer sur nos propres forces et s'orienter vers la satisfaction totale de nos besoins fondamentaux.

Camarades et Amis,

L'entreprise burkinabè a sa place dans la phase actuelle de la Révolution Démocratique et Populaire. En conséquence :

- Il lui appartient de développer un dynamisme conséquent pour conquérir un marché national que le Conseil National de la Révolution lui réserve désormais en priorité.

- Elle doit se restructurer et apprendre très tôt à vivre sans l'axisme à la manière du nouvel Etat en construction.

- Il lui revient d'apprendre à planifier rigoureusement son avenir afin que la fin des conventions ne constitue plus un cauchemar ou une condamnation à mort.

- elle doit travailler à l'intégration économique en recherchant la valorisation systématique de nos potentialités nationales agricoles, pastorales, artisanales, minières et industrielles.

Camarades, Chers Amis,

Le présent symposium n'est autre qu'une des nombreuses manifestations de la volonté politique du Conseil National de la Révolution de créer des cadres démocratiques de concertation et de dialogue pour la construction d'une économie indépendante dans laquelle opérateurs privés et puissance publique travailleront en harmonie et dans la confiance pour l'édification d'un FASO autosuffisant et planifié.

En avant pour une entreprise burkinabè plus dynamique et adaptée à nos besoins

En avant pour des investissement productifs !
En avant pour une économie intégrée !
En avant pour la conquête du marché national !

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS !

ANNEXE N° 2

ALLOCUTION DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE D'INDUSTRIE ET D'ARTISANAT DU BURKINA

Camarade Ministre du Commerce et de l'Approvisionnement du Peuple,
Camarade Ministre de la Promotion Economique,
Camarade Ministre de la Planification et du Développement Populaire,
Camarade Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage,
Messieurs les Représentants des Compagnies Consulaires,
Messieurs les Représentants des Organismes Internationaux,
Camarades Opérateurs Economiques,
Camarades invités, Mesdames, Messieurs.

C'est à la fois un très grand plaisir et un honneur pour moi de vous souhaiter la bienvenue à l'ouverture du premier symposium sur l'Entreprise Burkinabè placé sous le haut patronage du Camarade Président du Conseil National de la Révolution, organisé par la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat du Burkina Faso, sous l'égide du Ministère du Commerce et de l'Approvisionnement du Peuple.

Les membres de la Chambre de Commerce ainsi que l'ensemble des opérateurs économiques, tiennent particulièrement à exprimer leurs remerciements au Camarade Président du Conseil National de la Révolution et à son Gouvernement révolutionnaire qui ont réservé un écho favorable à la tenue de ce symposium, malgré des calendriers très chargés et ont bien voulu prendre part activement à nos travaux à travers les différentes interventions qui nous permettront de mieux saisir l'importance du secteur privé dans la politique économique du CNR.

Le présent symposium se tient à un moment où de part le monde, les problèmes économiques sont devenus une préoccupation générale. Aussi, la nécessité d'affronter les difficultés persistantes qui caractérisent l'environnement économique dans lequel évoluent nos entreprises et le besoin impérieux d'associer les opérateurs économiques au processus de transformations économiques en cours dans notre pays, ont conduit la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat, conformément à sa mission de représentation des milieux d'affaires auprès des pouvoirs publics, à prendre l'initiative d'organiser ce symposium.

L'objectif poursuivi est de susciter une réflexion commune des dirigeants d'entreprises et des représentants des pouvoirs publics sur les problèmes de l'entreprise burkinabè, en vue de dégager des perspectives nouvelles à celle-ci.

Ce symposium devra en outre permettre d'instaurer un climat de confiance et de dialogue entre les opérateurs économiques et les pouvoirs publics dans l'optique positive d'une sincère coopération.

Camarades opérateurs économiques, ce symposium est surtout le nôtre. Le cadre de concertation qui nous est offert devrait nous permettre de faire des suggestions et de discuter conjointement avec les pouvoirs publics ur déboucher sur la formulation d'actions pratiques susceptibles de dynamiser notre économie.

Nous devons au cours de ces travaux, nous démarquer de l'attitude qui consiste à dresser une liste de doléances à l'endroit des pouvoirs publics our réfléchir en profondeur sur les causes des maux dont souffre l'entreprise burkinabè et prendre une part active à la recherche de solutions appropriées.

Il nous appartiendra donc tout au long de ce symposium, de démontrer notre engagement au combat que mène le peuple burkinabè pour atteindre les objectifs fixés à savoir l'édification d'une économie indépendante, autosufiisante et planifiée.

Messieurs les représentants des organismes internationaux, votre présence parmi nous ce matin, nous honore, nous réconforte et témoigne de l'intérêt que vous portez à l'essor de notre économie.

Je ne saurais terminer sans remercier tous ceux qui ont apporté leur contribution pour la tenue de ce symposium, en particulier l'USAID pour son concours appréciable.

La Patrie ou la mort, nous vaincrons !

ANNEXE N° 3

INTERVENTION DU CAMARADE MINISTRE DE LA PLANIFICATION ET DU DEVELOPPEMENT POPULAIRE.

I - ROLE ET PLACE DU SECTEUR PRIVE AU PLAN QUINQUENNAL 1986 - 1990

Les directives du Conseil National de la Révolution (CNR) pour l'élaboration du Premier Plan Quinquennal de Développement Populaire 1986 - 1990, énoncent clairement en ce qui concerne le secteur privé, ce qui suit :

"La philosophie de base de notre politique économique est rappelons-le, l'édification d'une économie indépendante, autosuffisante et planifiée."

En tout état de cause, l'Etat seul ne peut faire face à l'heure actuelle à tout l'effort impliqué par le présent Plan Quinquennal. Par conséquent, le secteur privé devra jouer le rôle qui restera encore longtemps le sien : Investir dans les secteurs productifs de l'économie et promouvoir l'emploi et la formation des burkinabè.

Des mesures incitatives seront mises en place pour assurer à ce secteur privé, toutes les garanties de rentabilité des investissements qu'il sera amené à opérer. Le secteur privé jouera pleinement son rôle en participant, aux côtés des organes de l'Etat, au large débat sur les modalités de réalisation de ce premier Plan Quinquennal de Développement Populaire.

Le rôle du secteur privé dans le Plan Quinquennal 1986-1990 se situe donc essentiellement à deux niveaux :

1- Participation à l'élaboration du Plan Quinquennal

2- Réalisation du Plan Quinquennal

A- Rôle du secteur privé dans l'élaboration du Plan Quinquennal.

Le rôle réside dans la participation effective du secteur privé aux débats publics. Cette idée est exprimé dans le message du Camarade

Président du FASO du 3 Avril 1985 ; nous citons : "Pour un grand dessein commun, j'invite chacun de nous aider à réfléchir sur le Plan Quinquennal, à proposer, à suggérer pour le Plan Quinquennal, à discuter et à écrire pour le Plan Quinquennal.... J'invite tous les burkinabè des villes et des campagnes, toutes les organisations, tous les groupes socio-profesionnels, les jeunes et les anciens, les hommes et les femmes à se mobiliser pour réfléchir puissamment sur les cinq années à venir et à dégager les efforts de notre lutte, pour la forme du bonheur que nous avons librement choisie."

Le secteur privé en prenant activement part aux débats publics pour l'élaboration du Plan Quinquennal, manifeste son engagement total dans la lutte pour parvenir aux transformations nécessaires en ce qui concerne la pleine souveraineté de notre pays sur nos ressources naturelles, la mise en place d'un système de planification et de programmation sociales et économiques, la mise en oeuvre des réformes socio-économiques dans la perspective d'une plus grande diversification économique et d'une croissance économique rapide. Le développement du Burkina Faso doit s'accomplir avec tout le peuple Burkinabè et par le peuple Burkinabè et non simplement pour le peuple Burkinabè. La participation des promoteurs du secteur privé aussi bien dans les débats publics que dans les commissions sectorielles du lieu où ils exercent leurs activités économiques contribue à aiguiser l'esprit d'entreprise local pour parvenir à une identification des projets à réaliser au cours du Plan Quinquennal en tenant mieux compte de ce qui est possible, de ce que l'on fera et de ce qui répond le mieux aux conditions réelles.

B- Participation du secteur privé à la réalisation du Plan.

1- Rappel des objectifs du Plan Quinquennal

a) l'autosuffisance alimentaire

b) la satisfaction des besoins fondamentaux des masses populaires.

c) La valorisation des ressources nationales.

a) l'autosuffisance alimentaire : C'est le premier objectif. A cet effet, l'autosuffisance devra être assurée par le développement , la diversification, la transformation de la production agricole et des approvisionnements. Cette autosuffisance alimentaire doit prendre en considération la valeur nutritionnelle des denrées alimentaires et résoudre en même temps, les problèmes de la sous-nutrition et de la mal-nutrition.

b) La satisfaction des besoins fondamentaux des masses populaires.

Il s'agit de permettre au peuple de se loger et de se vêtir décemment, d'avoir une bonne santé, d'avoir accès à l'éducation et aux biens de consommations de première nécessité.

c) Valorisation des ressources nationales

Ressources agro-pastorales, humaines, minières etc... Il s'agit de les valoriser au maximum par leur transformation, utilisation et exploitation.

2- Rappel des secteurs prioritaires du Plan Quinquennal

* Les secteurs prioritaires

Pour réaliser les trois objectifs essentiels à savoir l'autosuffisance alimentaire, la satisfaction des besoins fondamentaux et la valorisation des ressources nationales, la première priorité est accordée à l'agriculture et l'élevage. L'agriculture est l'épine dorsale de l'économie burkinabè, et

au cours du Plan Quinquennal, elle doit en être le moteur. L'agriculture et l'élevage contribuent pour un tiers au Produit Intérieur Brut (PIB). Une grande partie du secteur industriel et des activités commerciales dépend des produits agricoles.

Le développement de ce secteur se répercute sur l'économie entière et augmente les revenus de 90 % de la population burkinabè, engendrant une hausse du pouvoir d'achat et créant ainsi des besoins que d'autres secteurs peuvent satisfaire en produisant des biens et des services.

La seconde priorité est l'eau : Le Plan Quinquennal porte la seconde priorité sur l'eau car tous les secteurs de l'économie nationale sont tributaires de l'eau notamment les secteurs agricoles et industriels.

L'eau contribue énormément à améliorer les conditions matérielles et sanitaires de la population et cela permet à cette population de participer au mieux au développement du pays pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire et la satisfaction de ses besoins fondamentaux.

L'eau d'une façon générale, est indispensable à toute vie humaine, animale et végétale : "l'eau c'est la vie."

La troisième priorité est l'énergie : La situation du secteur énergétique reflète la désarticulation de l'économie burkinabè et son dualisme.

C'est ainsi que les problèmes énergétiques se posent de manière radicalement différente pour le secteur rural et le secteur urbain.

Pour les travaux agricoles, le secteur rural utilise presque exclusivement l'énergie humaine. L'énergie animale est encore très peu employée et son utilisation se limite pratiquement à la traction et au transport local.

Pour les besoins d'énergie domestique, le secteur rural a recours principalement au bois de chauffe. L'énergie "moderne" quant à elle, alimente principalement les transports (5 % de l'énergie totale dépensée dans le pays) et les activités industrielles et satisfait les besoins de l'économie urbaine (administration, services et consommation des ménages). Cette énergie est très chère et elle entraîne une dépendance extérieure importante, matérialisée par des importations d'hydrocarbures en augmentation très rapide (de l'ordre de + 15 % par an en volume entre 1975 et 1980).

Dans le domaine de l'énergie, deux objectifs principaux sont visés:

a) amélioration de la situation énergétique du secteur rural, tout en préservant son environnement physique.

b) Diminution du poids de la facture pétrolière (mise en place d'énergie hydroélectrique, les énergies renouvelables notamment éolienne, solaire, biomasse , biogaz etc...).

3- Contribution du secteur privé

Pour la réalisation du Plan Quinquennal 1986 - 1990, il est demandé aux promoteurs du secteur privé, d'investir dans les secteurs productifs de l'économie, de promouvoir l'emploi et la formation des burkinabè.

Les investissements doivent porter dans la mesure du possible, sur les secteurs utilisant et transformant les matières premières nationales agricoles, animales, minières et énergétiques pour l'intérêt et la satisfaction des besoins fondamentaux des masses populaires burkinabè. Ces investissements doivent tirer le meilleur parti de nos ressources locales afin de

modifier le schéma du développement économique et social pour un véritable progrès national dont nous aurons la totale maîtrise. Cela nécessite des choix stratégiques des secteurs d'intervention.

3.1. - Les secteurs d'intervention

Ils sont déterminés en fonction des objectifs du Plan Quinquennal 1986 - 1990.

Pour la réalisation de l'autosuffisance alimentaire il est envisagé plusieurs types d'activités industrielles et artisanales.

Ainsi l'équipement des agriculteurs en moyens de production: (charrues, houes, charettes, tracteurs, moulins, décortiqueuses de riz, presses à huile etc...) nécessitera la création d'industries mécaniques et métalliques, l'installation d'ateliers d'entretien et de réparation. l'accroissement de la production d'engrais, d'herbicides, d'insecticides etc...

Enfin, la création d'industries alimentaires permettra de diversifier la gamme des produits alimentaires disponibles tout en résolvant les problèmes de la conservation. Voici quelques exemples d'industries alimentaires qui peuvent être réalisées au cours du Plan :

- Production du lait
- Conserve de viande
- Conserve de produits maraîchers
- Extraction de jus de fruits (mangues par exemple)
- Biscuiterie
- Aliments pour bébé

- Extraction d'huile comme le karité qui actuellement occupe le troisième rang de nos produits d'exportation après le bétail et le coton.

Sa part dans les exportations totales s'est accrue et a contribué pour 17 % des exportations en 1982 (2 % en 1967 à 17 % en 1982) contre 14 % pour le bétail à la même période.

Actuellement une grande partie de la récolte de karité continue d'être exportée sous forme d'amandes c'est-à-dire que pour une tonne d'amandes de karité, on exporté en fait 600 kg de tourteau sans valeur et 400 kg de beurre de karité.

Dans ce contexte, il est grand temps d'installer une huilerie de karité au Burkina, marquant ainsi une prise en main par les nationaux de l'exploitation de leurs ressources naturelles.

Cette initiative contribuera à couvrir nos besoins en huile et en savon (actuellement les besoins non couverts en huile est de 5.200 tonnes). Elle contribuera également à l'augmentation de la valeur ajoutée, à réduire le déficit de notre balance commerciale et à l'approvisionnement des unités de production existantes ou à créer de savons en matières premières. En ce qui concerne le savon, l'utilisation d'huiles non comestibles comme par exemple : extraction d'huile d'amandes ou graines de neem (nouveau produit qu'il faut expérimenter et développer) peut être utilisé pour la fabrication de savons de lessive et de toilette, les huiles comestibles resteront donc disponibles pour la consommation humaine. Un pays comme l'Inde utilise l'huile de neem pour la fabrication des savons de lessive et de toilette d'excellentes qualités. Ce nouveau produit au Burkina (extraction d'huile de graines de neem pour la fabrication des savons)

entraînera une plus grande plantation de neem donc lutte contre la désertification et une plus grande production de bois. Il faut noter également (pour apaiser certaines inquiétudes) que l'installation d'une huilerie de karité, laisse encore une large place pour la poursuite de la fabrication artisanale du beurre de karité.

Autres domaines d'investissements possibles :

- cultures irriguées à petite échelle (fruits et légumes).
- engraissement du bétail à petite échelle ou production animale intégrée à l'agriculture.
- culture intensive de produits vivriers
- culture de raisins etc...

Pour la satisfaction des besoins fondamentaux des masses populaires, la création et le développement des textiles offrant une gamme étendue de produits finis seront privilégiés : il s'agit des activités comme la bonneterie, la confection les tissus imprimés, teinture, bande pharmaceutique, coton hydrophile etc...

La création d'industries chimiques notamment la production des produits pharmaceutiques.

La création d'industries de production de matériaux de construction en vue de bâtir des logements urbains et ruraux décents pour la population rapidement croissante et en général pour la population rapidement croissante et en général pour satisfaire les besoins de l'économie en matériaux de construction : cimenterie, matériels de presses, briqueterie, menuiseries, tôles et pointes etc...

Pour la valorisation des ressources nationales : En dehors de ce qui précède, la valorisation portera également sur :

- les ressources minérales par la création d'industries extractives surtout dans le Nord du pays (or)

- mise en valeur des produits d'élevage; création d'industrie en amont comme les aliments pour bétail, les produits vétérinaires et en aval des activités pastorales : tannerie, chaussures, sacs et sacoches et autres articles du cuir etc...

3.2. Rôle du secteur bancaire dans le cadre du Plan

Jusqu'à présent les crédits bancaires au Burkina sont allés essentiellement vers le commerce général, les transports, les brasseries et dans la spéculation immobilière (construction des maisons pour la mise en location) au détriment des secteurs prioritaires comme l'agriculture , la commercialisation des produits agricoles , la construction des maisons à usage d'habitation du propriétaire, les petites entreprises détenues et dirigées par les nationaux.

Dans le cadre du Plan Quinquennal, le secteur bancaire devra réorienter ses politiques vers les secteurs prioritaires :

- augmentation de la part de financement des entreprises agricoles (4 % de l'ensemble des financements contre 34 % pour le commerce en 1983) et des petites unités industrielles.

- financement des fonds de roulement des entreprises artisanales afin d'augmenter leurs capacités de production.

- assouplissement des conditions d'octroi de crédit.

4. Mesures d'incitation à l'investissement privé.

Comme, il a été indiqué plus haut, le secteur privé doit jouer son rôle qui restera encore longtemps le sien dans le cadre du plan.

Le Secteur privé qui produit 3/4 du Produit Intérieur Brut (PIB) et occupe 95 % du marché de l'emploi, reste en effet, la base du développement du tissu économique burkinabè.

Des mesures incitatives seront mises en place pour assurer à ce secteur toutes les garanties de rentabilité des investissements dès lors qu'ils ne s'opposent pas aux intérêts du peuple burkinabè.

Ces mesures d'incitation comprennent :

- le code des investissements
- la Caisse Autonome d'Investissement
- le climat économique et fiscal.

4.1. Le code des investissements

Un nouveau code des investissements a été adopté par l'ordonnance n° 84-051 du 7 Août 1984. Les principales innovations qui pallient aux lacunes de l'ancien code sont les suivantes :

* Avantages sélectifs pour les entreprises selon les secteurs prioritaires retenus;
* Uniformité des avantages pour les entreprises évoluant dans les mêmes secteurs d'activités.
* Compétitivité accrue des entreprises face à la concurrence intérieure et extérieure due notamment à l'application du système d'exonération partielle sur une longue période, contrairement au système d'exonération totale pour un temps limité qui avait cours jusque là.

4.2. La Caisse Autonome d'Investissement

La Caisse Autonome d'Investissement, créée par le décret n° 84-211 - CNR/PRES/MCSE/MF/MPC du 6 Juin 1984, à pour vocation, le

développement et la promotion de l'investissement au Burkina Faso.

Elle intervient dans :

- le financement des investissements des entreprises
- l'octroi de garanties aux emprunts contractés par elles;
- la bonification des intérêts des emprunts contractés par elles;
- l'appui technique aux entreprises, notamment en matière de gestion.

4.3. Le climat économique et fiscal

Les investissements privés dès lors qu'ils ne s'opposent pas aux intérêts du peuple burkinabè, la politique du Gouvernement sera très explicite à l'endroit du secteur privé. Par exemple :

- les mesures pour lutter contre l'importation frauduleuse des produits concurrentiels ;
- la réduction de 75 % du droit fiscal à l'importation qui a remarquablement assoupli le régime fiscal au Burkina, vise directement à promouvoir le développement du secteur privé. Il faut souligner également que le Gouvernement porte une attention particulière sur les politiques comme :

  * la fixation des prix
  * la monnaie
  * les taux d'intérêts
  * la tarification,

qui influencent énormément le développement des investissements du secteur privé.

CONCLUSION

L'agriculture et l'élevage constituent le moteur du secteur privé burkinabè et de toute l'économie. En plus de l'agriculture, le grand nombre de petites entreprises commerciales, industrielles et artisanales constitue l'autre volet du secteur privé. Compte tenu de cette spécificité de l'économie burkinabè et des objectifs fondamentaux retenus et clairement définis du Premier Plan Quinquennal de Développement Populaire 1986 - 1990, le secteur privé par son dynamisme et en application des mesures incitatives prévues, peut contribuer efficacement à la réalisation du Plan.

ANNEXE N° 4

INTERVENTION DU CAMARADE MINISTRE DE LA PROMOTION ECONOMIQUE DU BURKINA FASO

THEME : L'INDUSTRIE BURKINABE : LA POLITIQUE ET LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU CONSEIL NATIONAL DE LA REVOLUTION .

HONORABLES INVITES,
CAMARADES MILITANTES ET MILITANTS DE LA REVOLUTION DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE,

A l'heure où tout le peuple militant du Burkina s'active autour du Plan Quinquennal 1986 - 1990, c'est avec un réel plaisir que je m'adresse à vous en ma qualité de ministre de la Promotion Economique, pour vous présenter la Politique et la stratégie de développement industriel du Conseil National de la Révolution. Ce symposium consacré à l'entreprise burkinabè fera date, à n'en pas douter, dans l'histoire économique du Burkina Révolutionnaire, non seulement parce qu'il intervient à un moment où le peuple effectue les grands choix qui engageront son avenir, mais aussi et surtout parce qu'il constitue un démenti cinglant pour tous les ennemis de notre jeune Révolution qui, contre toute évidence, clament que les jours de l'initiative privée sont comptés dans notre pays.

C'est vrai, sous la RDP, l'entreprise de type colonial, celle qui exploite nos masses laborieuses pour des intérêts étrangers à notre pays, doit céder la place à l'entreprise véritablement nationale, une entreprise dont l'activité est toute entière consacrée à la satisfaction des besoins de notre peuple. Rompant avec l'absence , par le passé, d'objectifs économiques précis et populaires, le Conseil National de la Révolution entend bâtir une économie nationale indépendante, autosuffisante et planifiée. Dans cette optique, l'entreprise industrielle, parce que productrice de biens matériels, occupe une place de choix dans la politique de développement économique du Burkina nouveau.

Trois objectifs fondamentaux sont assignés à la politique industrielle en même temps qu'est définie une stratégie pour les atteindre.

Le premier objectif qui constitue la priorité des priorités est l'autosuffisance alimentaire, tant il est vrai qu'un peuple mal nourri est incapable de donner le meilleur de lui-même pour l'édification de sa nation.

A cet effet, l'autosuffisance alimentaire poursuivie par le CNR se situe au double plan de la quantité par le développement de la production agricole et de la qualité par la diversification de la transformation de cette production.

Comme toute activité de production, l'agriculture nécessite des moyens matériels dont la qualité est déterminante pour le rendement du travail de l'homme. Le taux élevé de la croissance démographique de notre pays et la dégradation des conditions climatiques ne permettent plus à notre peuple de produire suffisamment par l'usage de la daba traditionnelle. De même, la raréfaction des pâturages et des points d'eau condamne, à brève échéance, l'élevage extensif jusqu'alors pratiqué. Tout ceci montre à l'évidence, la nécessité d'une modernisation de l'agriculture et de l'élevage. Et c'est là que doit intervenir l'industrie pour créer les équipements et les moyens de production nécessaires tels que les charrues, les tracteurs, les houes, les charettes, les moulins, les pompes, et j'en passe.

Toujours en amont de l'activité agricole et pastorale, l'industrie doit produire les engrais et les insecticides pour la protection des plants et des récoltes, de même que les aliments pour bétails.

En aval, la création d'industries alimentaires permettra de diversifier la gamme des produits alimentaires disponibles pour le peuple tout en résolvant le problème de la conservation des produits agricoles et animaux dont la quantité et le nombre se seront accrûs grâce au moyen de production nouveaux et aux intrants divers.

Le deuxième objectif poursuivi à travers la politique industrielle du CNR est la satisfactions des besoins fondamentaux des masses populaires. En effet, les ambitions de notre peuple ne sauraient se circonscrire à la résolution du seul problème de survie.

C'est à un mieux-être qu'il aspire, et ce mieux-être ne sera assuré que si le peuple peut se loger et se vêtir décemment, s'il peut bénéficier de soins médicaux et d'éducation, bref, s'il peut avoir la disposition des biens de consommation courante.

A ce niveau sussi, l'industrie est appelée à jouer un rôle de premier plan. Ceci est d'autant plus réalisable que bien souvent, la matière première est disponible. Ainsi par exemple, grand producteur de coton, notre pays doit créer et développer des industries textiles offrant une gamme étendue de produits finis plutôt que de laisser persister l'importation, à grands frais, de sous-produits d'autres pays que sont les friperies.

De même, la création d'industrie chimique fabriquant notamment les produits pharmaceutiques essentiels mettra notre peuple à l'abri des laboratoires impérialistes dont l'inutilité de certaines spécialités n'a d'égal que leur toxicité.

Enfin, la promotion et le développement des industries du bâtiment telles que les cimenteries, les briqueteries, les menuiseries et les fabriques de tôles et de clous, permettront au peuple burkinabè de satisfaire son besoin légitime de logements décents et accessibles.

Le troisième objectif de la politique industrielle du CNR est la valorisation des ressources nationales. En dehors de ce qui précède et qui suppose aussi une valorisation de nos ressources nationales, un accent particulier sera mis sur la valorisation des ressources minérales par la création d'industries extractives, surtout dans la partie Nord du pays où des filons aurifères ont été identifiés un peu partout. Il en sera de même pour les cuirs et peaux dont notre pays est grand producteur, par la création de tanneries et d'industries de transformation du cuir.

Honorables invités, Camaredes Militants de la RDP, telle est esquissée dans ses grandes lignes, la politique industrielle que le CNR entend conduire pour l'édification d'une Burkina nouveau, libre et prospère.

Conçue à l'abri des intérêts des cartels étrangers et de leurs valets locaux, la nouvelle industrie burkinabè travaillera essentiellement pour la satisfaction des besoins des masses populaires. De même, celles-ci doivent en être les acteurs principaux. C'est pourquoi , prenant en compte la situation de notre marché national et nos moyens techniques et financiers limités, la politique industrielle du Conseil National de la Révolution privilegie les petites et moyennes unités industrielles, employant des technologies simples et peu coûteuses, tant il est vrai que la maîtrise de l'économie passe par la maîtrise des unités industrielles.

C'est conscient de cette réalité qu'il est envisagé, dans le cadre du prochain plan quinquennal , la restructuration et la promotion de l'artisanat national, surtout au niveau provincial, pour servir de levier à une industrialisation décentralisée.

Bien entendu, le CNR ne rejette pas en bloc l'héritage industriel du passé. Dans ce sens, et prenant en compte les priorités de l'heure il s'est doté d'un programme de redynamisation des entreprises essoufflées et de réhabilitation de celles qui sont fermées. Le programme concerne aussi bien les entreprises publiques que celles qui sont purement privées.

M'adressant plus particulièrement aux organisateurs de ce symposium je voudrais leur exprimer toute ma satisfaction pour l'heureuse initiative qu'ils ont eue. Si quelques uns ont pu douter de la RDP à ses débuts, j'ose croire que par leur participation à cette réunion, toutes les équivoques sont désormais levées. La RDP, faut-il le répéter, n'est pas contre l'initiative privée. L'existence même d'un code des investissements et de la caisse autonome d'investissements témoigne assez éloquemment du contraire.

Pour ma part, je souhaite que ce symposium puisse déboucher sur des résultats concrets et sur des suggestions susceptibles d'aider le Conseil National de la Révolution et le Gouvernement dans leurs efforts de relance de l'industrie burkinabè et, partant de l'économie nationale.

POUR UNE INDUSTRIE AU SERVICE DES MASSES POPULAIRES , EN AVANT !

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS !

COMMUNICATION DE MONSIEUR LAURENT CLEMENT

Représentant de la Chambre de Commerce
et d'industrie interdépartementale du
VAL D'OISE YVELINE (VERSAILLES)

Messieurs les Ministres,
Monsieur le Président de la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat du Burkina,
Messieurs les Représentants des Missions Consulaires et Diplomatiques
Mesdames, Messieurs.

Répondant à l'aimable invitation du Docteur Paul BALKOUMA, sident de la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat du BURKINA FASO, Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de VERSAILLES, DIDIER SIMOND m'a prié de vous apporter son témoignage d'amitié et de sympathie.

Notre Chambre a fondé, il ya dix ans la Conférence Permanente des Chambres de Commerces franco-africaines qui a établi des liens solides entre 13 chambres africaines et 22 chambres françaises. La Conférence Permanente s'est réunie à Ouagadougou en novembre dernier et tous les participants ont été sensibles à l'accueil amical qui leur a été réservé.

Avec beaucoup d'attention et d'intérêt, j'ai suivi tous les travaux du symposium organisé pour établir un dialogue constructif entre les pouvoirs publics et les opérateurs économiques. Les exposés ministériels du premier jour ont parfaitement défini le rôle et la place de l'investissement privé dans le Plan Quinquennal de Développement Populaire et la politique de développement du secteur agricole et industriel du Conseil National de la Révolution et je ne manquerai pas de rapporter fidèlement aux investisseurs français potentiels les propos tenus, pour qu ils puissent avoir une image exacte du Burkina Faso.

En participant aux travaux de la deuxième commission qui s'est efforcée de présenter une analyse précise de la situation actuelle des entreprises de votre pays et de définir les perspectives de développement des années à venir.

J'ai constaté que les problèmes que vous rencontrez sont communs à ceux des entreprises de tous les pays du monde à notre époque :

- approvisionnements en matières premières
- transports
- financement
- main d'oeuvre
- formation professionnelle
- problèmes de prix de revient
- recherche des débouchés pour production,

dans une compétition internationale difficile.

A cet égard, je voudrais féliciter les rédacteurs des rapports qui ont exposé clairement des problèmes économiques et financiers complexes.

A ces problèmes généraux s'ajoutent tous ceux particuliers aux pays en voie de développement qui rencontrent de sérieuses contraintes du fait de l'environnement local.

L'intérêt de vos travaux est d'avoir étudié ces problèmes concrètement avec beaucoup de réalisme, en cherchant des solutions pratiques, adaptées aux conditions naturelles du pays. C'est à juste titre qu'il est souhaité de donner une priorité au secteur agricole, afin d'aboutir à l'auto-suffisance alimentaire, en valorisant les ressources nationales et en collaborant étroitement avec les pouvoirs publics pour encadrer intelligemment ces diverses initiatives.

Notre Chambre de Commerce et d'Industrie s'intéresse beaucoup aux problèmes économiques de l'Afrique noire et elle souhaite agir concrètement au plan pratique en tenant compte des spécificités africaines.

C'est pourquoi, elle a pris l'initiative depuis un an de conduire parallèlement en Afrique et en France une reflésion à partir des expériences vécues par des responsables de petites et Moyennes Entreprises africaines.

Cinq (5) ont déjà eu lieu au Caméroun, en Côte d'Ivoire, au Togo, au Mali et au Sénégal, tandis que les Chefs d'entreprises françaises ayant des relations d'affaires en Afrique se sont réunis à Marseille.

L'ensemble de ces travaux , conduits avec le concours des professeurs des deux plus grandes écoles de gestion françaises : ESSEC et HEC, fera l'objet d'une conférence internationale à Yamoussoukro les 24, 25, 26 et 27 septembre prochain.

Et je pense qu'il sera intéressant de présenter à ce colloque les conclusions du symposium de OUAGADOUGOU.

Cette approche des problèmes me semble réaliste et constructive. Trop souvent en effet, dans le passé, on a cherché à appliquer en tous lieux des méthodes de gestion ne tenant pas compte des spécificités locales et cela n'a pas donné de bons résultats. Il faut donc changer de méthode.

Comme par le passé nous mettrons bien volontiers à votre disposition nos concours dans les domaines que vous souhaitez et qu'il vous appartient de définir.

L'accueil si chaleureux que savent réserver les burkinabè, la qualité des responsables, le sens du réalisme, le dynamisme et la volonté de réussir de tous les acteurs de la vie économique et politique de ce pays me semblent tenir augure de l'avenir.

Soyez assurés que nous ne négligerons rien pour appuyer de toutes nos forces l'oeuvre magnifique que vous avez entreprise.

ANNEXE N° 6

COMMUNICATION DE SON EXCELLENCE LEONARDO NEHER

Ambassadeur des Etats - Unis
d'Amérique au Burkina Faso.

LE SECTEUR PRIVE : UNE PERSPECTIVE AMERICAINE

C'est avec un grand plaisir que j'ai accepté l'invitation d'adresser ces quelques mots aux participants de ce premier symposium sur l'entreprise burkinabè.

Ce symposium a pour base les documents de travail rédigés par la Chambre de Commerce en étroite collaboration avec les différents Ministères et le Secteur privé. Selon ces documents, le secteur privé englobe les petits agriculteurs, les grandes entreprises de construction, les industriels, les tailleurs, les vendeuses du marché, les dolotières, les banquiers, les grossistes, les importateurs, les détaillants et divers autres métiers. Les documents ont révélé, non sans surprise, que le secteur prive au Burkina Faso est grand, important et varié, représentant la plus grande part du produit national et la grande majorité des emplois.

Nous pouvons tous nous rendre compte de la réussite de plusieurs pays en voie de développement. Principalement en Asie et en Amérique Latine de la Colombie à l'Inde, de nombreux pays ont réussi dans leurs efforts. Certains sont devenus des puissances industrielles rivales de l'Occident, enrichissant ainsi le monde entier. En cherchant une explication à ce phénomène, nous trouvons à peu près invariablement un nombre de facteurs similaires. Le processus commence habituellement avec l'agriculture et un cadre économique qui encourage les agriculteurs individuels à augmenter leur production. Ensuite, il y a une expansion des industries de base, souvent démarrant avec des techniques industrielles relativement simples telles que la transformation alimentaire, l'agro-industrie et les activités de petite dimension avec une main d'oeuvre intensive. Il est en effet très clair, à l'heure actuelle, que le progrès économique d'un pays est inséparable de l'accroissement de la production du secteur privé.

Il y a seulement dix ans, l'idée que je viens d'exprimer aurait été très controversée. Le monde apparaissait comme divisé en deux camps irréconciliables, l'un se confinant à l'entreprise privé tournée vers le profit, l'autre mettant l'accent sur le contrôle étatique et l'importante essentielle de la répartition équitable des revenus et des richesses. Ce débat était

politique, souvent polémique, et cela continue encore. Mais aujourd'hui, il est grandement éclipsé par un consensus croissant entre les experts en développement de toutes les tendances politiques. Ce consensus reconnait l'importance vitale de la production. Il reconnait la primauté de l'agriculture, et aussi à travers le Tiers monde, les Etats sont maintenant en train de faire un réexamen critique du rôle des entreprises publiques. Un nombre croissant est arrivé à reconnaitre que le secteur privé est la force motrice du développement. L'Etat peut encourager, faciliter, et aider les initiatives privées; il peut jouer le rôle d'arbitre et stimuler, mais il ne peut pas par lui seul, développer un pays. Le consensus que je suis en train de décrire, se reflète dans les politiques des pays en voie de développement à travers tout l'éventail politique, de droite à gauche passant par le centre. Bref, la dimension idéologique du débat sur le développement a grandement diminué. De plus en plus, experts et gouvernements indistinctement s'intéressent aux solutions pratiques qui vont encourager l'entreprise, obtenir plus de production de grande qualité, et par là augmenter le niveau de vie. Ils ont accepté que l'éfficacité, la rentabilité et la vigueur du secteur privé constituent des objectifs de haute priorité.

Nous qui avons le privilège de contribuer à ce symposium, nous sommes encouragés qu'il offre l'occasion pour un vrai dialogue sur la politique économique du pays.

Ces délibérations seront bien servies par la perception que le produit national est la somme totale de toutes les activités productives individuelles. En fin de compte, les agents économiques retiennent une liberté de choix dans tout système. Un paysan fermier choisira de produire seulement pour sa propre consommation, si le cadre légal et économique le décourage de produire un excédent. Seul le gouvernement peut édicter les règles qui encourageront ces agents économiques à prendre des décisions bénéfiques pour eux-mêmes et pour la société en général. Si le Gouvernement voit l'entreprise privée comme un élément nécessaire et bienvenu dans le processus de développement, ces agents économiques feront des choix économiques qui augmenteront à la fois la qualité et la quantité de la production. Une compréhension du rôle constructif du secteur privé

permet au gouvernement de créer une relation de partenaire dans la lutte pour une croissance économique soutenue, base essentiellement du développement.

Je voudrais remercier le symposium pour son invitation à présenter cette communication et je souhaite plein succès à sa belle initiative.

Merci.

ANNEXE N° 7

COMMUNICATION DE MONSIEUR FREDERICK LYONS

Représentant Résident A.I du PNUD

Monsieur le Ministre
Monsieur le Président de la Chambre de Commerce,
Mesdames et Messieurs.

Il ya 40 ans , le 26 Juin 1945, les représentants des Gouvernements des Nations Unies signaient la Charte des Nations Unies à San Francisco. Cette charte donnait aux Nations Unies pour mandat de lourdes tâches : entre autres, la recherche de la coopération internationale dans la résolution de problèmes politiques et en ce qui nous concerne plsus directement, la recherche de la coopération internationale pour ce qui est du développement économique, social ou culturel, et la solution de grands problèmes humanitaires.

L'harmonisation des actions des Etas membres dans la réalisation de ces fine communes a donné lieu, au cours des années, à la création d'un ensemble très complexe d'organisation inter-gouvernementales spécialises qui, depuis la fin des années 40 et le début des années 50, sont responsable , chacune dans leur secteur, d'actions tendant à renforcer la coopération intellectuelle, technique ou financière entre Etas.

En très peu de temps, ce système mettait à la disposition des Etats membres et surtout à la disposition des plus défavorisés parmi eux, des fonds considérables pour assister leur développement par le biais de contribution volontaires, ou bien grâce à ses budgets réguliers où les contributions étaient sous forme "d'impôt" des Etats membres en fonction des revenus per capita de leur population et autres paramètres économiques et sociaux.

Grosso modo, l'asistance que fournit le système des Nations Unies peut être classée en deux catégories :

Premièrement : la fourniture de fonds à grande échelle pour les investissement des capitaux sous formes de prêts et parfois aussi sous forme de subventions, assistance qui relève de la responsabilité de nos collègues de la Banque Mondiale.

Deuxième lieu , la coopération technique et les activités de pré-investissement consistant généralement en services de conseils techniques, en appuis ponctuels à l'infrastructure institutionnelle, et surtout à la formation. Dans ce cadre, le terme "pré-investissement" est généralement utilisé en relation avec des formes d'assistance visant à faciliter et préparer des investissements capitaux gouvernementaux ou du secteur privé liés à des projets d'une plus grande envergure.

C'est dans cette deuxième catégorie qu'il convient de ranger les actions de coopération technique du Programme des Nations Unies pour le Développement que je représente ici. Le PNUD agit principalement comme un fonds central du système des Nations Unies pour le financement de la coopération technique et des activités de pré-investissement. Les projets qu'il finance au niveau des pays bénéficiaires sont ancrés sur un concept fondamental par lequel les programmes et les projets eux-mêmes sont choisis directement par les pays bénéficiaires dans le cadre de leurs propres priorités, généralement leurs plans quinquennaux nationaux. Dans le cas du Burkina Faso, le Programme National appuyé par le PNUD couvre les années 1982 à 1986, et les discussions de préparation du prochain Programme National s'inscrit dans le cadre de la promulgation, l'année prochaine, du quatrième Plan Quinquennal du Burkina Faso.

Les propositions du Gouvernement et le Programme National sont étudiés avec l'ensemble des Agences Spécialisées du système des Nations Unies en vue de permettre l'élaboration des projets spécifiques d'assistance technique et, dans le cadre du commerce et de l'industrie, ces discussions concerneront donc très directement les agences spécialisées que sont l'Organisation des Nations Unies pour le développement Industriel, la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, et le Centre du Commerce International qui auront généralement la responsabilité de l'éxécution des projets ainsi approuvés, dans le cadre d'une association tripartite entre le Gouvernement, qui assure la direction des projets et la majorité du financement de ceux-ci, les agences, qui assurent la coopération technique et le PNUD, qui assure le financement des apports extérieurs de la coopération technique.

L'ONUDI, l'agence clé en ce qui concerne les programmes industriels des Nations Unies, a depuis 1967 pour mandat de promouvoir et d'accélérer le processus d'industriallsation dans les pays les moins développés en mettant l'accent sur le secteur manufacturier. Pour ses activités opérationnelles d'appui, de coordination et de promotion dans le secteur industriel, elle peut compter sur les ressources financières du Programme National appuyé par le PNUD. En outre, elle a à sa disposition ses propres ressources de son Programme Régulier, du Fonds des Nations Unies pour le Développement Industriel, auquel contribue le Burkina Faso, le Fonds des Services Industriels Spéciaux, et d'autres fonds en dépôt. Pour la plupart, ses ressources sont d'une nature réduite et modeste avec un taux d'utilisation très élevé. Neanmoins, l'ONUDI évalue toutes et chaque requête d'asistance technique tombant dans son mandat, et normalement entreprend des recherches de fonds provenant de sources extérieures quand elle n'est pas en mesure de financer des projets de ses propres fonds.

Une action à laquelle le PNUD et l'ONUDI attachent une grande importance est la création récente par l'ONUDI du programme de ecopération en matière d'investissements, avec huit bureux dans les principaux centres financiers et industreiels à travers le monde, qui ont pour but de stimuler et de promouvoir les investissements en formant des cadres des pays en voie de développement qui établissent leurs propres contacts avec les investisseurs et leur communiquent l'information nécessaire qui encouragera éventuellement ceux-ci à venir investir dans leurs pays.

Un autre exemple de la coopération que peuvent fournir les Nations Unies dans le domaine des investissements serait peut-être celui du Centre des Nations Unies sur les Multi-nationales, dont une des fonctions est de former des techniciens des pays intéressés afin de leur permettre de mieux négocier avec les compagnies multi-nationales, tenant compte des particularités juridiques et économiques de celles-ci.

Permettez-moi, si vous voulez bien de vous citer à titre d'exemple quelques programmes spéciaux du PNUD et de l'ONUDI au niveau régional qui pourraient jouer un rôle significatif dans le développement industriel de l'Afrique, avant de passer à des considérations qui nous tiennent plus à coeur, c'est-à-dire, les projets de développement industriels et commerciaux du Gouvernement du Burkina Faso appuyé par le système des Nations Unies.

Au niveau de la région, 1985 est l'année décisive de la Décennie du Développement Industriel en Afrique. Maintenant à mi-chemin et devant les années de réalisation des projets conçus pendant 80-84, la décennie est un effort ambitieux et particulier s'évertuant à obtenir pour l'Afrique 1,4 % de la production industrielle mondiale en l'an 2000, partant de 1 % en 1980. Les Etas -membres de l'OUA, en coopération avec la CEA et l'ONUDI, recherchent une industrialisation auto-suffisante, autonome, visant à satisfaire les besoins fondamentaux des peuples d'Afrique. Les propositions de la décennie insistent sur la nécessité d'adopter une approche planifiée pour les différentes activités industrielles et connexes, et sur l'interdépendance de ces activités. Elles réaffirments également l'importance d'entraînement qu'elles ont en amont et en aval, peuvent créer une base industrielle, stimuler le développement d'autres industries et accelerer la croissance et le développement socio-économique. Finalement, afin d'appliquer ses propositions avec succès, il est d'une grande importance de valoriser les ressources humaines et technologiques disponibles.

Pour ce qui est de la sous-région ouest-africaine, un programme initial intégré de promotion industrielle a été établi par les secrétariats de l'OUA , de la CEA et de l'ONUDI, programme qui est composé de projets exigeant une coopération multinationale, le programme contient 35 projets stratégiques moteurs et 117 projets d'appui. Les industries clefs visées par ces projets sont l'industrie métallurgie (pour la sidérurgie), l'industri emécanique (pour le traitement des produits alimentaire) et les industries chimiques (pour les engrais, les pesticides, les produits pharmaceutiques). Ces projets, qui pour la plupart sont encore au stade d'études de faisabilité se dérouleront au sein de plusieurs organismes régionaux tels que la CEAO, la CEDEAO et autres.

D'autre part, il est entendu que ce programme pourra bénéficier des résultats de projets similaires actuellement en voie d'exécution dans les pays de l'Amérique Latine.

Ces échanges de concepts, de systèmes technologiques et de connaissances sont typiques de la coopération, non seulement entre pays riches et moins favorisés, mais aussi entre les pays en voie de développement, par le biais du Système de Coopération Technique entre Pays en voie de Développement.

Au Burkina donc, au cours des dernières années, les secteurs industriel et commercial ont pu bénéficier de l'assistance technique de l'ONUDI pour plusieurs projets; de celle du Centre du Commerce International , dans le cadre d'un projet de promotion des exportations appuyé par le Gouvernement Danois; et du Bureau International du Travail, grâce à un projet d'artisanat féminin qui offre des perspectives prometteuses.

Le projet de promotion des exportation de l'Office National du Commerce Extérieur a pour but de former du personnel, d'obtenir des augmentations constantes de l'exportation de certains produits sélectionnés du Burkina, de permettre l'amélioration des systèmes d'emballage et de faciliter la mise en service des éléments d'information commerciale qui sont actuellement essentiels pour le renforcement d'une politique commerciale sur le marché extérieur. Ce projet , qui est actuellement sur le marché extérieur. Ce projet, qui est actuellement en voie d'évaluation, a déjà permis d'obtenir des résultats intéressants, et son avenir doit faire l'objet de discussions avec les autorités très prochainement.

Sur le plan national, le PNUD et l'ONUDI ont traditionnellement été actifs dans les domaines de l'infrastructure institutionnelle d'appui à l'industrie et des agro-industries. Les projets : "Assistance à l'Office de Promotion des Entreprises Burkinabè" et "Assistance au Centre National de l'Equipement Agricole" ont fourni une assistance très suivie à ces différents secteurs pendant plus de 10 ans. Ces deux projets ont terminé recemment, mais feront probablement l'objet de consultations ultérieures dans le cadre de la préparation du Programme National pour le prochain cycle quiquennal de 1987 - 1991.

En outre, l'ONUDI assiste le Burkina dans le cadre de ses programmes réguliers à travers 4 petits projets :

- la fabrication de briques à la Volbriceram;
- une unité pilote pour les produits pharmaceutiques, à l'Institut de Recherche sur les Substances Naturelles;
- une petite assistance dans le domaine du ciment au bureau des projets Tambao;
- une assistance à l'implantation du code de l'eau au Ministère de l'Eau.

Il est clair de ce qui précède que le rôle que jouent le PNUD et l'ONUDI dans les secteurs industriel et commercial du Burkina est modeste, surtout lorsque l'on tient compte des autres besoins et des priorités exprimés par le Gouvernement dans le cadre du Programme Populaire de Développement. D'autre part, il est fort probable qu'avec la sécheresse qui sévit et ses séquelles prévisibles, l'eau, l'agriculture et les programmes d'urgence et de rénabilitation continueront à mobiliser la majorité des fonds que nous sommes en mesures d'apporter. Cependant, nopus estimons que même de petits programme de formations, de transfert de technologies, de coopération entre pays en voie de développement peuvent avoir un effet catalyseur extrêment significatif pour le renforcement et le développement des entreprises Burkinabè, et je tiens à vous faire part de notre entière disposition de collaborer avec toutes les parties intéressées au cours des mois qui viennent afin d'asurer que nos ressources très limitées soient utilisées de la façon la plus imaginative possible.

Finalement , comme l'a laissé entendre le Ministre de la Planification ce matin, ce symposium a lieu à un moment particulièrement propice.

Les conclusions de vos séances de travail se reflèteront surement dans les études qui seront préparées pour le prochain Plan Quinquennal et de par là, dans le prochain Programme National du PNUD. Mais je crois aussi que vos discussions sur l'entreprise Burkinabè viennent à un moment où au sein même des Nations Unies et du PNUD en particulier les pays membres qui nous orientent, commencent à parler de plus en plus du rôle que pourrait remplir l'entreprise privée dans le cadre des projets que nous appuyons. Pour ne citer qu'un exemple, les résultats d'une étude de l'Agence Suédoise pour le Développement International, prônant des contracts plus suivi avec l'entreprise privée afin d'assurer un appui supplémentaire aux Programmes de développement, ont été longuement débattues lors de la réunion du Conseil d'Administration du PNUD l'année denière, il est à prévoir que les discussions se poursuivent cette année, et que l'on puisse éventuellement s'attendre à une certaine évolution dans ce domaine.

C'est pour cela que je vous souhaite des séances de travail particulièrement fructueuses, des débats enrichissants, car je suis sûr de l'importance des résultats que vous pourrez obtenir grâce à eux.

Merci.

ANNEXE N° 8

COMMUNICATION DU SECRETARIAT GENERAL DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEAO)

Présentée par DIAWARA Lassina.

I - GENERALITES

La Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) se fixe comme objectif conformément à l'article III du traité instituant la Communauté de "favoriser le développement harmonisé et équilibré des activités économiques des Etats membres en vue de parvenir a une amélioration aussi rapide que possible du niveaau de vie de leurs populations." L'article 4 du même traité précise que : les Etats afin d'atteindre l'objectif ainsi fixé conviennent de poursuivre ensemble les objectifs fondamentaux suivants :

- La mise en oeuvre au niveau régional d'une politique de coopération et d'intégration économique en ce qui concerne le développement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'industrie, des trans ports et communications et du tourisme.

- Le développement des échanges de produits agricoles et industriels des Etats membres notamment en établissant entre eux une zone d'échanges organisée

En effet, la notion de zone d'échanges organisée est née suite au constat d'échec de l'Union Douanière des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Dahomey, ex Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal) instituée le 9 Juin 1959 et revisée en 1966 qui avait déjà tenté par l'adoption d'une convention douanière la mise en place d'une zone de libre échange.

Aucun droit ne devait être perçu sur les échanges entre les pays membres, et les recettes provenant des droits perçus sur les importations faites à partir de pays tiers devaient être redistribués de façon équitable. De nombreux points de divergences sur la rédistribution des droits ont amené très rapidement les différents pays a élevé des barrières douanières le long de leur frontière continentale. Et des mesures unilatérales en matière d'impôts indirects ont achevé la désintégration du marché.

La révision du traité de l'UDAO en Juin 1966 a entraîné la création de l'Union des Etats de l'Afrique de l'Ouest (UDEAO) qui instituait un tarif extérieur commun et portait par ailleurs une restriction au désarmément total des droits et taxes d'entrée pour les produits originaires de la région qui devaient payer désormais 50 % des droits et taxes perçus sur les importations en provenance des pays non membres. Ces droits perçus pouvant atteindre 70 % dans certains cas - l'objectif de l'UDEAO était à terme la réalisation d'une union douanière.

Malgré cette nouvelle approche l'Union Douanière n'a pas non plus permis d'ouvrir la voie d'un développement économique plus rapide et équilibré de l'ensemble des Etats.

Néanmoins ces 2 expériences ont permis une prises de conscience au niveau de nos Etats non moins révélatrice à savoir : que les pays en voie de développement pour accroître leurs échanges mutuels ne pouvaient se limiter à l'application de système classique de libération du commerce ou d'intégration utilisés par les pays développés.

Les leçons tirées du passé ont amené nos Etas à dépasser le cadre de l'Union Douanière en tant que telle pour envisager à travers le traité instituant la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest signé à BAMAKO le 3 Juin 1972 et les protocoles qui y sont annexés (signés le 17 Avril 1974 à ABIDJAN), l'édification d'une véritable coopération économique par la réalisation d'une ensemble économique régional unifié.

Par rapport donc à l'Entreprise Burkinabè considérée dans son sens le plus large du terme c'est à dire couvrant les domaines de l'agriculture de l'industrie et l'artisanat et du commerce, nous pouvons définir l'espace communautaire comme étant :

a) - le Cadre Institutionnel de la CEAO
b) - le TCR et le FCD instrument d'intégration et de coopération économique. Le FOSIDEC Institution Spécialisée de financement du développement communautaire,
c) - La Coopération Economique Régionale, les projets communautaires.

II - LES INSTITUTIONS DE LA CEAO

A/ - La Conférence des Chefs d'Etat

Elle est l'organe suprême de la Communauté - la conférence des Chefs d'Etat est investie du pouvoir de statuer et de trancher sur toute question qui n'aurait pu trouver de solution à un autre niveau.

La Conférence se réunit une fois par an - mais elle peut se réunir à l'initiative de son président ou à la demande d'un ou de plusieurs Chefs d'Etat.

La Présidence et le siège de la conférence reviennent à tour de rôle à chacun des Etats membres pendant une année civile dans l'ordre alphabétique.

B) Le Conseil des Ministres

Dans le cadre de la politique définie par la conférence des Chefs d'Etat, le Conseil des Ministres est chargé de promouvoir toutes actions tendant à la réalisation des objectifs de la Communauté.

C) Le Secrétariat Général

C'est l'organe exécutif chargé de préparer et de mettre en application les décisions de la Conférence des Chefs d'Etat et du Conseil des Ministres. Il est dirigé par un Secrétariat Général qui est l'animateur permanent de tous les services et organismes techniques et administratifs de la Communauté. Le Secrétariat Général prépare le budget de la Communauté qui est couvert par la contribution des Etats membres comme suit :

- Burkina Faso = 6,4 %
- Côte d'Ivoire = 35,1 %
- Mali = 8,6 %
- Mauritanie = 5, 3 %
- Niger = 9, 6 %
- Sénégal = 35,1 %

Le Secrétaire Général est nommé pour une période de 4 ans par la Conférence des Chefs d'Etat sur proposition du Conseil des Ministres.

D) La Cour Arbitrale

Les différends entre Etats de la Communauté relatifs à l'interprètation ou à l'application du traité et des protocoles qui leur sont annexés peuvent être portés par les Etats membres, parties du litige ou par le Président en Exercice de la Conférence des Chefs d'Etat d vant la Cour Arbitrale de la Communauté.

La Cour est composée de trois membres titulaires et de quatre membres suppléants désignés pour deux ans.

Le Président et, les deux juges titulaires sont nommés par la Conférence des Chefs d'Etat sur proposition du Conseil des Ministres.

La Cour statue à la majorité et ses délibérations restent secrètes.

Les membres de la Cour jouissent dans l'accomplissement de leur mission de la Cour, des privilèges immunités et facilités normalement reconnue aux membres de juridictions internationales et des tribunaux internationaux.

III - LES IINSTRUMENTS D'INTEGRATION ECONOMIQUE : LA TAXE DE COOPERATION REGIONALE (TCR) ET LE FOND COMMUNAUTAIRES DE DEVELOPPEMENT FCD) LE FOND DE SOLIDARITE ET D'INTERVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE (FOSIDEC).

A) Le Couple TCR - FCD

Les produits industriels fabriqués dans la zone ou originaires peuvent bénéficier pour leur exportation vers les autres membres d'un régime préférentiel. Ce régime repose sur la substitution dans chaque Etat membre d'une "Taxe de Coopération Régionale (TCR)" à l'ensemble des droits et taxes perçus à l'importation.

Toutefois des taxes intérieures spécifiques ou ad valorem qui frappent au même taux les produits de l'espèce, que ceux-ci soient produits localement ou importé· peuvent être maintenues.

L'agrément au bénéfice de la TCR est prononcé par le Conseil des Ministres.

Un produit industriel peut prétendre à l'agrément dans les conditions suivantes :

- être fabriqué par une ou plusieurs entreprises implantées dans un ou plusieurs Etats membres.

- comporter dans sa fabrication une quantité de matières premières d'origine communautaire supérieure à 60 % ou bien une valeur ajoutée communautaire supérieure à 40 %.

Les produits de la zone non admis à la TCR sont soumis à la fiscalité à l'importation applicable aux produits similaires originaires d'un pays tiers et non assujettis à l'acquittement de droits de douane proprement dits.

Compte tenu des desavantages subit par les Etats dans le système de l'UDEAO qui ne prévoyait pas une compensation des pertes de recettes douanières, le mécanisme de la TCR a été complété par un mécanisme de compensation fiscale - et c'est à cet effet que le Fond. communautaire de développement a été conçu d'une part pour verser des compensations finacières partielles au Etats du fait de l'application du régime TCR et d'autre part de fournir des ressources pour le financement des projets communautaires et nationaux.

Le régime de la TCR fonctionne déjà depuis 1976, c'est ainsi que de 1976 à 1982, on constate que 425 produits industriels ou groupe de produits fabriqués par 243 entreprises agréés bénéficient du Régime de la TCR, le commerce intra-CEAO de produits agréés est passé de 4 025 milliards de F CFA soit une progression de 440 %.

Les compensations des pertes des recettes budgétaires ont permis de réduire les inconvenients de l'application de la TCR et son évaluées comme dit : 1974 à 1982 les Etats ont reçu la somme de 19,32 Milliards de F CFA alors que 9, 66 milliards étaient affectés au études et financement de projets communautaires. Il y eu lieu de préciser que le FCD résulte de la différence entre le montant de la fiscalité préférentielle TCR et le montant de la fiscalité qui serait normalement applicable.

Ainsi les remboursements aux Etats correspondent aux 2/3 des pertes de recettes ou moins-values et le 1/3 restant est réservé au développement communautaire.

Le mécanisme TCR-FCD semble avoir bien joué son rôle en ce qui concerne le développement des échanges, cependant on peut se poser la question de savoir si les Etats exportateurs pourront à terme soutenir le financement de leur contribution au FCD eu égard aux difficultés de trésorerie qu'ils connaissent actuellement. La révision de la Première génération d'agrément à la TCR a été décidée par le Conseil des Ministres de 1982. Il est apparu à la session de révision de 1984 à BAMAKO une volonté des Etats d'accroître sensiblement les taux TCR. Les conséquences d'une telle décision pourraient être une pénalisation des échanges intra-communautaires et entrainerait une diminution du FCD. Toutes choses considérées comme des acquis positifs pour la Communauté. Des études sont en cours pour diversifier les sources de financement du Fond Communautaire de Développement.

B) Le FOSIDEC et les Projets Communautaires

a) Objectifs du Fond

Le Fond de Solidarité et d'Intervention pour le Développement de la CEAO a été crée en 1978 pour doter la Communauté d'une institution spéciale pour le financement du développement économique des Etats membres.

C'est une institution à caractère financier, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Le rôle du FOSIDEC est celui d'un fond de garantie et de financement de projet

Le Protocole "M" définissant les Statuts du FOSIDEC définit également la nature de ses interventions :

- la garantie et la contre-garantie des emprunts
- bonification d'intérêt
- le financement d'études communautaires et entreprises de la communauté
- les subventions
- l'octroi de prêts
- et la prise de participation dans le capital social des societés.

Le Fonds peut notamment garantir des emprunts pour un montant total égal à dix fois le montant de son fond de garantie.

Peuvent bénéficier des Interventions du Fonds :

- les Etats membres
- les personnes morales publiques de ces Etats
- les personnes morales remplissant certaines conditions notamment lorsque la majorité du capital appartient à des ressortissant des Etats membres et que le siège et le Centre d'activité est situé à l'intérieur de la CEAO.

b) Bilan des Investissements

Depuis 1974 à 1984 le FOSIDEC est intervenu sur 50 projets dont 31 projets nationaux et 10 projets communautaires soit une moyenne de 10 projets par an.

1°/ en matière de financement d'étude : le Fonds a engagé depuis 1979, 520,5 millions de F CFA - dont 69 % affectés aux projets communautaires et 31 % aux projets nationaux.

2°/ En matière de bonification : les engagements du Fonds s'élèvent à 674 millions de F CFA dont 89 % en faveur des projets nationaux et 11 % pour les projets communautaires.

3°/ En matière de subvention : le FOSIDEC a alloué 1 554,2 millions de F CFA dont 61 % aux Etats membres et 30 % aux projets communautaires.

4°/ En matière de Contre-garantie - au 30 Juin 1984 le Fonds était engagé à concurrence de 26 180 millions de F CFA dont 89 % en faveur des projets nationaux et 14 % pour les projets communautaires.

Le FOSIDEC est appelé a jouéun rôle primordial dans le cadre des études et de la mobilisation des fonds pour le financement des projets communautaires de première génération de la CEAO à savoir :

- le programme d'hydraulique villageoise et pastorale ou le volet Burkina est entre la CCCE pour un financement de 1 250 000 0000 CCCE et la BID pour 915 467 870.

- la Societé Communautaire de Pêche (SCP) (NOUADHIBOU - Mauritanie).
- Le Centre Régional d'Energie Solaire (CRES) (BAMAKO - Mali)
- La Fabrique Communautiare de Wagon (FCOWA) qui sera implanté à BOBO-DIOULASSO - Burkina
- Le Centre Africain d'Etudes Spérieures en Gestion (CESAG) (DAKAR - Sénégal)
- L'Ecole des Mines et de la Géologie (EMIG) (NIAMEY - Niger)
- Ecole Supérieur de Textile (ESITEX) (SSEGOU - Mali)
- L'Institut Supérieur des Sciences et Technique Halieutiques (NOUADHIBOU - Mautianie).

Le FOSIDEC a des ressources potentielles de l'ordre de 13 milliards en dépit des mauvais placements. Il a reconstitué ses ressources provenant des arrierées de contribution des Etats.

Par rapport à ses possibilités actuelles le FOSIDEC dont les interventions ont été suspendus depuis le dernier sommet des Chef d'Etat peut dans le cadre d'une restructuration s'avérer un instrument efficace de financement et de garantie au service des entreprises de la CEAO.

IV. LA COOPERATION ECONOMIQUE REGIONALE

Nous venons de décrire successivement le fonctionnement des Institutions de la CEAO et les différents mécanismes mis en place (TCR - FCD - FOSIDEC) par les Etats membres en vue de développer entre eux une politique de Coopération et d'intégration économique.

C'est donc à partir des possibilités institutionnelles, et des différents instruments de développement ainsi crées que le Secrétariat Général de la CEAO reçoit mandat en liaison avec les organismes nationaux et sous-régionaux d'élaborer des politiques et actions communes dans les différents domaines de l'activité économique notamment.

- la Promotion Communautaire de Développement Industriel et Minier et de recherche scientifique et technique.
- le Développement des échanges de la production et de la commercialisation du bétail et de la viande.
- le Développement Agricole
- La Production et la distribution de l'énergie
- la Coordination et le développement des transports et communication.

Le traité instituant la CEAO et les différents protocoles qui lui sont annexés fisant les principes et les modalités essentiellement des politiques communes dans chaque domaine.

Les directions spécialisées du secrétariat général sont chargées d'appliquer ses politiques et sont définies comme suit :

a) La Direction des Echanges Commerciaux (DEC)

1) l'harmonisation des règlementations douanières et des législations fiscales.
2) L'amélioration des Statistiques Communautaires
3) La Promotion des Echanges
4) la mise en place du plan Informatique CEAO.

b) La Direction du Développement Rural (DDR)

1) Le centre Communautaire de Production de Semences de base de légumes - Banguineda (Mali)
2) Les Caisses Rurales d'Epargne
3) Le Projet de Centre Régional de Pédagogie et de Formation des formateurs Agricoles
4) La lutte contre des épizoties
5) La politique agricole commune

c) La Direction du Développement Industriel

1) le Programme de Coopération Industrielle
2) l'Harmonisation des codes des investissements des Etats membres 3) Le plan Régional de Transport
4) Le Programme de Recherche Scientifique et Technique

d) La Direction des Affaires Administratives et Financières

Au terme de ce bref exposé sur la CEAO nous sommes tenté de dire sinon de poser la question comment le symposium sur le thème "l'Entreprise Burkinabè aujourd'hui : Bilan critique et perspective d'avenir" entend désormais utiliser les possibilités offertes par la CEAO pour son développement.

En effet l'approche de l'intégration économique des pays en voie de développement comme moyen d'accélérer le développement exige la prise en compte des considérations d'ordre interne et spécifiques à chaque Etat.

1) L'Inegalité des niveaux de développement

L'expérience montre que le processus d'intégration économique entre pays en voie de développement des niveaux de développement différents provoque une polarisation croissante des investissements dans les régions les plus avancées - seule une politique de solidarité et de coopération économique peut combler les exigences politiques d'une répartition équitable . Dans le cas de la CEAO une série de projets communautaires ont été initiés pour palier à cette situation.

2) L'Intégration permet un agrandissement du marché et permet de réaliser des économies d'échelle.

L'objectif d'une politique économique d'intégration permet de réaliser des économies d'échelle dans la mesure où les entreprises de la zone peuvent bénéficier des conditions optimales de marché.

Et par ailleurs sans que cela ne soit systématique la prise en compte des avantages comparatifs peuvent guider au choix de l'implantation de certaines industries.

3) La Nécessité de procéder par paliers dans l'intégration

En effet l'organisation d'une région économique intégrée implique de nombreux engagements comme nous l'avons dit plus haut en matière d'harmonisation et de planification en commun. Il y a lieu de tenir compte des options politiques et économiques de chaque pays dans l'élaboration de la politique communautaire.

Prenant en compte ces considération, nous pensons que l'Entreprise Burkinabè doit faire davantage montre de dynamisme pour profiter des possibilités offertes par l'espace communautaire. D'une façon générale la croissance des échanges de produits agréés à la TCR a été surtout profitable aux 2 Etats relativement en avance de développement (la Côte d'Ivoire et le Sénégal). Il apparaît sur la période considérée 1974 - 1982 que la Côte d'Ivoire a réalisé 70,4 % des exportations de produits agrés à la TCR suivie par le Sénégal avec 24,5 % réalisant ainsi à eux deux 95 % des exportations totales des produits agréés à la TCR de l'ensemble des pays Membres .

Le Burkina vient ensuite avec 3 % et 2 % pour le Mali - les deux pays restant environ 1 %.

Les Gros importateurs :

- Le Mali 25,2 %
- Le Burkina 19,1 %

Quant à ce qui concerne les produits du cru, le régime préférentiel appliqué à ces produits a été mis e, application dès l'adoption des imprimés de déclaration en douane en 1975

Les échanges de produits du cru sont ainsi passés de 4 à plus de 28 milliards de F CFA entre 1976 et 1982 soit un taux d'accroissement de 38 % environ.

On remarque le phénomène contraire dans les échanges de produit du cru par rapport aux produits industriel. En effet les gros exportateurs sont le Mali et le Burkina Faso.

Le symposium sur "l'Entreprise Burkinabà aujourd'hui : Bilan critique et perspectives" est une occasion louable pour la CEAO de manifester sa volonté de contribuer au développement de l'Entreprise Burkinabè sans restriction aucune dans le cadre communautaire.

ANNEXE N° 9

ALLOCUTION PRONONCEE PAR LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE A L'OCCASION DE LA VISITE DE COURTOISIE AU PRESIDENT DU FASO.

ENTRETIEN AVEC LE PRESIDENT DU CNR

Camarade Président du Conseil National de la Révolution,
Camarades Membres du Gouvernement Révolutionnaire,

Je voudrais au nom de l'ensemble des opérateurs économiques burkinabè et plus particulièrement en celui des participants au symposium sur l'Entreprise Burkinabè, vous exprimer toute notre gratitude et notre reconnaissance pour le grand honneur que vous nous faites aujourd'hui en nous accordant cet entretien, malgré le calendrier chargé qu'implique l'accomplissement de vos très hautes fonctions.

En acceptant de donner votre haut patronnage à la tenue du symposium qui nous réuni depuis hier, vous nous démontrez une fois de plus votre attachement à la concertation et au dialogue constructif avec toutes les parties prenantes, à l'effort de construction de notre pays, ceci en conformité avec l'appel que vous avez lancé dans votre message du 3 Avril 1985 à tous les burkinabè pour l'élaboration de notre premier Plan Quinquennal de Développement 1986 - 1990.

A la lumière de la mobilisation et du grand intérêt que les opérateurs économiques venus d'horizons très divers ont témoigné pour la tenue du présent symposium, nous pouvons vous assurer que votre appel a été entendu par les Chefs d'Entreprises.

Camarade Président du Conseil National de la Révolution, Président du Faso, s'il est vrai qu'à un certain moment on a pu observer des signes d'hésitations et d'attentisme au niveau de certains opérateurs économiques, les actes concrets posés par le CNR et son Gouvernement, leur ont permis de prendre conscience du rôle important et la place qui leur est dévolue au sein de la machine économique.

Les dialogues francs et directs que les Chefs d'Entreprises ont eu au cours de leurs travaux avec les Camarades membres du Gouvernement révolutionnaires, ont permis de lever les dernières équivoques en apportant une réplique cinglante aux détracteurs de tous bords qui s'évertuent à semer la confusion au sein des milieux d'affaires.

Je peux vous assurer Camarade Président, qu'à l'issu de nos travaux, nos chefs d'entreprises s'attèlerons à développer toutes les initiatives nécessaires pour faire jouer pleinement à l'entreprise burkinabè sa fonction économique et sociale sous la RDP.

Je voudrais enfin vous réiterer notre engagement ferme à apporter notre contribution au combat libérateur que mène le peuple burkinabè pour son épanouissement.

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS !

ANNEXE N° 10

DISCOURS DE CLOTURE DU SYMPOSIUM PRONONCE PAR LE MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'APPROVISIONNEMENT DU PEUPLE

Camarades Ministres,
Monsieur l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérqiue,
Camarade Président de la Chambre de Commerce,
Messieurs les Représentants des Missions Diplomatiques,
Messieurs les Représentant des Organismes Internationaux,
Camarades Opérateurs Economiques,
Chers invités.

Je voudrais au non du Conseil National de la Révolution et son gouvernement révolutionnaire, vous exprimer notre satisfaction pour la mobilisation dont vous avez fait preuve pour le bon déroulement de ce premier symposium sur l'entreprise burkinabè.

La tenue de ce symposium a illustré une fois de plus la nécessité d'instaurer un climat de confiance entre les opérateurs économiques et les pouvoirs publics et celle de traquer l'intoxication là ou elle se trouve.

Durant ces trois journées au cours desquelles vous vous êtes penchés sur les maux dont souffre l'entreprise burkinabè, vous avez pu diagnostiquer les forces et faiblesse de l'entreprise burkinabè.

A la lumière des discussions que vous avez eues avec mes collègues membres du Gouvernement Révolutionnaire, et surtout au cours de votre rencontre avec le Camarade Président du Faso, vous avez pu constater les grandes perspectives qui s'ouvrent à vous dans le cadre de la nouvelle politique économique qui verra sa concrétisation à travers le premier plan quinquennal de développement populaire.

Ces perspectives embrassent tous les domaines de la vie économique et reposent notamment sur le secteur agricole qui est la priorité des priorités, mais également au niveau de toutes les activités qui concourent à la satisfaction des besoins fondamentaux de notre peuple.

Les opportunités d'investissements rentables s'ouvrent donc à vous dans de nombreux domaines. Il vous appartiendra de les concrétiser à travers votre engagement ferme à investir dans les secteurs prioritaires.

Pour ce faire, les entrepreneurs burkinabè doivent effectivement prendre conscience des insuffisances et des lacunes que présentent actuellement leurs structures d'organisation et de gestion pour les surmonter.

Le Conseil National de la Révolution et son Gouvernement attachent un grand prix à la réorientation et à la rédynamisation de nos entreprises et ne ménageront de ce fait, aucun effort pour soutenir les initiatives que vous prendrez dans ce sens.

Dès à présent, je peux vous assurer que les conclusions et recommandations de vos travaux seront suivis d'actions concrètes et immédiates.

Je remercie tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce premier symposium sur l'entreprise burkinabè qui marque une victoire sur l'intoxication de la réaction nationale et internationale.

Je souhaite un bon retour à tous les participants, plus particulièrement à nos invités étrangers en espérant que leur séjour au Burkina Faso leur aura permis d'avoir une perception plus claire de nos réalités économiques.

Je déclare clos les travaux du premier symposium sur l'entreprise burkinabè.

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS !

ANNEXE N° 11

ALLOCUTION DU PRESIDENT DE LA CCIAB

LORS DE LA CLOTURE DU SYMPOSIUM.

Camarades Membres du Gouvernement Révolutionnaire,
Messieurs les Représentants des missions Diplomatiques,
Messieurs les Représentants des Organismes Internationaux,
Camarades Opérateurs Economiques,
Camarades Invités, Mesdames, Messieurs.

Nous voici parvenus au terme des travaux du symposium sur l'entreprise Burkinabè.

La participation massive des opérateurs économiques de tous les secteurs d'activités à ce symposium, a temoigné sans conteste de l'opportunité de sa tenue.

Je ne crois pas trahir le sentiment des participants en affirmant que la manifestation a répondu à toutes nos attentes. En effet, les objectifs assignés à ce symposium ont été à notre sens largement atteint. Il s'agissait :

1°) d'entreprendre une reflexion commune et profonde sur les problèmes de l'entreprise burkinabè.

2°) d'instaurer un climat de confiance et de dialogue entre les opérateurs économiques et les pouvoirs publics.

En matière de dialogue et de concertation, nous avons été plus que comblés par la participation à nos travaux de quatre membres du gouvernement révolutionnaire et surtout par la grande marque d'intérêt qu'a manifesté le Président du CNR en acceptant de nous recevoir.

Grâce à ces interventions, nous avons eu une vision claire du rôle et la place du secteur privé dans la politique économique du CNR.

Camarades, la longueur des débats et votre assiduité aux travaux ont traduit sans aucun doute la complexité des problèmes posés mais aussi votre volonté de les cerner dans leur contour réel.

Il appartient à chacun de mettre tout en oeuvre pour que les conclusions dégagées trouvent une application concrète.

Je m'en voudrais de terminer sans remercier tout ceux qui ont voulu marquer de leur présence cette manifestation.

Je remercie particulièrement les délégations étrangères, Monsieur Laurent CLEMENT représentant des Chambres de Commerce Françaises et les représentants de la Conférence Permanente des Compagnies Consulaires Africaines et Françaises qui ont effectué le déplacement à Ouagadougou pour nous aider à enrichir les débats.

Enfin, notre reconnaissance va à l'endroit de tous ceux qui ont contribué au succès sur tous les plans de ce symposium en particulier l'USAID dont le concours a été appréciable et que d'autres voix plus autorisées sauront remercier.

La Patrie ou la mort, nous vaincrons !

ANNEXE N° 12

DECLARATION DU BUREAU DE COORDINATION DES CDR DU MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU BUREAU DU CDR DES COMMERCANTS

Présentée par le Camarade SOURA Daouda
Président du Bureau de Coordination des
CDR du Commerce et Approvisionnement.

Camar[illegible] membres du gouvernement révolutionnaire,
Ex[illegible]ence, Monsieur l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique,
Messieurs les Représentants des organisations africaines et internationales,
Camarades opérateurs économiques,
Invités
[illegible]litantes et militants de la RDP.

Depuis la nuit désormais historique du 4 Août 1983, le peuple burkinabè sous la conduite éclairée et dynamique du CNR, ne cesse chaque jour d'inscrire en lettre d'or des victoires éclatantes et grandissantes sur le dos de ses ennemis d'hier et d'aujourd'hui.

Ce matin encore le peuple voit s'allonger la liste de ses victoires par les cérémonies de clôture de ce symposium organisé par la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat sous l'égide du Ministère du Commerce et de l'Approvisionnement du Peuple et placé sous le Haut Patronage du Camarade Président du CNR, Président du Faso, le Capitaine Thomas SANKARA.

Et cela nous donne l'occasion à nous, CDR du Ministère du Commerce et des Commerçants du Kadiogo, d'exprimer au nom du peuple militant du Burkina Faso notre entière satisfaction.

En effet, le présent symposium, premier en son genre dans l'histoire de notre Faso, de par son contenu, son déroulement , sa finalité et ses conclusions, traduit de façon concrète l'application effective du DOP du 2 Octobre 1983, notre seule et unique guide.

En rappel de cet important guide de travail, il faut souligner qu'à la différence des régimes passés de démission totale qui étaient incapables congénitalement d'analyser et de tracer la voie à suivre, le CNR deux mois à peine après l'insurrection populaire du 4 Août 1983 éclairait le peuple burkinabè ainsi que tout le monde entier du caractère de la portée et des objectifs de notre révolution.

En son temps les ennemis de notre peuple dans leur myopie politique ont cru à la démagogie. Mais aujourd'hui, il en font les frais car toutes les nombreuses victoires politiques, économiques et sociales remportées jusque là ainsi que les grandes batailles économiques engagées sont une pure application de l'historique DOP du 2 Octobre 1983.

Certainement que ce matin encore la contre-révolution dans sa myopie politique va crier à la déviation du CNR du fait que ce symposium regroupe les forces économiques du Faso et de l'extérieur.

Mais une fois encore nous leur démontrons le contraire en leur rappelant tout simplement cette partie du DOP sur le caractère et la portée de la révolution d'Août; nous citons "Notre revolution... tout en étant une révolution anti-impérialiste s'effectue encore dans le cadre des m limites du régime économique et social bourgeois. En procédant à l'analyse des classes sociales de la société (burkinabè), nous avons soutenu l'idée l selon laquelle la bourgeoisie (burkinabè) ne constitue pas une seule masse homogène réactionnaire et anti-révolutionnaire."

Situant notre révolution dans le processus révolutionnaire mondial, le DOP nous dit ceci "Notre révolution fait partie intégrante du mouvement mondial de paix et de démocratie contre l'impérialisme et toute sorte d'hégémonie. C'est pourquoi nous nous efforcerons d'établir des relations diplomatiques avec les pays sans égard pour leur système politique et économique sur la base des principes suivants :

- le respect réciproque pour l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale
- la non-agression mutuelle,
- la non-intervention dans les affaires intérieures
- le commerce avec tous les pays sur un pied d'égalité et sur la base des avantages réciproques."

Le CNR très déterminé et très dynamique traduit de façon concrète avec le concours du peuple la théorie du DOP en pratique. Et c'est ce trait qui force l'administration et montre l'originalité de toute révolution véritable.

Des exemples, il y en a plein. Nous allons avec votre permission rappeler quelques faits :

Dans le DOP du 2 Octobre il a été annoncé ceci "...au vu de tous les problèmes auxquels notre pays se trouve confronté, la révolution apparait comme un défi que nous devons, animés de la volonté de vaincre, surmonter avec la participation effective des masses populaires mobilisées au sein des CDR.

Dans un proche avenir, avec l'élaboration des programmes sectoriels, tout le territoire du Burkina Faso sera un vaste chantier où le concours de tous les (burkinabè) valides et en âge de travailler sera requis pour le combat sans merci que nous livrerons pour transformer ce pays en un pays prospère et radieux, un pays où le peuple est le seul maître des richesses matérielles et immatérielles de la nation."

Depuis cette annonce, de nombreux actes ont été posés. Nous citerons entre autres :

- la reforme agraire et foncière
- la moralisation de la société par les TPR
- la règlementation du prix des loyers et leur suspension pour l'année 1985,
- le rabattement des frais de scolarité,
- la régie X9
- les cités du 4 Août, an II, SOCOGIB,
- l'élaboration du PPD et son application effective,
- l'élaboration en cours du plan quinquennal, etc.

Parlant justement du plan quinquennal, nous saluons la tenue de ce symposium qui traduit concrètement la réponde positive à l'appel du Camarade Président du Faso, le 3 avril dernier à propos de l'élaboration du plan quinquennal.

Les opérateurs économiques ainsi que les amis ici présent de notre peuple qui étaient conviés comme tout un chacun à s'inscrire et à écrire le plan quinquennal, viennent n'est-ce pas de répondre présent à cet appel par la tenue de cet historique symposium ! Et les justes analyses dégagées par ce symposium ont eu comme toile de fond les trois principales orientations issus des directives du CNR sur le Plan Quinquennal de Développement Populaire à savoir :

1) L'autosuffisance alimentaire,
2) La satisfaction des besoins fondamentaux des masses populaires,
3) la valorisation des ressources nationales.

Cela traduit les concordances des points de vue entre les pouvoirs publics et les opérateurs économiques qui pour investir ont besoin d'être éclairé politiquement. Ce climat de confiance qui s'établit entre le CNR et les opérateurs économiques (patriotes et amis sincères), sonne le glas de la réaction et de la contre-révolution qui rêvait au suicide économique du fait de la fuite de certains opérateurs économiques véreux ou mal intentionnés.

Au vue du résultat des travaux du symposium, nous sommes convaincus que vous traduirez, Camarades opérateurs économiques, les directives du CNR dans les faits. Par ailleurs qu'il nous soit permis de remercier les organisateurs du présent symposium qui a connu un déroulement parfait.

En effet, les débats ont été francs et très approfondis d'une part entre les opérateurs économiques et les Camarades Ministres de la Planification et du Développement Populaire, de l'Agriculture et de l'Elevage, et de la Promotion Economique. La clarté des exposés-débats de ces derniers a largement contribué à décrisper l'atmosphère du milieu d'affaire auparavant pollué par les intoxicateurs patentés.

D'autre part, l'association des représentants authentiques du peuple que sont les CDR à vos débats traduit de façon éloquante aussi que vous avez désormais choisi de travailler à côté du peuple, avec le peuple et pour les besoins essentiels du peuple.

Au nom donc des structures politiques que nous représentons nous vous félicitons de cette initiative heureuse et vous encourageons à poursuivre cette action jusqu'au sein de vos entreprises respectives car le peuple doit désormais être associé à tous les niveaux.

Camarades opérateurs économiques, à propos des conclusion et recommandations de votre symposium, notre dernier mot et souhait sera ainsi libellé

- Que le CNR prenne en actes et qu'il lève les obstacles : qui sont ici soulignés dans la mesure du possible.

- Que vous également en retour teniez vos engagements en réalisant concrètement les directives du CNR sur le Plan Quinquennal de Développement Populaire.

Enfin, le peuple dont les intérêts sont ici réellement pris en compte, se mobilisera davantage à vos côtés pour la réalisation concrète de tous les projets qui verront le jour afin que l'économie du Faso deviennent :

- nationale,

- indépendante,

- auto-suffisante et démocratiquement planifiée.

Camarades :

pour une indépendance économique, en avant !
pour une souveraineté nationale, en avant !
pour le bonheur véritable du peuple burkinabè, en avant !
pour une coopération internationale au seul profit des peuples, en avant !

pour la promotion de l'entreprise burkinabè, en avant !
pour une autosuffisance alimentaire, en avant !

rades :

Victoire du CNR, Victoire du Peuple
Victoire du peuple, Victoire du CNR

La patrie ou la mort, nous vaincrons !